

Aujourd'hui

Numéro hors-série - 20 DH

LE MAROC



ALMANACH
ROYAL
2019



التجاري وفا
Attijariwafa bank

Croire en vous

CLIENTS ET NON-CLIENTS

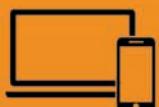
RÉGULARISATION VOLONTAIRE DE VOTRE SITUATION FISCALE AU MAROC



Nos experts vous répondent



05 22 58 88 86*



attijariwafa.com

* Coût d'une communication locale

Attijariwafa bank société anonyme au capital de 2 098 596 790 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333

attijariwafabank.com

Sommaire

Décembre

04

Inauguration du Complexe Mohammed VI de football

Un bijou sportif voit le jour

Novembre

08

A l'occasion d'un discours marquant le 44ème anniversaire de la Marche Verte

Développement : Un nouveau cap fixé par le Souverain

Octobre

12

Le Souverain a installé le nouveau cabinet

Un gouvernement rajeuni et compact voit le jour

Septembre

18

Lancement officiel de l'année pédagogique 2019-2020

Un Roi au chevet de l'école

Août

26

SM le Roi a effectué la prière à la mosquée Hassan II à Tétouan

Aïd Al-Adha : Le Souverain accomplit le rituel du sacrifice

Juillet

32

Présentation au Souverain du rapport de la banque centrale

Des fondamentaux économiques consolidés

Juin

42

Inauguration de l'usine PSA de Kénitra

Le Maroc, un producteur de voitures de classe mondiale



Mai

54

Le dispositif a été lancé par le Souverain

Réinsertion des ex-détenus : un programme national d'appui sur mesure

Avril

64

Dans une reconnaissance royale des efforts et sacrifices consentis par les femmes et les hommes de cette institution

DGSN : Lancement de la construction d'un siège flambant neuf

Mars

70

SM le Roi a prononcé un discours à l'occasion de la visite du Pape François au Maroc

Lutte contre le radicalisme : Une recette royale

Février

80

Le Souverain s'est également informé du taux de remplissage des barrages

Le service militaire au menu d'un Conseil des ministres

Janvier

96

Inauguration royale de la T2 de Casa-Tram

Casablanca tient sa deuxième ligne de tramway

Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication et de la rédaction
Saâd Benmansour
sbenmansour@aujourdhui.ma

Édité par ALM Publishing
(Caractères Media Group)
Commission paritaire de la presse écrite
Q.F/001-05

Dossier Presse
Aut. 41/2000
ISSN : 1114-4807
Dépot légal : 2002-0017
annonces financières arrêté du MFI : N°2893-94

Adresse
20-26, rue Bassatine -
Immeuble Myr - Etagé 5
boulevard de la Résistance -
Ben Jdia -Casablanca
Tél. : 05 22 45 75 60-63
Fax : 05 22 54 20 09
Fax Publicité et annonces :
05 22 54 16 67

Distribution
Sapress
Impression
GSM print
Tirage : 10.000



Inauguration du Complexe Mohammed VI de football

Un bijou sportif voit le jour

C'est l'une des structures intégrées dédiées à la performance et à l'excellence sportives les plus importantes des dix dernières années. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé à l'arrondissement Hssain à Salé à l'inauguration, lundi 9 décembre, du Centre national de football de Maâmoura après sa rénovation et sa reconstruction et a bien voulu le baptiser de son Auguste Nom «Complexe Mohammed VI de Football».



Structure intégrée dédiée à la performance et au développement d'une pratique footballistique de haut niveau, ce complexe, réalisé par la Fédération royale marocaine de football (FRMF) traduit la Haute sollicitude dont le Souverain n'a eu de cesse d'entourer le sport et la jeunesse et Sa volonté d'assurer aux professionnels du football national toutes les conditions de réussite et de succès

afin qu'ils puissent représenter leur pays comme il se doit. Concentré d'expertise et de savoir-faire, le Complexe Mohammed VI de Football, édifié sur un terrain de 29,3 ha, est destiné à accueillir les équipes nationales en stages de préparation, ainsi que les équipes nationales étrangères qui désirent effectuer leurs stages de concentration au Maroc. L'ouverture de cet édifice sportif aux équipes étrangères lui

Edifié sur un terrain de 29,3 ha, le complexe est destiné à accueillir les équipes nationales en stages de préparation, ainsi que les équipes nationales étrangères qui désirent effectuer leurs stages de concentration au Maroc.

permettra également de s'ériger en levier de développement du tourisme national et de promouvoir le rayonnement international du Royaume.

Le nouveau Complexe est doté d'infrastructures et d'équipements de pointe, conformes aux standards de la FIFA, qui en font l'un des plus importants du monde. Il abrite ainsi des résidences pour l'équipe nationale A (66 chambres et 4 suites), pour les équipes nationales U23 (3 blocs d'hébergement d'une capacité de 150 lits), U17 (45 chambres d'une capacité de 80 lits), et pour les gardiens de but (54 chambres d'une capacité globale de 98 lits).

Il comporte aussi quatre terrains de football en gazon naturel, trois terrains de football en gazon synthétique, un terrain de football couvert, un terrain de football en hybride, une salle de réathlétisation pouvant accueillir des matchs de futsal, une piscine olympique en plein air, deux courts de tennis et un terrain de Beach Soccer.

Le Complexe comprend également un Centre de médecine de sport et de performance de nouvelle génération qui répond aux normes de la FIFA en la matière et disposant de salles de physiothérapie, de test d'effort, de médecine dentaire, d'ophtalmologie, de traumatologie, de psychologie, de podologie, de médecine nutritionnelle, de radiologie, d'échographie, d'électrothérapie, d'ostéodensitométrie, de cryothérapie, outre une unité médicale mobile d'urgence.

Il abrite aussi des espaces de restauration et de détente, un auditorium de 221 places construit pour être le plus modulable et flexible possible pour accueillir diverses manifestations (conférences ou encore projections de films), ainsi que des bâtiments administratifs.

La réalisation du Complexe



Mohammed VI de Football, qui a nécessité une enveloppe de 630 millions de dirhams (MDH), s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de mise à niveau des infrastructures du football national qui prévoit dans son volet «Renforcement de la formation», outre la construction de ce Complexe, l'appui à la réalisation de Centres de formation des clubs nationaux (RCA, FUS, MAT, WAC, RSB), et l'édification de 5 centres fédéraux de formation. Il s'agit du Centre régional de football implanté à Saïdia (projet en cours d'achèvement) et de quatre autres prévus à Ifrane, Ksar Lakbir, Beni Mellal et Agadir (projets en cours d'étude). Dans son volet «Développement de la pratique du football», cet ambitieux programme porte notamment sur la rénovation de 138 terrains de football en gazon synthétique (98 terrains achevés et 40 en cours de démarrage) et de 13 terrains en gazon naturel, dont 12 achevés et un en cours de travaux.

L'inauguration par Sa Majesté le Roi du Complexe Mohammed VI de Football est une marque de sollicitude royale à l'endroit de l'ensemble des professionnels du sport national qui ne manquera pas d'apporter un nouveau souffle au football marocain.

Le nouveau Complexe est doté d'infrastructures et d'équipements de pointe, conformes aux standards de la FIFA, qui en font l'un des plus importants du monde.



Dans le cadre d'un Conseil des ministres présidé par Sa Majesté le Roi

Hauts fonctions : La loi organique amendée



La nomination aux hautes fonctions, les biens à double usage civil et militaire ainsi que des conventions internationales étaient au menu d'un Conseil des ministres au mois de décembre.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, au cours duquel il a été procédé à l'approbation de deux projets de loi et de deux conventions internationales. Au début des travaux du Conseil des ministres, un projet de loi organique complétant la loi organique relative à la nomination aux hautes fonctions a été approuvé, conformément aux dispositions des

articles 49 et 92 de la Constitution. Ce projet vise à compléter la liste des établissements publics et des hautes fonctions, en ajoutant «l'Agence nationale des équipements publics», ainsi que les «chefs des représentations administratives régionales sectorielles» et les «chefs des représentations administratives régionales communes», stipulés par le décret portant Charte nationale de la déconcentration administrative, à la liste des établissements publics et des hautes fonctions publiques dont les nominations sont examinées au sein du Conseil de gouvernement.

Le Conseil des ministres a également approuvé un projet de loi relatif au contrôle de l'exportation et de l'importation des biens à double usage, civil et militaire, et des services qui leur sont liés.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du respect par le Maroc de ses engagements internationaux en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, notamment par le biais du contrôle

de l'exportation et de l'importation de ces biens à double usage.

Le projet vise à fixer le régime appliqué à l'exportation et l'importation de ces biens et des services qui leur sont liés, à l'exception de ceux réservés à la Défense nationale, ainsi que le régime d'autorisation relatif à l'exportation, l'importation, le transit, le contrôle, l'identification des infractions et la fixation des engagements des exportateurs et importateurs. Dans le cadre du respect du Maroc de ses engagements régionaux et internationaux, le Conseil des ministres a approuvé deux projets de conventions multipartites, appuyés par deux projets de loi. Il s'agit d'une convention multipartite pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices, ainsi que d'une convention multipartite entre les autorités compétentes en matière d'échange de renseignements fiscaux concernant chaque pays.

Dans le cadre du respect du Maroc de ses engagements régionaux et internationaux, le Conseil des ministres a approuvé deux projets de conventions multipartites, appuyés par deux projets de loi.



A l'occasion d'un discours marquant le 44ème anniversaire de la Marche Verte

Développement : Un nouveau cap fixé par le Souverain

Sahara, Agadir, Maghreb, Afrique étaient très présents dans le discours royal. Ce fut d'ailleurs un discours porteur de plusieurs messages pour marquer le 44ème anniversaire de la Marche Verte.



La Marche Verte a été et restera le symbole absolu de la symbiose qui unit indissolublement le Trône et le peuple. Elle est la preuve, s'il en est besoin, qu'en ensemble, le Roi et le peuple du Maroc sont capables de relever les défis auxquels la Nation peut être confrontée. L'élan qui, en 1975, a rendu possible la récupération du Sahara se perpétue aujourd'hui encore, et c'est toujours l'esprit impérissable de la Marche Verte qui nous anime quand nous nous engageons à mener à bonne fin le développement de toutes les

Sur la marocanité du Sahara, le Maroc a toujours affiché une position claire, inspirée par une foi inébranlable dans la justesse de sa cause et la légitimité de ses droits. C'est, donc, avec sincérité et bonne foi qu'il continuera à œuvrer, conformément au processus politique exclusivement onusien et aux résolutions du Conseil de sécurité, pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique et consensuelle. Sérieuse, crédible, judicieuse dans ses orientations, l'Initiative d'autonomie constitue

régions du Royaume», a dit SM le Roi expliquant que «sur la marocanité du Sahara, le Maroc a toujours affiché une position claire, inspirée par une foi inébranlable dans la justesse de sa cause et la légitimité de ses droits. C'est, donc, avec sincérité et bonne foi qu'il continuera à œuvrer, conformément au processus politique exclusivement onusien et aux résolutions du Conseil de sécurité, pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique et consensuelle. Sérieuse, crédible, judicieuse dans ses orientations, l'Initiative d'autonomie constitue



la traduction concrète de la solution recherchée. En effet, elle est la seule voie possible pour parvenir à un règlement du conflit, dans le respect total de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume». Le Souverain a expliqué que «cette perspective s'est renforcée du fait qu'un nombre sans cesse croissant de pays (pour être plus précis 163 à ce jour) ne reconnaissent pas l'entité fictive de la rasd. L'initiative d'autonomie est également confortée par les partenariats et les accords qui lient les grandes puissances ainsi qu'un certain nombre de pays frères et amis à notre pays et qui couvrent toutes ses régions, y compris les provinces du Sud». Le discours royal a également fixé un nouveau cap pour la ville d'Agadir. «La carte du Maroc a bien changé. Pourtant, nous n'en assimilons pas toujours exactement sa configuration qui situe Rabat à la pointe nord du pays, et Agadir en son centre. En effet, Agadir se trouve quasi-

ment à équidistance de Tanger et des provinces sahariennes. Aussi, il est inconcevable qu'en dépit de la centralité géographique de la Région d'Agadir, en dépit de ses ressources, de ses potentialités, certaines infrastructures de base s'arrêtent à la hauteur de Marrakech», a dit SM le Roi en appelant «à une réflexion sérieuse sur l'établissement d'une liaison ferroviaire entre Marrakech et Agadir, en envisageant la perspective d'une extension ultérieure au reste des provinces du Sud».

Et de poursuivre : «Nous préconisons aussi le développement du réseau routier que nous renforçons d'ores et déjà par la mise en place de la voie express Agadir-Dakhla. Cette ligne contribuera non seulement au désenclavement de l'ensemble de la région, mais surtout à son développement et à son essor économique, en dynamisant notamment le transport des personnes et des marchandises et en apportant un soutien aux secteurs

Il est inconcevable qu'en dépit de la centralité géographique de la Région d'Agadir, en dépit de ses ressources, de ses potentialités, certaines infrastructures de base s'arrêtent à la hauteur de Marrakech

économiques en général, aux activités d'export et au tourisme en particulier».

Le discours royal a également été consacré à la question de l'intégration maghrébine. «Notre souci d'assurer un développement équilibré et équitable, profitant à toutes les régions du Royaume n'a d'égal que Notre engagement à établir des relations saines et solides avec les Etats maghrébins frères. De fait, au regard des opportunités et des enjeux qu'elle recèle, la situation actuelle dans la région et dans l'espace méditerranéen sollicite notre attention et nous incite à entreprendre une action constructive», a dit le Souverain expliquant que, «en vérité, notre ennemi commun réside dans l'immobilisme et le faible niveau de développement que connaissent encore nos cinq peuples». Plus loin encore, le discours royal a érigé le Sahara marocain comme un véritable portail du Maroc vers l'Afrique subsaharienne. «Depuis Notre accession au Trône, Nous avons inscrit notre continent au cœur de notre politique extérieure. Ainsi, Nous avons effectué de nombreuses visites dans ses différents pays et conclu avec eux près de mille accords couvrant tous les domaines de coopération. Cette orientation a porté ses fruits puisque le Maroc occupe désormais une place de choix en Afrique, dans les domaines économique, politique, culturel et religieux. Bien plus, Nous sommes déterminé à ériger le Maroc en acteur clé de la construction de l'Afrique de demain. Notre ambition est également d'accroître le niveau des échanges commerciaux, ainsi que le volume des investissements marocains à l'échelle du continent. Il s'agit, in fine, d'armorcer une étape nouvelle, sur la base d'intérêts mutuellement bénéfiques. Pour atteindre ces objectifs, le Maroc devra honorer ses engagements et continuer à consolider sa présence en Afrique», a indiqué SM le Roi.

Fidèle à la tradition ancestrale, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de SA le Prince Moulay Ismail, a présidé, au Palais Royal de Marrakech, une veillée religieuse en commémoration de l'Aïd Al-Mawlid Al-Nabawi Acharif.



Aïd Al-Mawlid

Amir Al Mouminine préside une veillée religieuse

Cette veillée religieuse a été marquée par la déclamation de versets du Saint Coran et de panégyriques du Prophète Sidna Mohammed, prière et bénédiction sur Lui.

A cette occasion, le ministre des habous et des affaires islamiques, Ahmed Toufiq, a prononcé, devant SM le Roi, une allocution dans laquelle il a présenté le bilan des activités des Conseils des ouléma et les actions entreprises en matière de promotion de la chose religieuse, avant de remettre au Souverain le rapport relatif à ces activités.

Dans son allocution, le ministre a souligné les réalisations accomplies, au cours de l'année qui s'achève, en faveur de la diffusion du Saint Coran et de la sauvegarde de la tradition du Prophète Sidna Mohammed, prière et bénédiction sur Lui, ainsi que les actions du Conseil des ouléma et la Haute sollicitude dont ne cessent de bénéficier les préposés religieux, les mosquées et l'enseignement originel. Par la suite, SM le Roi, Amir Al-Mouminine, a remis le Prix Mohammed VI de la pensée et des études islamiques (Prix de mérite et d'hommage), exæquo, à Mustapha El Bahyaoui de la ville de Tanger et Hamid Ben El Haj Essalami de la ville de Fès. Ce Prix est décerné annuellement afin de récompenser des personnalités scientifiques éminentes, nationales et internationales, et de les inciter à réaliser des

travaux de recherche de haute qualité dans le domaine des études islamiques, conformément aux enseignements de la noble Charia qui prône la recherche du savoir et exhorte à en faire bon usage.

Le Souverain a ensuite été salué par Hatim Ben Abdullah Ben Saâd Ben Raizah du Royaume d'Arabie Saoudite, qui a reçu des mains du Souverain le Prix international Mohammed VI de mémorisation, de déclamation et d'exégèse du Saint Coran. SM le Roi a également été salué par Muhammad Miftah Farid de la République d'Indonésie, à qui le Souverain a remis le Prix international Mohammed VI de psalmodie du Saint Coran avec mémorisation de cinq Hizbs.

SM le Roi, Amir Al-Mouminine, a également remis le Prix Mohammed VI en art calligraphique marocain (Prix Honorifique) à Larbi Tourak de la ville de Meknès, et le Prix Mohammed VI en art calligraphique marocain (Prix de l'excellence) à Youssef Sossi Alaoui, de la ville de Casablanca. Le Souverain a, par la suite, remis le Prix Mohammed VI de l'art décoratif marocain sur papier (Prix honorifique) à Othmane Fassi Fihri de la ville de Fès, et le Prix Mohammed VI de l'art décoratif marocain sur papier (Prix de l'excellence) à Zakaria Meslak de la même ville. SM le Roi a aussi remis le Prix Mohammed VI de graphisme arabe (Prix honorifique) à Moulay El Hassan Haidara de la ville de Marrakech, et le Prix Mohammed VI de graphisme arabe (Prix de l'excellence) à Abdelfattah Hraoui de la ville de Benguerir.

SM le Roi a, par la même occasion, été

salué par les membres du jury du Prix Mohammed VI de la pensée et des études islamiques, les professeurs Mohamed Kettani, Mohamed Ysset, Mustapha Benhamza, Idriss Khalifa, Ahmed Chaouki Binbine, Ahmed Chahlane, Abdelhamid El Alami et Ahmed Kostass (rapporteur du jury). Cette veillée religieuse s'est déroulée en présence du chef de gouvernement, des présidents des deux Chambres du Parlement, des conseillers de Sa Majesté le Roi, de membres du gouvernement, des présidents des instances constitutionnelles, des officiers supérieurs des Forces Armées Royales, des membres du corps diplomatique islamique accrédité à Rabat, ainsi que de plusieurs ouléma et autres personnalités civiles et militaires. La célébration de cette veillée religieuse par SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, s'inscrit dans la tradition observée par Ses illustres Ancêtres qui ont constamment veillé à commémorer l'anniversaire de la venue au monde du Messager de la Miséricorde, Leur Ancêtre le Prophète Sidna Mohammed, que la prière et la paix soient sur Lui.

Un anniversaire qui marque l'éclosion des lumières de la guidance pour l'humanité, grâce au message porté par le Sceau des Prophètes, pour répandre les hautes vertus et les valeurs de justice et recommander les bonnes actions pour que l'ensemble des humains vive dans la paix et l'entente.

Cette veillée religieuse a été marquée par la déclamation de versets du Saint Coran et de panégyriques du Prophète Sidna Mohammed, prière et bénédiction sur Lui.

Ses membres ont été nommés par le Souverain

Modèle de développement : La Commission fin prête



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu, mardi 19 novembre 2019 au Palais Royal à Rabat, Chakib Benmoussa, que le Souverain a chargé de la présidence de la Commission spéciale sur le modèle de développement.

Quelques semaines après la désignation du président, la composition de la commission a été complétée par la nomination de tous ses membres. Outre le président, la Commission est composée de 35 membres ayant des parcours académiques et professionnels pluriels et une connaissance importante de la société marocaine et des questions politiques, économiques et sociales, culturelles et environnementales. La Commission mobilise des compétences marocaines travaillant tant au Maroc qu'à l'international, actives et engagées dans les secteurs public, privé ou de la société civile. Conformément aux Hautes

La Commission devrait soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi, d'ici l'été prochain, les grandes inflexions souhaitables et les initiatives concrètes à même d'adapter le modèle de développement.

orientations royales, la Commission devra s'atteler dès à présent à examiner avec franchise, audace et objectivité l'état des lieux au vu des réalisations du Royaume, des réformes engagées, des attentes des citoyens, du contexte international actuel et de ses évolutions à venir.

Elle devrait soumettre à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi, d'ici l'été prochain, les grandes inflexions souhaitables et les initiatives concrètes à même d'adapter le modèle de développement. Tout au long de ses travaux, la Commission œuvrera dans le cadre d'une approche participative et inclusive à favoriser l'implication la plus large.



Le Souverain a installé le nouveau cabinet

Un gouvernement rajeuni et compact voit le jour

Après quelques mois de négociations entre les parties de la majorité, un nouveau gouvernement a pu voir le jour en octobre. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a ainsi reçu mercredi 9 octobre 2019, à la Salle du Trône au Palais Royal de Rabat, le chef de gouvernement et les membres du gouvernement dans sa nouvelle mouture après restructuration de l'architecture gouvernementale. Il s'agit de :

Saad Dine El Otmani : Chef de gouvernement ;

Mustapha Ramid : ministre d'État chargé des droits de l'Homme et des relations avec le Parlement;

Abdelouafi Laftit : ministre de l'Intérieur;

Nasser Bourita : ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger;

Mohamed Benabdellah : ministre de la Justice;

Ahmed Toufiq : ministre des Habous et des affaires islamiques;

Mohammed Hajoui : Secrétaire général du gouvernement;

Mohamed Benchaaboun : ministre de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration;

Aziz Akhannouch : ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural, de l'eau et des forêts;

Said Amzazi : ministre de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement

supérieur et de la recherche scientifique;

Khalid Ait Taleb : ministre de la Santé;

Moulay Hafid Elalamy : ministre de l'Industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique;

Abdelkader Amara : ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau;

Nezha Bouchareb : ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la Ville;

Nadia Fettah Alaoui : ministre du Tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale;

Aziz Rebbah : ministre de l'Energie, des mines et de l'environnement;

Mohamed Amkraz : ministre du Travail et de l'insertion professionnelle;

El Hassan Abyaba : ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports, porte-parole du gouvernement;

Jamila EL Moussali : ministre de la Solidarité, du développement social,

de l'égalité et de la famille;

Abdellatif Loudi : ministre délégué auprès du chef de gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense nationale;

Noureddine Boutayeb : ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur;

Mohcine Jazouli : ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger;

Driss Ouaouicha : ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par la suite, les nouveaux ministres ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi. Cette audience s'est déroulée en présence du chambellan de Sa Majesté le Roi, Sidi Mohammed El Alaoui.



Avec la Banque Populaire,
devenir auto-entrepreneur
a changé ma vie.



Avec la Banque Populaire, bénéficiez vous aussi de nombreux avantages exclusifs en tant qu'auto-entrepreneur. Profitez d'offres de financement sur mesure ainsi que de nombreuses facilités bancaires conçues pour vous accompagner dans le développement de votre activité.

Pour plus d'informations, contactez l'une des agences Banque Populaire ou Attawfiq Micro-Finance.

Dans la première réunion après le remaniement

Un Conseil des ministres pour entériner le PLF

Ce fut un Conseil des ministres avec un agenda chargé qui a eu lieu juste après l'installation du nouveau gouvernement. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres consacré à la présentation des orientations générales du projet de loi de Finances au titre de l'année 2020 et à l'adoption de plusieurs conventions internationales.

Au début des travaux du Conseil, le ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, a présenté devant Sa Majesté le Roi un exposé sur les orientations générales du projet de loi de Finances au titre de l'année 2020. Ce projet, élaboré sur la base des orientations de Sa Majesté le Roi contenues dans les discours royaux, s'appuie sur quatre priorités majeures:

- Premièrement : La mise en oeuvre effective de la loi-cadre relative à la réforme du système d'éducation et de formation, en tant que base pour réduire les disparités, consacrer le principe de l'égalité des chances, renforcer le soutien social à la scolarisation et mettre en application la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle, particulièrement en ce qui concerne la création des Cités régionales des compétences et des métiers et la modernisation des curricula à travers la formation par alternance et la formation par apprentissage, ainsi que l'adéquation et le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, notamment chez les jeunes travaillant dans le secteur informel.

- Deuxièmement : La mise en place des mécanismes de protection sociale, le soutien de la classe moyenne et le renforcement du ciblage des catégories démunies: à travers l'amélioration et la généralisation des services médicaux, l'élargissement de la couverture médicale, et l'opérationnalisation de l'assurance maladie, ainsi que la mise en œuvre des engagements du dialogue social, l'amélioration du ciblage des catégories en situation de préca-



rité, le développement progressif des aides directes dont elles bénéficient, l'accélération de la mise en œuvre du programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales en milieu rural, et l'accompagnement de la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain.

- Troisièmement : L'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation, en tant que vecteur essentiel pour remédier aux disparités territoriales et réaliser l'équilibre escompté entre l'effort de développement général et les spécificités de chaque région, à travers l'augmentation des ressources des régions et l'accélération de la mise en œuvre de la Charte de déconcentration administrative.

- Quatrièmement : Imprimer une nouvelle dynamique à l'investissement et au soutien de l'entreprise : en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations des troisièmes Assises nationales sur la fiscalité, la poursuite de la liquidation de la dette relative à la taxe sur la

Dans le cadre du raffermissement des relations d'amitié et de coopération qui lient le Maroc à plusieurs pays frères et amis et dans le respect des engagements régionaux du Royaume, le Conseil des ministres a adopté neuf conventions internationales bilatérales et multilatérales, appuyées par des lois.

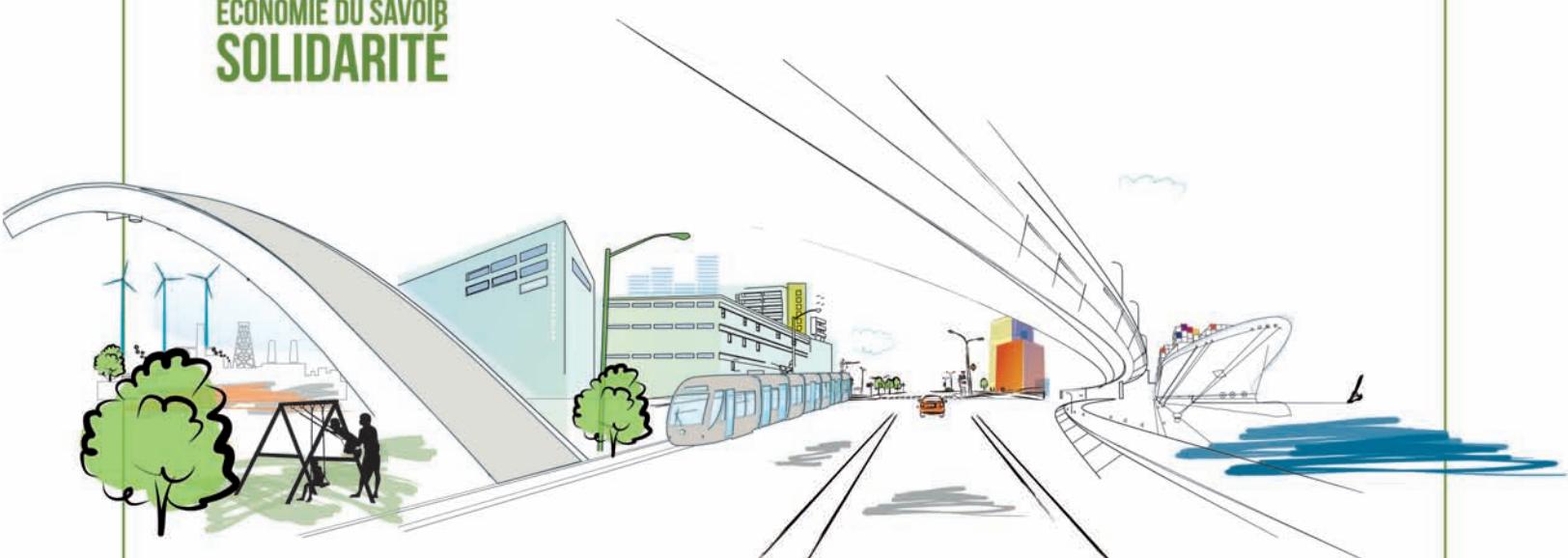
valeur ajoutée, la réduction des délais de paiement, en plus de la création d'un Fonds de promotion et de soutien financier aux petites, très petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre du raffermissement des relations d'amitié et de coopération qui lient le Maroc à plusieurs pays frères et amis et dans le respect des engagements régionaux du Royaume, le Conseil des ministres a adopté neuf conventions internationales bilatérales et multilatérales, appuyées par des lois.

Les conventions bilatérales concernent en particulier la coopération économique en matière de non-double imposition et de facilitation de l'investissement, la coopération judiciaire dans le domaine pénal, ainsi que la coopération en matière de défense. Quant aux conventions multilatérales, elles portent sur le protocole annexe à l'acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement africain, ainsi que la coopération douanière arabe.

GESTION DE L'ÉPARGNE
RETRAITE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ZONES INDUSTRIELLES
AMÉNAGEMENT URBAIN
TOURISME
SERVICES FINANCIERS
INVESTISSEMENT
BANQUE
ÉCONOMIE DU SAVOIR
SOLIDARITÉ

CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION
UN GROUPE EN ACTION
POUR UN MAROC EN DÉVELOPPEMENT



Institution financière créée en 1959, la Caisse de Dépôt et de Gestion s'érite aujourd'hui en un Groupe de premier plan, acteur central de l'économie nationale.

Investisseur institutionnel majeur, impliqué dans les principaux projets structurants du Royaume, le Groupe CDG contribue activement au développement économique et social du Maroc.

Avec plus de 5000 collaborateurs et près d'un million de clients servis au quotidien, le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion est un opérateur de référence dans tous les métiers dans lesquels il évolue : Gestion de l'Épargne/Prévoyance - Développement Territorial - Tourisme - Banque/Finance - Investissement.



Pour le Maroc Avenir

www.cdg.ma GroupeCDG

CDG
صندوق الابداع والتدبير
+٣٦٠٤٢٤١٨٠٠٠٠٠
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION



Ouverture du Parlement

Un appel royal pour une mobilisation collective

C'est une tradition inscrite aujourd'hui dans les mœurs politiques.

L'ouverture du Parlement est chaque année marquée par un discours royal.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, a présidé, vendredi 11 octobre à Rabat, l'ouverture de la première session de la quatrième année législative de la 10 ème législature. Après lecture de versets du Saint Coran, SM le Roi a prononcé un discours devant les membres des deux Chambres du Parlement, dans lequel le Souverain a appelé les élus à agir dans «un esprit d'émulation constructive» afin de servir les intérêts des citoyens et défendre les causes nationales.

«Vous devez aussi aborder cette année législative dans la perspective de l'étape nouvelle dont Nous avons esquisse les contours lors du dernier Discours du Trône», a dit le Souverain, précisant que la responsabilité de la classe politique, plus particulièrement celle du gouvernement, du Parlement, des partis poli-

tiques, est de réunir les conditions favorables à l'aboutissement de cette étape nouvelle. «L'étape, qui s'amorce dès à présent, requiert une implication unanime, fondée sur une confiance redoublée, une volonté ferme d'œuvrer dans un esprit de collaboration et d'unité, une mobilisation vigilante ; elle doit aussi se caractériser par le souci de transcender les vaines querelles et d'enrayer toute perte de temps et d'énergie», a ajouté Sa Majesté le Roi. Les chantiers prioritaires de cette étape, a souligné le Souverain, sont l'opérationnalisation des réformes, le suivi des décisions et la réalisation des projets, qui relèvent au premier chef des appareils exécutif et législatif. «Ils sont également du ressort du secteur privé, en particulier sur le plan du financement. Mention doit aussi être faite du rôle clé des organisations sérieuses de la société civile», a dit SM le Roi. Le Souverain a indiqué, dans ce cadre, qu'il incombe au gouvernement de mettre au point des plans rigoureux sur la base desquels les décisions et les projets, de portée nationale, régionale ou locale, pourront être soigneusement conçus, minutieusement réalisés et suivis sur le long terme. Le Parlement se voit, lui, investi, en vertu de la Constitution, de larges attributions en matière de production législative, de contrôle de l'action gouvernementale, d'évaluation des politiques

Les chantiers prioritaires de cette étape sont l'opérationnalisation des réformes, le suivi des décisions et la réalisation des projets, qui relèvent au premier chef des appareils exécutif et législatif.

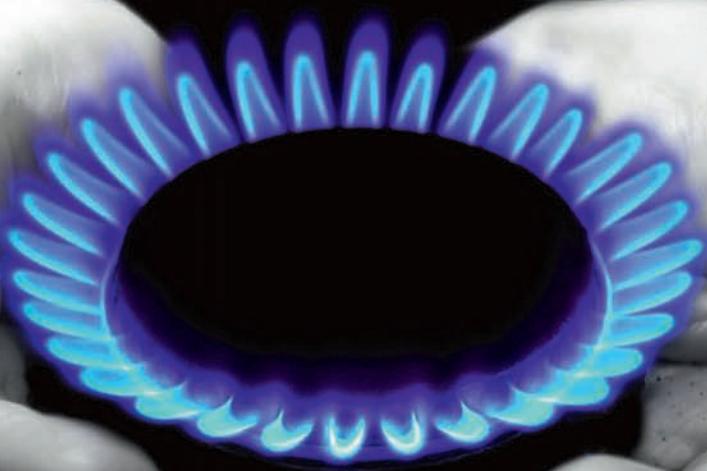
publiques, a ajouté le Souverain. «(...) Il est de notoriété publique que les efforts de l'État ne suffisent pas, et que, par conséquent, l'implication du secteur privé dans le processus de développement est indispensable», a noté Sa Majesté, faisant notamment allusion, dans ce cadre, au secteur bancaire et financier, qui «constitue, pour Nous, la clé de voûte de toute stratégie de développement».

«Aussi exhortons-Nous le secteur bancaire national à un engagement plus ferme, à une implication positive plus vigoureuse dans la dynamique de développement que connaît notre pays», a dit le Souverain, ajoutant que «cet effort doit porter spécifiquement sur le financement de l'investissement, l'appui aux activités productives, pourvoyeuses d'emplois et génératrices de revenus».

«La construction d'un Maroc évolué et développé, la formulation de réponses appropriées aux préoccupations et aux attentes de ses citoyens, nécessitent la mutualisation et la mise en cohérence des efforts», a indiqué SM le Roi, invitant «l'appareil exécutif, ainsi que le secteur privé, plus particulièrement le secteur bancaire, à s'associer à l'effort de développement national, à contribuer à la réussite de l'étape nouvelle dans laquelle nous nous engageons».

NOUS CONSACRONS
NOTRE ÉNERGIE AU
RESPECT DE LA NATURE

Dans le cadre de la certification de son système de management intégré qualité sécurité et environnement, Afriquia Gaz vient de migrer vers la norme ISO 45001 version 2018.



Septembre

Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | **Septembre** | Octobre | Novembre | Décembre

12-09-19



Lancement officiel de l'année pédagogique 2019-2020

Un Roi au chevet de l'école

L'enseignement figure parmi les chantiers majeurs menés ces dernières années au Maroc. Un chantier qui bénéficie d'ailleurs d'un suivi royal. Dans ce sens, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait procédé au Centre de formation dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, à Témara, au lancement officiel de l'année pédagogique 2019-2020 et a présidé la cérémonie de présentation des données relatives au bilan et aux dernières avancées de la réforme du système de l'éducation et de la formation, notamment les nouveaux mécanismes d'orientation adoptés cette année et qui prennent en compte les capacités et les affinités de l'apprenant.

Ce geste royal, hautement symbolique, témoigne de la place de choix qu'accorde le Souverain au secteur de l'enseignement et Son action constante en faveur du renforcement du système éducatif et de la consolidation du secteur de la formation professionnelle, considérés comme base du développement, clef d'ouverture et de promotion sociale et gage de protection de l'individu et de la collectivité contre les fléaux de l'ignorance et de la pauvreté.

A cette occasion, SM le Roi a visité des ateliers du Centre de formation dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, réalisé en partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la solidarité et inauguré par le Souverain le 15 juillet 2014.

A cette occasion, le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Saïd Amzazi, a présenté devant SM le Roi les données relatives au bilan et aux dernières avancées de la réforme du système de l'éducation et de la formation, soulignant que les programmes et mesures prévus au titre de cette réforme ont enregistré des taux de réalisation très satisfaisants, notamment au niveau du soutien à la scolarisation, de la lutte contre la pauvreté et la précarité, de la mise en œuvre du Programme national de l'éducation inclusive et de la mise en place d'un système national d'orientation précoce.

M. Amzazi a, à ce titre, mis en exergue les avancées enregistrées par le programme de généralisa-

tion et de développement de l'enseignement préscolaire, notant que la moyenne nationale des enfants ayant intégré l'enseignement préscolaire au titre de l'année 2018-2019 s'est établie à 55,8%, et que ce taux a pu être atteint grâce à l'inscription de 100.672 enfants supplémentaires et à la création de 5.833 nouvelles classes.

Il a rappelé que ce taux devra s'établir à 67% en 2021, avec une généralisation de l'enseignement préscolaire pour les enfants âgés de 4 et 5 ans à l'horizon 2027 et une intégration de la catégorie d'enfants de 3 ans à partir de l'année 2028.

Le ministre a fait observer, à ce propos, que la mise en œuvre de ce programme s'est accompagnée de la formation de 11.138 éducateurs et éducatrices, ainsi que de la publication d'un kit pédagogique destiné à l'amélioration de la qualité de l'enseignement préscolaire.

Au sujet du renforcement du soutien social des élèves, M. Amzazi a assuré qu'il a été procédé à l'élargissement de la base des bénéficiaires du programme «Tayssir» d'appui financier conditionnel, grâce notamment à l'adoption du Régime d'assistance médicale (RAMED) dans la sélection des familles éligibles, notant que ce programme a bénéficié à 1.800.000 élèves au titre de l'année scolaire 2018-2019 contre 706.359 au titre de l'année 2017-2018.

Toujours dans le cadre du renforcement du soutien social des élèves, le ministre a souligné l'augmentation de la dotation quotidienne réservée aux cantines et internats pour béné-

ficier à 1.701.877 élèves au titre de 2018-2019, la mise en place d'un programme d'amélioration des services de restauration scolaire, et la création de 12 nouveaux internats disposant de services de restauration.

Pour ce qui est du service de transport scolaire, le ministre a fait savoir que 271.057 élèves ont pu en bénéficier au cours de l'année 2018-2019, notant que ce chiffre devrait s'établir à 325.000 en 2020-2021.

Quant aux prestations sociales au profit des étudiants de l'enseignement supérieur et des stagiaires de la formation professionnelle, M. Amzazi a indiqué que l'offre d'hébergement a été consolidée grâce à l'ouverture, en partenariat notamment avec le secteur privé, de 8 cités et résidences universitaires (9.294 lits) et de 5 restaurants universitaires, soulignant que des travaux de construction et d'élargissement de 18 cités et résidences universitaires (12.798 lits) et de 4 restaurants universitaires sont en cours de réalisation.

De même, a ajouté le ministre, l'année 2018-2019 a connu l'ouverture de quatre internats (500 lits) et restaurants au profit des stagiaires de la formation professionnelle et l'octroi de 35.000 bourses. M. Amzazi a, en outre, fait savoir que son département a entrepris plusieurs autres actions, notamment le renforcement du réseau des écoles communautaires, avec la construction de 29 écoles dont 9 écoles ont été ouvertes à l'occasion de la nouvelle rentrée scolaire, ainsi que de

La moyenne nationale des enfants ayant intégré l'enseignement préscolaire au titre de l'année 2018-2019 s'est établie à 55,8%, ce taux a pu être atteint grâce à l'inscription de 100.672 enfants supplémentaires et à la création de 5.833 nouvelles classes.

celui des écoles de deuxième chance de nouvelle génération, dont 30 seront ouvertes au titre de l'année 2019-2020.

Le ministre a rappelé à cette occasion le lancement, sous le Haut patronage de SM le Roi, du Programme national de l'éducation inclusive au profit des enfants en situation de handicap qui vise à permettre aux élèves à besoins spécifiques de bénéficier des mêmes opportunités que les autres enfants, que ce soit au niveau des infrastructures, des accessibilités ou au niveau éducatif à travers les programmes scolaires et leur contenu.

Il a été procédé, au titre de ce programme, a ajouté M. Amzazi, à l'élaboration d'un cadre méthodologique pour les classes inclusives et à l'adaptation des mécanismes d'orientation, des programmes scolaires et du système d'évaluation des enfants cibles.

M. Amzazi a également mis l'accent sur la mise en place par son département d'un système efficient et actif d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire qui prévoit différentes passerelles entre les cursus académiques et professionnels, l'adoption d'un projet personnel de l'élève du primaire et du secondaire, l'institutionnalisation de la fonction d'«enseignant principal» chargé d'accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire, outre l'obligation de stage pour les collégiens afin qu'ils puissent découvrir le monde professionnel.

Le ministre a également mis en avant les efforts déployés en vue de la création, en partenariat avec le ministère de la jeunesse et des sports, d'une filière «sport-études» au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire, l'amélioration de la maîtrise des langues étrangères, la promotion de la qualité de l'enseignement au niveau des établissements privés de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.

Dans une allocution similaire, la directrice générale de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), Loubna Tricha, a présenté un exposé sur l'état d'avancement du programme

des Cités des métiers et des compétences (CMC), colonne vertébrale de la nouvelle feuille de route pour le développement du secteur de la formation professionnelle, arrêtée en exécution des Hautes orientations et présentée devant le Souverain le 4 avril dernier.

Ce programme vise à inaugurer une nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle, favorisant l'employabilité des jeunes, la compétitivité des entreprises et la création de valeur localement d'une part, et catalysant la conduite de changement vers un dispositif national de formation professionnelle, homogène et plus performant, d'autre part, a précisé Mme Tricha. Il prévoit, à ce titre, la réalisation de 12 Cités des métiers et des compétences, une pour chacune des régions du Royaume, qui apporteront une capacité de 34.000 places pédagogiques, avec un taux d'hébergement de 16%, a poursuivi Mme Tricha, notant que huit antennes seront rattachées à ces cités, notamment les 2 instituts de formation dans les métiers de la santé de Rabat et Casablanca, les 5 pôles «agriculture» des régions de l'Oriental, Souss-Massa, Fès-Meknès, Beni Mellal-Khénifra et Rabat-Salé-Kénitra, en plus de l'institut du tourisme en cours de construction à Dakhla.

La directrice générale de l'OFPPT a assuré que le concept des Cités des métiers et des compétences repose sur trois piliers fondamentaux, à savoir des espaces pédagogiques modernes, une ingénierie de formation actualisée, et un capital humain valorisé.

Ces trois piliers sont portés par le socle de la nouvelle gouvernance en sociétés de gestion, permettant un rapprochement effectif entre l'opérateur de formation, l'entreprise et la région ; et conférant à la Cité des métiers et des compétences l'agilité et la souplesse de gestion nécessaires pour s'adapter dans la durée, aux besoins d'un marché en perpétuelle évolution, a-t-elle dit.

Mme Tricha n'a pas manqué, à cette occasion, de souligner que l'Offre cible nationale sera ainsi caracté-

risée par une palette de 11 secteurs, offrant 449 filières de formation, dont 29% nouvellement créées et 24% actualisées.

Au sujet de l'état d'avancement de la réalisation du programme, Mme Tricha a affirmé que la prospection du foncier a été entamée dès la validation de la nouvelle feuille de route, et que le choix des chefs-lieux et des localités de chaque cité a suivi une logique d'ancrage économique, afin de lui permettre de se connecter à son écosystème, favorisant ainsi son ouverture sur l'entreprise et la formation en milieu professionnel au profit de ses stagiaires.

Et d'ajouter que les cités seront délivrées en trois lots, respectant l'engagement de démarrage de la formation entre la rentrée 2021 et la rentrée 2023.

Ainsi, les 3 régions Souss-Massa, Lâyoune-Sakia El Hamra et l'Oriental verront ouvrir leurs cités à partir de la rentrée 2021, a-t-elle indiqué, notant que le régime de croisière sera atteint en 2022 avec le démarrage de 5 nouvelles cités au niveau de Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Beni Mellal-Khénifra, Draâ-Tafilalet et Guelmim-Oued Noun.

Et la rentrée 2023 sera marquée, quant à elle, par l'achèvement de la réalisation du programme, avec l'ouverture des cités de Casablanca-Settat, Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Dakhla-Oued Eddahab, a-t-elle conclu.

Le Souverain a procédé, à cette occasion, au lancement de l'Initiative royale «Un million de cartables», qui bénéficie cette année à plus de 4.463.000 élèves et mobilise des investissements de l'ordre de 484 millions de dirhams. Lancée par le Souverain en 2008 et reconduite chaque année, cette initiative profite aux élèves de l'enseignement primaire et collégial, avec une priorité accordée au monde rural (63%).

SM le Roi a ainsi procédé à la remise symbolique de cartables et de manuels scolaires au profit de dix élèves de l'école Othmane Ibn Affane et du lycée collégial Sidi Yahya Zaer, relevant tous les deux de la préfecture de Skhirate-Témara.

Le concept des Cités des métiers et des compétences repose sur trois piliers fondamentaux, à savoir des espaces pédagogiques modernes, une ingénierie de formation actualisée, et un capital humain valorisé.

LA CONFIANCE
EST LE BIEN
LE PLUS PRÉCIEUX
D'UN MARCHÉ
AMBITIEUX

Acteur de référence de la Place financière, Maroclear a largement gagné ses lettres de noblesse. Fort de ses 20 ans d'expérience, Maroclear s'impose aujourd'hui comme le principal garant de l'intégrité des transactions du marché des capitaux. Avec nos services innovants et sécurisés d'administration, de codification et de dénouement, nous sommes en phase avec les exigences et les ambitions de notre Place pour la hisser au rang de Hub financier à dimension régionale.





Le Souverain a adressé un message aux participants aux premières Assises nationales

Le développement humain au centre des préoccupations



Le message royal a insisté sur la mise en place «d'une nouvelle architecture susceptible de lever, de manière proactive et directe, les principaux obstacles entravant le plein épanouissement de l'individu, tout au long de sa vie.

D epuis son accession au Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a érigé le développement humain en tête des priorités. Cet engagement royal s'est de nouveau traduit, avec un message adressé aux participants aux premières Assises nationales du développement humain à Skhirat, sous le thème «Développer la petite enfance, un engagement envers l'avenir». «Il Nous plaît d'adresser ce message aux participants aux premières Assises nationales du développement humain. Nous avons tenu à conférer Notre haut Patronage à cette manifestation, eu égard à l'intérêt particulier que Nous

accordons à ce chantier social singulier, depuis que Nous avons procédé à son lancement en 2015. Cette sollicitude procède de Notre intime conviction que ce chantier poursuit des objectifs nobles, en s'attachant à placer le citoyen marocain au cœur du processus de développement, et en faisant de lui la finalité essentielle des politiques publiques ; la visée ultime étant de faire prévaloir la dignité humaine», a affirmé le Souverain expliquant que «les droits politiques et civils ne prendront tout leur sens pratique dans la vie des citoyens que s'ils s'articulent en complémentarité avec les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux,

Les droits politiques et civils ne prendront tout leur sens pratique dans la vie des citoyens que s'ils s'articulent en complémentarité avec les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux

et environnementaux. De ce fait, après une évaluation rigoureuse et globale des phases I et II de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), Nous avons donné le coup d'envoi de la phase III, qui aura pour objectif de consolider les acquis et de réorienter les programmes». Plus loin encore, le message royal a insisté sur la mise en place «d'une nouvelle architecture susceptible de lever, de manière proactive et directe, les principaux obstacles entravant le plein épanouissement de l'individu, tout au long de sa vie. Ce dispositif intègre également l'appui aux catégories en situation difficile, le lancement

d'une nouvelle génération d'initiatives pourvoyeuses d'emplois, le développement des activités génératrices de revenus». Le message a également rappelé «l'importance singulière attachée à ce thème plus que jamais d'actualité, en accordant une attention particulière à la promotion des conditions de l'enfance ; celle-ci constitue en effet le pilier de la société, la force motrice qui lui permet de se projeter dans un avenir porteur d'un essor économique et social, global et inclusif». «Certes, notre pays a consenti des efforts considérables pour la prise en charge de la petite enfance, en réduisant le taux de mortalité chez les femmes enceintes et les enfants, en résorbant le retard de croissance, en améliorant l'alimentation et l'accès à l'enseignement préscolaire et aux soins de santé. Néanmoins, les faits attestent d'un déficit significatif à ce niveau, en raison d'une faible coordination de l'élaboration des politiques publiques et de l'absence de convergence, de cohérence des interventions ; cet état de fait est par ailleurs accentué par les disparités spatiales et socio-économiques», a expliqué Sa Majesté le Roi. «Pour remédier à cette situation critique, l'Initiative nationale pour le développement humain constitue un modèle à suivre, par ses interventions transversales et son rôle de levier majeur du développement social. En effet, elle permet de mutualiser les efforts, de renforcer les mécanismes de la dynamique participative au niveau territorial, de coordonner les politiques publiques dans le cadre d'une stratégie échelonnée selon un échéancier rigoureusement défini, déployée sur plusieurs fronts, cohérente dans ses dimensions économique, sociale, éducative et culturelle. Une bonne mise en œuvre du programme dédié à la petite enfance, étape charnière dans la vie de chaque individu, permettra de remédier aux facteurs responsables des inégalités, par un ciblage rigoureux des catégories concernées, issues de milieux pauvres et

tions ; cet état de fait est par ailleurs accentué par les disparités spatiales et socio-économiques», a expliqué Sa Majesté le Roi. «Pour remédier à cette situation critique, l'Initiative nationale pour le développement humain constitue un modèle à suivre, par ses interventions transversales et son rôle de levier majeur du développement social. En effet, elle permet de mutualiser les efforts, de renforcer les mécanismes de la dynamique participative au niveau territorial, de coordonner les politiques publiques dans le cadre d'une stratégie échelonnée selon un échéancier rigoureusement défini, déployée sur plusieurs fronts, cohérente dans ses dimensions économique, sociale, éducative et culturelle. Une bonne mise en œuvre du programme dédié à la petite enfance, étape charnière dans la vie de chaque individu, permettra de remédier aux facteurs responsables des inégalités, par un ciblage rigoureux des catégories concernées, issues de milieux pauvres et

Une bonne mise en œuvre du programme dédié à la petite enfance, étape charnière dans la vie de chaque individu, permettra de remédier aux facteurs responsables des inégalités, par un ciblage rigoureux des catégories concernées, issues de milieux pauvres et démunis».

démunis», a ajouté le Souverain expliquant l'importance «de mener auprès des personnes cibles des campagnes de sensibilisation à l'importance de ce sujet, en insistant sur ses retombées positives pour l'enfant, la famille, la société». «Beaucoup d'éléments attestent que nous avançons dans la bonne direction. Nous en voulons pour preuve les réalisations accomplies par le Maroc dans plus d'un domaine, au cours des dernières années. Pour autant, des défis restent à relever, appelant des efforts accrus de notre part. Cet objectif ne pourra être atteint sans le déploiement d'une approche efficace de gouvernance et de gestion des politiques nationales à vocation sociale. L'accent doit être mis notamment sur l'investissement dans le capital humain et social, considéré comme un préalable à la mise en chantier d'une nouvelle génération d'actions réformatrices visant à donner de l'espoir, à poser les jalons du Maroc de demain», a dit le Souverain.

Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | **Septembre** | Octobre | Novembre | Décembre
21-09-19

Le Souverain s'enquiert de l'état d'avancement de la mise en œuvre du discours du Trône

Orientations royales, un suivi en continu

Quelques semaines après un discours du Trône très important, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait reçu le chef de gouvernement, Saad Dine El Otmani. Au cours de cette audience, le Souverain s'est informé auprès du chef de gouvernement de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Orientations royales telles que contenues dans le discours du Trône de 2019. Ces Instructions royales au chef de gouvernement portaient sur la soumission à Sa Majesté le Roi de propositions de renouvellement et d'enrichissement des postes de responsabilité, tant au sein du gouvernement que de l'administration.

21 septembre



L'événement marqué par un message adressé par le Souverain

Sommet action climat : Un engagement royal perpétuel



La manifestation a surtout été marquée par un message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Sommet et dont lecture a été donnée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

Dans un monde marqué par les inquiétudes concernant les changements climatiques, les regards étaient tous tournés vers le Sommet action climat organisé au siège de l'ONU à New York. La manifestation a surtout été marquée par un message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Sommet et dont lecture a été donnée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. «Assurément, la dégradation de notre environnement est

«L'Afrique, qui endure injustement l'impact du changement climatique, doit être une priorité de notre action collective.»

un fait avéré. Il constitue ainsi une menace que nous nous devons d'affronter conjointement. Pour sa part, le Royaume du Maroc, pays faiblement émetteur de gaz à effet de serre, s'est engagé, au titre de sa contribution nationale déterminée (NDC), à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 de 42%. Mieux encore, il a d'ores et déjà lancé un processus inclusif et exhaustif pour pouvoir dépasser ce seuil. En novembre dernier, Mon pays a décidé de revoir à la hausse ses ambitions en matière d'énergies renouvelables, de manière à

atteindre, à l'horizon 2030, 52% de la production nationale d'énergie électrique», a expliqué le Souverain faisant savoir que «l'Afrique, qui endure injustement l'impact du changement climatique, doit être une priorité de notre action collective. Ainsi, le 1er Sommet Africain de l'Action, organisé à Marrakech, a enclenché une dynamique sans précédent, par l'opérationnalisation de deux Commissions «Climat» africaines du Bassin du Congo et de la Région du Sahel. Outre la «Coalition pour un Accès à l'Énergie Durable», formé conjointement avec l'Éthiopie au profit des pays les moins avancés, notamment en Afrique, le Maroc a lancé, avec ses pays frères du continent, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (triple A)». Il faut dire que la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement constitue le fer de lance de la politique verte menée par le Maroc. «La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a créé, avec ses partenaires, the «African Youth Climate Hub», qui vise à mettre en valeur le leadership, l'innovation et à souligner le rôle positif de la jeunesse africaine en ce domaine. A cet égard, le premier «Sommet pour la jeunesse Climat» incite à l'optimisme. Par conséquent nous devons y répondre favorablement par un soutien appuyé et effectif. Établir une solidarité internationale effective ; trouver des financements pérennes ; opérer un transfert qualitatif de technologie et de savoir-faire, tels sont les impératifs qui doivent nous guider pour que nous soyons à la hauteur de cette noble ambition climatique. C'est là le sens de Notre engagement, pour le Maroc, pour l'Afrique et pour notre planète», avait conclu SM le Roi.



Obsèques de Jacques Chirac

Le Souverain représenté par SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan

La France a perdu l'un des présidents emblématiques de la 5e République, Jacques Chirac. Un président qui fut d'ailleurs un grand ami du Maroc et s'y rendait régulièrement au cours des dernières années dans le cadre de séjours privés. Dans le cadre de l'hommage rendu au défunt président et les obsèques officielles organisées en

France, S.M le Roi a été représenté aux obsèques officielles du défunt président Français par Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan. Le Souverain avait prévu de se rendre en France, afin de présenter, à titre privé, Ses condoléances à la famille et aux proches du défunt président Jacques Chirac, eu égard aux fortes et profondes relations qui

ont toujours lié les deux familles et à l'affection et considération particulières portées par le Souverain à l'endroit de ce grand ami du Maroc. Il faut préciser cependant, que le Souverain avait contracté une pneumopathie bilatérale aiguë d'origine virale. En conséquence, le médecin personnel de S.M le Roi a prescrit un repos médical de quelques jours.

SM le Roi a effectué la prière à la mosquée Hassan II à Tétouan

Aïd Al-Adha : Le Souverain accomplit le rituel du sacrifice

La fête du sacrifice occupe une place importante dans le monde musulman et au Maroc. Ainsi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de SA le Prince Moulay Ismaïl, a accompli la prière de l'Aïd Al-Adha à la mosquée Hassan II à Tétouan.

De nombreux citoyens se sont massés tout au long de l'itinéraire emprunté par le cortège royal, de la Place du Mechouar du Palais Royal de Tétouan à la Mosquée Hassan II, pour partager avec SM le Roi, Amir Al-Mouminine, la joie de ce jour béni et souhaiter au Souverain bonne fête et longue vie. A Son arrivée à la mosquée, le Souverain a passé en revue un détachement de la Garde Royale qui rendait les honneurs. Après la prière de l'Aïd, l'Imam a souligné dans son prêche les significations profondes de l'Aïd-Al Adha qui couronne les dix premiers jours de Dou Al Hijja durant lesquels les musulmans raffermisent leur foi en Dieu et Lui rendre grâce pour les nombreux bienfaits dont Il les a gratifiés.

Cette fête est une occasion, a ajouté l'Imam, pour les parents d'apprendre à leurs enfants les significations religieuses et sociales de ce jour béni, symbole du sacrifice, notant que l'Aïd Al-Adha rappelle les enseignements de l'histoire de Sidna Ibrahim, prières et salut sur Lui, avec son fils Ismaïl, qui mettent en exergue la soumission totale au Créateur. L'Imam a conclu en implorant le Tout-Puissant de présenter SM le Roi, Amir Al-Mouminine, de couronner de succès Ses actions pour le bien de Son peuple fidèle et de Le combler en les personnes de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de l'ensemble des membres de l'Illustre Famille Royale. Il a, également, élevé des prières pour le repos de l'âme des



regrettés Souverains, Feu SM le Roi Mohammed V et Feu SM le Roi Hassan II, que Dieu les accueille en Sa Sainte Miséricorde. SM le Roi, Amir Al-Mouminine, a ensuite été salué par les chefs des missions diplomatiques islamiques accréditées au Maroc qui ont présenté au Souverain leurs félicitations et leurs meilleurs vœux. Par la suite, SM le Roi a procédé au rituel du sacrifice, suivant en cela la tradition du Prophète Sidna Mohammed, que la paix et la bénédiction soient sur Lui. L'Imam de la mosquée a, ensuite, procédé à l'immolation du deuxième mouton. A l'issue de cette cérémonie, SM le Roi a regagné le Palais Royal alors que des coups de canon retentissaient en signe

l'Imam a souligné dans son prêche les significations profondes de l'Aïd-Al Adha qui couronne les dix premiers jours de Dou Al Hijja durant lesquels les musulmans raffermisent leur foi en Dieu et Lui rendrent grâce.

de joie à l'occasion de l'avènement de ce jour de fête. Au Palais Royal, SM le Roi, Amir Al-Mouminine, a reçu les vœux de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de SA le Prince Moulay Ismaïl. SM le Roi a également reçu les vœux du chef de gouvernement, des présidents des deux Chambres du Parlement, des conseillers du Souverain, des membres du gouvernement, des Hauts commissaires, des présidents des Instances constitutionnelles, des directeurs des Cabinets royaux, des beaux-frères du Souverain, des officiers supérieurs de l'état-major général des Forces Armées Royales et de plusieurs hautes personnalités civiles et militaires.

L'Inspecteur général des FAR a remis au Souverain un livre sur l'action royale de modernisation de cette valeureuse institution

Vers une armée modernisée et en phase avec son temps

C'est une véritable stratégie qui est menée pour la modernisation de l'armée marocaine sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'État-Major général des Forces Armées Royales (FAR). Une action royale qui a fait l'objet d'un ouvrage. Ainsi, le Souverain avait reçu à la Résidence Royale à Al-Hoceima, le Général de Corps d'Armée, Abdelfattah Louarak, Inspecteur général des FAR, qui a remis au Souverain un livre intitulé «Les Forces Armées Royales, la Marche de la fidélité et l'esprit du renouveau», qui traite de l'action royale permanente en faveur de la modernisation de cette valeureuse institution.

Cet ouvrage met en exergue l'action entreprise durant ces vingt dernières années par Sa Majesté le Roi pour la transformation et le développement des Forces Armées Royales, en veillant à la modernisation de ses équipements, au renforcement de ses aptitudes capacitives, à l'amélioration des conditions de vie et de travail de son personnel et à la promotion de son rayonnement à l'international. Élaboré en collaboration avec toutes les composantes des FAR (Gendarmerie Royale, Garde Royale, Marine Royale et Forces Royales Air...), cet ouvrage est une excellente illustration, où l'écrit se joint à l'image, pour mettre en lumière et surtout immortaliser l'œuvre d'innovation entreprise par SM le Roi.

Ce livre se décline en six chapitres

Cet ouvrage est une excellente illustration, où l'écrit se joint à l'image, pour mettre en lumière et surtout immortaliser l'œuvre d'innovation entreprise par SM le Roi.



portant sur les activités de SM le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'État-Major général des Forces Armées Royales, qui recouvrent le champ d'action militaire dans ses divers et multiples paramètres. Les images qui illustrent cet ouvrage dénotent ainsi la Haute sollicitude de SM le

Roi, mais également des liens de fidélité qui unissent le Souverain et Son Armée, et qui se doublent d'un esprit de renouveau destiné à mettre les Forces Armées Royales à la pointe de la modernité afin de satisfaire aux exigences de la défense de la devise sacrée : Dieu-La Patrie-Le Roi.



Discours royal adressé à la Nation à l'occasion du 66e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple

Développement : Une feuille de route pour un nouveau modèle

Le modèle de développement était au centre du discours royal. En effet, SM le Roi Mohammed VI a adressé un discours à la Nation à l'occasion du 66e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

Un discours qui a tracé une véritable feuille de route pour la Commission appelée à proposer les pistes pour un nouveau modèle. «Nous avons toujours eu à cœur de placer le citoyen marocain au centre du processus de développement dont il constitue la principale finalité. Aussi, Nous avons toujours considéré que les grandes affaires du pays devaient être traitées dans le cadre d'une approche participative et inclusive pour garantir l'implication de toutes les forces vives de la Nation. C'est dans ce même esprit que Nous œuvrons en mettant en place la Commission spéciale sur

«Nous avons toujours eu à cœur de placer le citoyen marocain au centre du processus de développement dont il constitue la principale finalité».

le modèle de développement, à laquelle Nous confierons prochainement l'examen de ce sujet vital», a dit le Souverain.

«Notre souhait est que cette Commission remplisse une triple mission de réajustement, d'anticipation, de prospective pour permettre à notre pays d'aborder l'avenir avec sérénité et assurance. Nous tenons à souligner la portée nationale du travail de la Commission et de ses futures recommandations ; le modèle de développement auquel Nous aspirons s'affirmera comme authentiquement marocain. Outre des mécanismes de mise en œuvre et



de suivi adaptés, il Nous paraît en effet indispensable de proposer un modèle que les Marocains aient la volonté de s'approprier et de faire réussir», a ajouté SM le Roi.

Le discours royal a, en outre, évoqué l'émergence d'un nouveau contrat social. «*Notre ambition est que, dans sa nouvelle version, ce modèle de développement constitue une assise solide pour faire émerger un nouveau contrat social emportant une adhésion unanime, en l'occurrence celle de l'État et de ses institutions, celle des forces vives de la Nation incluant le secteur privé, les formations politiques et les syndicats, les associations, ainsi que celle de l'ensemble des citoyens. Nous souhaitons également que ce modèle soit le socle de l'étape nouvelle dont Nous avons esquisonné les contours dans le dernier Discours du Trône, étape à laquelle Nous avons assigné comme mots d'ordre «Responsabilité et Essor»», a fait savoir SM le Roi expliquant que «le renouvel-*

lement du modèle de développement, ainsi que les projets et les programmes lancés sous Notre impulsion, visent à faire avancer le Maroc sur la voie du progrès, à améliorer les conditions de vie de ses citoyens, à réduire les inégalités sociales et spatiales».

Il semble dans ce sens que le milieu rural et les périphéries urbaines seront prioritaires. «*En fait, c'est particulièrement en milieu rural et dans les périphéries urbaines que sont concentrés les segments de la population les plus en difficulté. Leur situation nécessite un soutien plus affirmé, une plus grande attention, un travail sans relâche pour que soient satisfaits leurs besoins pressants. C'est pourquoi Nous avons constamment appelé à la promotion du monde rural, en veillant à la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois, en facilitant l'accès rapide aux services sociaux de base, en assurant le soutien nécessaire à la scolarité, en luttant contre la pauvreté et la*

«Eu égard à la centralité de la classe moyenne dans le corps social, il convient d'en préserver les fondements et les ressources, en réunissant les conditions favorables à sa consolidation et à son élargissement, en ouvrant des perspectives de promotion à partir de- et vers elle».

précarité», a indiqué le Souverain. Dans un autre registre, le discours royal a rappelé la mise en place de l'ambitieux programme national de réduction des disparités en milieu rural, auquel ont été alloués environ cinquante milliards de dirhams pour la période 2016-2022. «*Pour leur part, les populations concernées doivent faire preuve d'initiative afin d'améliorer leurs conditions de vie et changer leur situation sociale. Pour cela, elles doivent utiliser les divers moyens mis à leur disposition, notamment la généralisation de l'enseignement, les opportunités offertes par la formation professionnelle et les programmes sociaux nationaux», a expliqué le Souverain ajoutant qu'en parallèle, «toutes les potentialités du monde rural doivent être exploitées, avec, en priorité, les terres agricoles soualiyates, dont Nous avons préconisé la mobilisation pour la réalisation de projets d'investissements agricoles. Les efforts de l'État, faut-il le souligner, ne suffisent pas pour assurer la réussite de cette entreprise d'envergure».*

L'importance de la place occupée par la classe moyenne a été évoquée dans le discours royal. «*Tel un édifice, la société forme un tout cohérent, dont le soubassement est la classe moyenne, le reste de la structure étant composé des autres strates sociales. Dieu soit loué, le Maroc a commencé, ces dernières années, à se doter d'une classe moyenne, qui constitue, désormais, un véritable levier de production et un vecteur de cohésion et de stabilité», a dit le Souverain.*

«*Eu égard à la centralité de la classe moyenne dans le corps social, il convient d'en préserver les fondements et les ressources, en réunissant les conditions favorables à sa consolidation et à son élargissement, en ouvrant des perspectives de promotion à partir de- et vers elle. Ces défis ne seront relevés qu'en hissant le taux de croissance à des seuils plus élevés, en générant plus de richesses, en veillant à une redistribution équitable des fruits du développement», a expliqué SM le Roi.*



Le président tunisien Béji Caïd Essebsi s'est éteint à l'âge de 93 ans

SM le Roi représenté par SAR le Prince Moulay Rachid aux funérailles

SAR le Prince Moulay Rachid a représenté SM le Roi Mohammed VI aux funérailles du président tunisien Béji Caïd Essebsi, qui se sont déroulées à la salle de l'Indépendance au Palais Carthage à Tunis.

À cette occasion, SAR le Prince Moulay Rachid a présenté les condoléances au président tunisien par intérim, Mohammed Ennaceur, au chef de gouvernement, Youssef Chahed, et aux membres de la

famille de Feu Béji Caïd Essebsi. Des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que plusieurs personnalités venues du monde entier ont assisté à ces funérailles nationales, qui se sont déroulées dans une ambiance solennelle et de grand recueillement. Cette cérémonie a été marquée par la lecture de versets du Saint Coran pour le repos de l'âme du défunt président, décédé jeudi à l'âge de 93 ans.

A noter que Sa Majesté le Roi

Des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que plusieurs personnalités venues du monde entier ont assisté à ces funérailles nationales.

Mohammed VI avait adressé un message de condoléances au président de l'Assemblée des représentants du peuple (Parlement tunisien), Mohamed Ennaceur, dans lequel le Souverain a exprimé Ses vives condoléances et Ses sincères sentiments de compassion suite à «la disparition de l'un des grands hommes de la Tunisie ayant consacré leur vie à servir leur pays et contribué avec abnégation et dévouement à l'édition de son Etat moderne».

Afriquia fait chaque jour l'impossible pour vous!



Présentation au Souverain du rapport de la banque centrale

Des fondamentaux économiques consolidés

Durant les 20 dernières années, l'un des défis majeurs du Maroc a concerné la consolidation des fondamentaux économiques. Une mission menée avec brio sous la conduite de SM le Roi. C'est dans ce sens que le Souverain avait reçu au Palais Royal de Tétouan Abdellatif Jouahri, wali de Bank Al-Maghrib, qui a présenté au Souverain le rapport annuel de la banque centrale sur la situation économique, monétaire et financière au titre de l'exercice 2018.

Dans une allocution devant Sa Majesté le Roi, M. Jouahri a indiqué que dans un environnement international incertain, l'économie nationale a enregistré un taux de croissance de 3 %, impactée en particulier par la lente reprise des secteurs non agricoles, soulignant toutefois que le taux de chômage a reculé à 9,8 %, tout en restant élevé parmi les jeunes, notamment citadins. Au niveau des équilibres macro-économiques, il a précisé que la consolidation budgétaire a connu un certain ralentissement, le déficit s'étant accentué à 3,7 % du PIB. En parallèle, le déficit du compte courant s'est aggravé à 5,5 % du PIB, malgré la poursuite d'une performance notable des exportations, a ajouté M. Jouahri.

En outre, les afflux d'investissements directs étrangers ont atteint 47,4 milliards de dirhams et les réserves internationales nettes se sont établies à un niveau équivalent à un peu plus de 5 mois d'importations de biens et services, a poursuivi le wali de Bank Al-Maghrib, notant que dans ce contexte, l'inflation a affiché une accélération à 1,9 %, tirée en grande partie par le renchérissement des produits alimentaires à prix volatils.

Au regard de ces évolutions, a indiqué M. Jouahri, Bank Al-Maghrib a maintenu l'orientation accommodante de sa politique monétaire, ce qui s'est traduit par une baisse des taux débiteurs qui a bénéficié

notamment aux entreprises. La banque centrale a également poursuivi le renforcement du cadre réglementaire du secteur bancaire, tout en accompagnant ce dernier pour assurer sa conformité aux normes internationales, notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et pour permettre un financement adéquat de l'économie, a-t-il assuré. Par ailleurs, M. Jouahri a souligné que Bank Al-Maghrib et le ministère de l'économie et des finances ont achevé, dans le cadre d'une démarche participative, l'élaboration de la Stratégie nationale de l'inclusion financière, qui vise la résorption du déficit et la réduction des inégalités dans ce domaine. L'année a également été marquée par le lancement du processus de flexibilisation graduelle du régime de change qui a pour principal objectif de renforcer la résilience de l'économie nationale face aux chocs externes et de soutenir sa compétitivité. La première année de mise en œuvre de cette réforme, a précisé M. Jouahri, s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le wali de Bank Al-Maghrib a relevé que ces évolutions qui ont marqué l'année 2018 laissent suggérer que la performance de l'économie nationale reste insuffisante pour répondre aux attentes sociales croissantes. À cet effet, la remise du Maroc sur un sentier de croissance plus élevé, tel que celui enre-

gistré lors de la première décennie de ce siècle, requiert la poursuite des réformes avec toutefois une plus grande exigence en termes d'efficacité et de rendement et une meilleure prise en compte des mutations de l'environnement international, a estimé M. Jouahri. Ainsi, au regard des défis auxquels fait face le tissu productif national, pâtissant des vulnérabilités structurelles et affaibli par la concurrence du secteur informel, M. Jouahri a appelé à ce que la politique publique inscrive parmi ses priorités la création d'un environnement propice au développement de l'entreprise marocaine et au renforcement de sa compétitivité. Pour cela, il est impératif, selon M. Jouahri, d'accélérer la mise en œuvre de la réforme du système de l'éducation et de la formation, qui a souffert des calculs politiques, à un moment où les exigences du marché du travail sont de plus en plus élevées en relation en particulier avec les implications de la révolution digitale.

Au niveau des finances publiques, le wali de Bank Al-Maghrib a indiqué que le ralentissement temporaire de la consolidation budgétaire peut paraître, pour certains, un choix approprié dans un contexte de décélération de la croissance et de besoins sociaux pressants. Toutefois, il a précisé qu'il ne faudrait pas que cela occulte le niveau élevé de l'endettement public, qui appelle à une vigilance accrue.

Il est impératif d'accélérer la mise en œuvre de la réforme du système de l'éducation et de la formation, qui a souffert des calculs politiques, à un moment où les exigences du marché du travail sont de plus en plus élevées en relation en particulier avec les implications de la révolution digitale.



Sur un autre volet, M. Jouahri a ajouté que la refonte en cours de la politique sociale, axée sur le ciblage des ménages, paraît une démarche prometteuse, dont la finalisation à temps requiert une mobilisation continue, ce qui faciliterait par ailleurs la réforme de la compensation et permettrait de dégager une marge de manœuvre pour l'investissement économique et social. Il a également rappelé, dans ce cadre, qu'il est urgent de faire

aboutir le chantier de la réforme de la retraite pour assurer la pérennité de l'ensemble des régimes. Le wali de Bank Al-Maghrib a souligné qu'en dépit de ces défis, le Maroc continue, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, de jouir d'un statut privilégié aux niveaux régional et international. Pour préserver ce statut et le fructifier au bénéfice de la croissance et de l'emploi, un véritable sursaut de toutes les forces vives

L'économie nationale a enregistré un taux de croissance de 3 %, impactée en particulier par la lente reprise des secteurs non agricoles.

du pays est impératif. Celles-ci sont appelées à dépasser les considérations étroites d'ordre personnel et partisan pour se mobiliser au service des intérêts du pays et des citoyens, a conclu M. Jouahri. Le wali de Bank Al-Maghrib a, à cette occasion, remis à SM le Roi Mohammed VI le rapport annuel de la banque centrale sur la situation économique, monétaire et financière au titre de l'exercice 2018.

Dans le discours du Trône adressé à la Nation

Les grands contours du Maroc de demain dessinés

LAprès 20 ans de réalisations et de projets dans différents secteurs, le Maroc passe à la vitesse supérieure. Ainsi, une nouvelle génération de projets annonce une mutation profonde pour le Royaume dans les années à venir. Dans son discours adressé à la Nation le 29 juillet 2019 à l'occasion du 20ème anniversaire de son accession au Trône, le Souverain a défini les bases fondamentales des diverses mutations que connaîtra le Royaume tout en donnant ses Hautes orientations pour accompagner une nouvelle génération de projets.

Le devoir de clarté et d'objectivité impose de nuancer ce bilan positif dans la mesure où les progrès et les réalisations, d'ores et déjà accomplis, n'ont malheureusement pas encore eu des répercussions suffisantes sur l'ensemble de la société marocaine», a souligné SM le Roi, indiquant que certains citoyens perçoivent sans doute mal les retombées de ces réalisations sur leurs conditions de vie, notamment en termes de satisfaction de leurs besoins quotidiens et singulièrement en ce qui concerne la fourniture de services sociaux de base, la réduction des inégalités sociales, le renforcement de la classe moyenne.

Dans son discours, SM le Roi Mohammed VI a exprimé sa peine de voir que des citoyens marocains, ne représenteraient-ils que 1% de la population, continuent à vivre dans la précarité et le dénuement matériel, d'où l'importance particulière donnée aux programmes de développement humain, à la promotion des politiques sociales pour parvenir in fine à la satisfaction des attentes pressantes des Marocains. «Comme Je l'ai souligné dans le discours de l'année dernière, Je n'aurai de répit que lorsque tous les obstacles auront été éliminés, que des solutions

appropriées auront été apportées aux problèmes de développement et aux questions sociales», assure le Souverain. Pour y parvenir, SM le Roi a indiqué que cet objectif suppose une vision globale et des projets menés à bonne fin grâce à des ressources qualifiées et des conditions favorables.

SM le Roi a rappelé que les dernières années ont révélé l'incapacité de notre modèle de développement à satisfaire les besoins croissants d'une partie de nos citoyens, à réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales ajoutant que c'est la raison pour laquelle il a appelé à sa réévaluation et à sa réactualisation exprimant par ailleurs des réserves sur la pertinence de la création de commissions spéciales. Et pour cause : certains trouvent dans ce procédé le meilleur moyen d'enterrer des dossiers et de passer sous silence les problèmes qui s'y rattachent. «Néanmoins, Nous avons pris l'initiative d'en créer certaines auxquelles Nous avons confié la mission d'examiner des questions d'intérêt national comme la régionalisation et la Constitution, le Code de la famille, les affaires liées à l'Instance équité et réconciliation. Notre suivi personnel de leurs travaux a permis d'atteindre des résultats concluants et positifs», explique le Souverain.

SM le Roi Mohammed VI a exprimé sa peine de voir que des citoyens marocains, ne représenteraient-ils que 1% de la population. continuent à vivre dans la précarité et le dénuement matériel

S'agissant de la mise en place de la Commission spéciale chargée du modèle de développement, SM le Roi Mohammed VI a souligné qu'elle sera installée à la rentrée prochaine. «Nous avons veillé à ce que cette commission, par sa composition, regroupe différentes disciplines académiques et diverses sensibilités intellectuelles, en y faisant siéger des compétences nationales issues du public et du privé. Outre de l'expérience et une exigence d'impartialité, ces profils doivent être suffisamment outillés pour comprendre les dynamiques à l'œuvre au sein de la société et aller au-devant de ses attentes, sans jamais perdre de vue l'intérêt supérieur de la Nation», précise SM le Roi. Cette commission spéciale aura le statut d'un organe consultatif (impartial et objectif) investi d'une mission limitée par le temps et devra prendre en considération dans ses travaux les grandes orientations des réformes engagées ou en passe de l'être. Enseignement, santé, agriculture, investissement, système fiscal... autant de chantiers qu'elle devra inclure dans ses recherches. Elle devra émettre des propositions visant le perfectionnement et l'accroissement de l'efficacité de ses différents secteurs. Cet organe sera amené par conséquent à établir un constat



exact de l'état des lieux et proposer des solutions adaptées. «Plutôt que de s'inscrire dans une logique de rupture avec le passé, il s'agit de poser un nouveau jalon dans notre processus de développement. Il importe avant toute chose de faire preuve d'audace, d'esprit d'initiative, d'un sens élevé des responsabilités, lors de la mise en œuvre des conclusions judicieuses et des recommandations pertinentes qui seront adoptées, seraient-elles difficiles ou coûteuses», souligne le Souverain. Parallèlement à cela, SM le Roi a invité le gouvernement à commencer la préparation d'une nouvelle génération de grands plans sectoriels, cohérents et harmonieux, susceptibles de servir de pilier au modèle de développement dans sa nouvelle version. Le Souverain a assuré que la rénovation du modèle de développement national n'est pas une fin en soi, mais qu'elle est plutôt le préalable à l'émergence d'une étape nouvelle dans laquelle SM le Roi souhaite engager le Maroc. Cette étape aura pour maîtres mots «Responsabilité» et «Essor».

«Cette étape nouvelle est d'autant plus prometteuse que le Maroc recèle bien des énergies et des potentialités qui lui permettent de créer des conditions favorables d'impulsion et de développement. Nous disposons assurément d'atouts indispensables. Notre ultime souhait est que le Maroc accède au club des nations avancées», estime SM le Roi.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Maroc devra remporter de multiples enjeux et défis, internes et externes. Il s'agit premièrement de l'enjeu de consolidation de la confiance et des acquis, notamment la confiance entre les citoyens, la confiance dans les institutions nationales qui les rassemblent, la confiance et foi dans un avenir meilleur. «C'est la clé de la réussite et la condition sine qua non pour que se concrétise notre ambition collective», explique Sa Majesté le Roi.

Le deuxième défi est celui de l'ouverture et le refus du repli sur soi, particulièrement dans des domaines liés aux expériences et aux expertises internationales. «L'ouverture est d'autant plus

La rénovation du modèle de développement national n'est pas une fin en soi, elle est plutôt le préalable à l'émergence d'une étape nouvelle dans laquelle SM le Roi souhaite engager le Maroc.

fondamentale pour le développement économique qu'elle offre aux entreprises et aux opérateurs marocains nombre d'opportunités de rehausser leur compétitivité», souligne le Souverain relevant que ceux qui s'opposent à l'ouverture de certains secteurs sous prétexte que cela induirait des pertes d'emplois, ne se soucient guère des Marocains et cherchent avant tout à préserver leurs propres intérêts. Le troisième défi concerne l'accélération économique et l'efficacité institutionnelle. «L'enjeu est ainsi de rebâtir une économie forte et compétitive, en encourageant l'initiative privée, en lançant de nouveaux programmes d'investissement productif et en créant de nouvelles opportunités d'emploi. Dans la même perspective, il convient de renforcer l'efficacité des institutions et de faire évoluer les mentalités des responsables», indique SM le Roi. Le quatrième défi à surmonter serait celui de la justice sociale et spatiale pour parachever l'édification d'un Maroc porteur d'espoir et d'égalité pour tous.

Commémoration du 20ème anniversaire de l'accession de SM le Roi au Trône

Cérémonie d'allégeance, un héritage transmis de génération en génération

Il est des événements qui s'inscrivent à jamais dans les mœurs. C'est le cas pour la cérémonie d'allégeance qui représente un véritable pacte entre les Rois du Maroc et le peuple. La tradition ne cesse de se perpétuer au Royaume.



La cérémonie de cette année fut particulière car elle est venue en commémoration du 20ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux Ancêtres. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, a présidé à la Place du Mechouar du Palais Royal de Tétouan, la cérémonie d'allégeance. Au début de cette cérémonie, Abdelouafi Laftit, ministre de l'intérieur, et les walis et gouverneurs des wilayas, préfectures et provinces du Royaume, ainsi que les walis et gouverneurs de l'Administration centrale du ministère, ont prêté allégeance à Amir Al-Mouminine. Par la suite, SM le Roi a passé en revue les délégations représentant les différentes régions, préfectures et provinces du Royaume venues renouveler leur allégeance à Amir Al-Mouminine. Il s'agit des représentants des régions de :

- Dakhla-Oued Eddahab (Oued Eddahab et Aousserd).
- Laâyoune-Sakia El Hamra (Laâyoune, Boujdour, Tarfaya et Smara).
- Guelmim-Oued Noun (Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan, Sidi Ifni).
- Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Tanger-Asilah, M'diq-Fnideq, Tétouan, Fahs-Anjra, Larache, Al Hoceima, Chefchaouen et Ouezzane).
- L'Oriental (Oujda-Angad, Nador, Driouch, Jerada, Berkane, Taourirt, Guercif et Figuig).
- Fès-Meknès (Fès, Meknès, El Hajeb, Ifrane, Moulay Yacoub, Sefrou, Boulmane, Taounate et Taza).
- Rabat-Salé-Kénitra (Rabat, Salé, Skhirate-Témara, Kénitra, Khé-

misset, Sidi Kacem et Sidi Slimane).
– Beni Mellal-Khénifra (Beni Mellal, Azilal, Fquih Bensaleh, Khénifra et Khouribga).

– Casablanca-Settat (Casablanca, Casablanca-Anfa, Al Fida-Mers Soleil, Ain Sbaâ-Hay Al Mohammadi, Hay Hassani, Ain Chock, Sidi Bernoussi, Ben M'Sik, Moulay Rachid, Mohammedia, El Jadida, Nouaceur, Mediouna, Benslimane, Berrechid, Settat et Sidi Bennour).

– Marrakech-Safi (Marrakech, Chichaoua, Al Haouz, El Kelâa des Sraghna, Essaouira, Rhamna, Safi et Youssoufia).

– Drâa-Tafilalet (Errachidia, Ouarzazate, Midelt, Tinghir et Zagora).

– Souss-Massa (Agadir Ida-Outanane, Inezgane Aït Melloul, Chtouka Aït Baha, Taroudante, Tiznit et Tata). Cette cérémonie, qui reflète l'authenticité du peuple marocain et son attachement indéfectible au glorieux Trône Alaouite, s'est achevée par une salve de cinq coups de canon, alors que le Souverain répondait des mains aux acclamations des représentants des différentes régions du Royaume. La cérémonie d'allégeance, qui couronne les festivités marquant le 20ème anniversaire de l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI, est l'occasion pour les représentants des douze régions du Royaume de réitérer leur attachement à l'Auguste personne du Souverain et de signifier que le lien entre le Trône et le peuple est profondément enraciné dans l'histoire de ce pays et qu'il a de tout temps constitué le socle de la Nation marocaine et l'expression suprême de sa solidité et de sa pérennité.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du chef de gouvernement, des présidents des deux Chambres du Parlement, des Conseillers de SM le Roi, des membres du gouvernement, des hauts-commissaires, des présidents des instances constitutionnelles, des officiers supérieurs de l'Etat-Major général des Forces Armées Royales, ainsi que d'autres personnalités civiles et militaires.





Décernement du Prix national Mohammed VI de mémorisation, de déclamation et de psalmodie du Saint Coran

Laylat Al-Qadr : Une veillée religieuse présidée par le Souverain

Si le mois de Ramadan est très sacré auprès des Marocains, la Nuit du 27ème jour ou Laylat Al-Qadr occupe une place particulière.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de SA le Prince Moulay Ismail, a présidé à la mosquée Hassan à Rabat une veillée religieuse en commémoration de cette nuit bénie. Après les prières d'Al-Ichaâ et des

Taraouih, des versets du Saint Coran ont été récités par l'enfant Aya Mansour (12 ans, originaire de la ville de Berrechid), lauréate du Prix national Mohammed VI de mémorisation, de déclamation et de psalmodie du Saint Coran. SM le Roi a ensuite été salué par la jeune déclamatrice, à qui le Souverain a remis le Prix. Cette distinction témoigne de la

Des versets du Saint Coran ont été récités par l'enfant Aya Mansour 12 ans, originaire de la ville de Berrechid.

Haute sollicitude dont SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, n'a eu de cesse d'entourer les déclamateurs et déclamatrices du Saint Coran et de la volonté constante du Souverain de promouvoir la mémorisation et l'apprentissage du Livre Saint parmi les jeunes générations. Par la suite, le professeur Amadou Tidiany Diallo, Alem du Sénégal,



a prononcé devant le Souverain une allocution au nom des ouléma ayant participé aux causeries religieuses du mois sacré de Ramadan 1440, dans laquelle il a exprimé ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à SM le Roi, Amir Al-Mouminine, pour l'accueil et l'hospitalité qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour dans le Royaume.

M. Tidiany Diallo a ainsi souligné que les causeries religieuses réunissent chaque année l'élite des ouléma de la Oumma islamique pour débattre et échanger sur de multiples questions, notant que SM le Roi Mohammed VI a poursuivi l'œuvre de Ses Glorieux Ancêtres, Feu SM le Roi Mohammed V qui avait édifié les liens de confiance et d'estime entre le gouverneur et le gouverné, et Feu SM le Roi Hassan II qui avait posé les jalons du Maroc moderne.

Il a salué, à cette occasion, les grandes réalisations accomplies sous le règne de SM le Roi Mohammed VI en matière de religion, d'enseignement et de formation, ainsi que les différentes initiatives du Souverain pour la défense des peuples de la région contre l'extrémisme et pour la préservation des nobles valeurs de l'Islam.

Cette veillée religieuse a été marquée par la clôture de Sahih Al-Boukhari, faite par Al Hussein Mefrah, prêcheur «Khatib» de la mosquée «Arridouane» à Mohammedia et ancien président du Conseil local des ouléma de la même ville, après lecture de «Hadith Al Khatm», par le fquih Mohamed Ziani, enseignant à l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mordchidines et mordchidates.

Le Souverain a, par la suite, remis les Prix Mohammed VI «Ahl Al-

Le professeur Amadou Tidiany Diallo a souligné que les causeries religieuses réunissent chaque année l'élite des ouléma de la Oumma islamique pour débattre et échanger sur de multiples questions.

Qurâan» et «Ahl Al-Hadith», respectivement à Ibrahim El Ouafi de la ville d'Aït Melloul et El Mustapha Zamhani, de la ville de Khénifra. SM le Roi, Amir Al-Mouminine, a également remis le Prix Mohammed VI des écoles coraniques dans ses trois catégories à Mohamed El Amraoui de Fès (Prix de la méthodologie d'apprentissage), à Mohamed El Hafidi de la ville de Kénitra (Prix du rendement), et à Mohamed El Hanafi de Taroudant (Prix de la gestion).

Le Souverain a ensuite remis le Prix Mohammed VI pour le Adhan et le Tahlil, créé sur Hautes Instructions de SM le Roi, Amir Al-Mouminine, dans ses deux catégories, respectivement à Abdallah Siouti de la ville de Laâyoune (Prix de l'excellence) et à Mohamed Boukantar de la ville de Marrakech (Prix honorifique). A l'issue de cette veillée, l'assistance a élevé des prières implorant le Tout-Puissant de préserver Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, de couronner de succès Ses initiatives, de bénir Ses pas, de réaliser les aspirations que le Souverain nourrit pour le progrès de Son peuple fidèle et de Le combler en la personne de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de l'ensemble des membres de l'illustre Famille Royale.

Les fidèles ont aussi élevé des prières pour le repos de l'âme du Père de la Nation, Feu SM Mohammed V, et de Feu SM Hassan II. Cette veillée s'est déroulée en présence du chef de gouvernement, des présidents des deux Chambres du Parlement, de conseillers de SM le Roi, des membres du gouvernement, des représentants du corps diplomatique des pays islamiques accrédité au Maroc, des officiers supérieurs de l'état-major général des Forces Armées Royales, des ouléma ayant participé aux causeries religieuses du mois sacré de Ramadan, ainsi que d'autres personnalités civiles et militaires.



Un Conseil des ministres présidé par le Souverain

Le Maroc adopte la création de la Zone de libre-échange continentale

Pas moins de 17 accords internationaux très importants et stratégiques étaient au programme du Conseil des ministres présidé par le Souverain à Rabat. D'autres textes importants étaient également au programme.

Au début des travaux du Conseil, le ministre de la justice a présenté un exposé sur la mise en conformité de certaines dispositions de la loi organique fixant les conditions et modalités de l'exception d'inconstitutionnalité d'une loi, avec la décision de la Cour constitutionnelle n°70/18.

Dans sa décision, la Cour constitutionnelle a déclaré que les dispositions de la loi organique précitée sont conformes à la Constitution, à l'exception de certaines de ses dispositions.

Dans ce cadre, la version réaménagée du projet de loi organique précité comporte les dispositions

La Cour constitutionnelle a déclaré que les dispositions de la loi organique précitée sont conformes à la Constitution, à l'exception de certaines de ses dispositions.

qui ont été mises en conformité avec la décision de la Cour constitutionnelle qu'elle avait déclaré non conformes à la Constitution. Ces dispositions concernent en particulier la procédure de filtrage et d'appréciation du caractère sérieux des requêtes par la Cour constitutionnelle, tout en lui accordant la prérogative de fixer les cas à examiner à huis clos, l'octroi au ministère public la qualité de partie au procès sujet de la requête, l'inscription de la disposition législative et des droits et libertés parmi les conditions qui doivent être examinées par le magistrat statuant sur la requête et la procédure de la mise



en conformité de la décision de la Cour.

Par la suite, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative à la nomination aux hautes fonctions. Les principaux amendements contenus dans ce projet portent notamment sur :

- Le reclassement de l'Institut supérieur de la magistrature et de la Caisse marocaine de l'assurance-maladie, qui se substitue à la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), parmi les établissements publics stratégiques dont la nomination des responsables est délibérée en Conseil des ministres.
- L'ajout de la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales du personnel du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale et de la «fondation des œuvres sociales des travaux publics à la liste des établissements publics

dont les responsables sont nommés en Conseil de gouvernement.

Lors des travaux de ce Conseil des ministres, il a également été procédé à l'approbation du projet de décret modifiant le décret portant réorganisation de l'École de la protection civile.

Ce projet de décret a pour objectifs de conférer aux élèves officiers, sous-officiers et agents de secours, tout au long de leur formation, le statut de fonctionnaires avec rémunération, ce qui permettra à la Direction générale de la protection civile de les intégrer dans ses rangs à l'instar des Forces auxiliaires.

Dans le cadre de la Haute sollicitude dont Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, ne cesse d'entourer les membres de ses Forces et améliorer leurs situations, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret modifiant et complétant le Dahir fixant le traitement des personnels militaires à solde mensuelle des Forces Armées Royales et le projet de décret modifiant et complétant le décret fixant le régime de solde, alimentation et frais de déplacement des militaires à solde spéciale progressive des Forces Armées Royales ainsi que les règles d'administration et de comptabilité y afférentes.

En outre, il a été procédé à l'adoption du projet de décret modifiant et complétant le décret fixant les conditions d'attribution des prestations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics.

Ce projet de décret, qui s'inscrit dans le cadre des mesures prises à l'issue du dialogue social, a pour objectif d'augmenter les allocations familiales pour l'ensemble des fonctionnaires civils et militaires.

Dans le même cadre, il a été procédé à l'adoption du projet de décret modifiant le décret fixant les modalités d'application

du statut particulier des Forces auxiliaires. Ce projet de décret a pour objectif de permettre aux membres des Forces auxiliaires de bénéficier de l'augmentation générale des salaires décidée pour l'ensemble des fonctionnaires dans le cadre du dialogue social. Par ailleurs, et dans le cadre du renforcement des relations du Maroc avec plusieurs pays frères et amis et avec les groupements économiques régionaux et continentaux, le Conseil a approuvé dix-sept (17) accords internationaux, dont seize (16) supportés par des projets de loi.

Il s'agit particulièrement de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, son protocole de mise en œuvre et l'échange de lettres accompagnant ledit accord et l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et le Royaume du Maroc d'autre part, ainsi que l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Les accords bilatéraux visent le renforcement de la coopération dans le domaine judiciaire, notamment en matière pénale et de la lutte contre la criminalité, le domaine économique et commercial ainsi que les domaines de la défense, le tourisme, la navigation commerciale et le transport international routier. Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution et sur proposition du chef de gouvernement et à l'initiative du ministre de l'économie et des finances, Sa Majesté le Roi a bien voulu nommer :

- Lotfi Sekkat, président- directeur général du Crédit immobilier et hôtelier ;
- Abderrahim Chafi, directeur du Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques.

INAUGURATION
DE L'ÉCOSYSTÈME
DU GROUPE PSA
AU MAROC



Inauguration de l'usine PSA de Kénitra

Le Maroc, un producteur de voitures de classe mondiale

La politique d'industrialisation menée par le Maroc a facilité l'arrivée de grands groupes internationaux. L'un des secteurs les plus prospères durant les dix dernières années est sans nul doute celui de l'automobile.

Après Renault, un autre acteur de classe mondiale a mis le cap sur le Maroc. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé à la plate-forme industrielle intégrée «Atlantic Free Zone», dans la commune d'Amer Saflia (province de Kénitra), la cérémonie d'inauguration de l'écosystème du Groupe français «PSA» au Maroc, un projet qui stimule le développement du secteur national de l'automobile et illustre l'excellence du «Made in Morocco».

Le Souverain a, à cette occasion, procédé à l'inauguration de la nouvelle usine du Groupe PSA, d'une capacité de production annuelle de 100.000 véhicules et moteurs associés, et au lancement des travaux d'extension de ce complexe industriel de dernière génération, dont la capacité de production sera doublée avant même 2023 – date prévue pour la réalisation de cet objectif – et qui générera, à terme, 4.000 postes d'emplois. La cérémonie d'inauguration a



débuté par la projection d'un film institutionnel qui met en exergue les différentes étapes de réalisation de l'écosystème du Groupe PSA au Maroc, l'impact de ce projet sur le secteur automobile national et les efforts déployés pour en assurer plein succès.

Le ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy a, ensuite, prononcé une allocution devant SM le Roi dans laquelle il a souligné que grâce à l'impulsion décisive et à la

Haute sollicitude du Souverain, «*les infrastructures, l'usine de PSA et les usines de ses sous-traitants ont été réalisées dans les conditions convenues et les délais impartis*», quatre années après la signature de la convention stratégique, le 19 juin 2015, entre l'État marocain et le Groupe PSA.

M. Elalamy a affirmé, à cette occasion, que le groupe français PSA a investi 3 milliards de dirhams et prévoit d'investir autant dans ses futurs projets au Maroc, précisant que la nouvelle usine PSA de

L'usine PSA bénéfice de la dynamique de développement que connaît le Royaume, à la faveur notamment de la ligne à grande vitesse ferroviaire qui permet aujourd'hui de libérer les rails entre Kénitra et le port de Tanger Méditerranée.

Kénitra a été conçue pour produire aussi bien des véhicules thermiques qu'électriques, confortant ainsi l'ambition industrielle du Royaume mais également la volonté affirmée de SM le Roi de faire du Maroc un modèle au niveau du continent en matière du développement durable. M. Elalamy a affirmé, à cette occasion, que le groupe français PSA a investi 280 millions d'euros et prévoit 275 millions additionnels dans ses futurs projets au Maroc, précisant que la nouvelle usine PSA de Kénitra a été conçue pour produire aussi bien des véhicules thermiques qu'électriques, confortant ainsi l'ambition industrielle du Royaume mais également la volonté affirmée de SM le Roi de faire du Maroc le champion continental du développement durable.

«*Les résultats enregistrés à date grâce à l'implantation de PSA sont substantiels*», a poursuivi le ministre, notant à ce propos que les véhicules produits dans l'usine PSA bénéficient d'un taux d'intégration de plus de 60% (80% à terme), que 27 nouvelles usines de 10 nationalités se sont déjà installées à Kénitra, et que le centre de R&D qui devait initialement employer 1.500 ingénieurs et techniciens supérieurs emploie aujourd'hui 2.300 employés, dont 85% sont des ingénieurs.

Les achats par PSA de pièces fabriquées au Maroc ont atteint 700 millions d'euros pour l'année 2018, bien au-dessus des prévisions, a-t-il ajouté, faisant observer que l'objectif du milliard d'euros d'achats sera donc réalisé avant 2025.

Et d'ajouter que l'usine PSA inaugurée aujourd'hui bénéficie de la dynamique de développement que connaît le Royaume, à la faveur notamment de la ligne à grande vitesse ferroviaire qui permet aujourd'hui de libérer les rails entre Kénitra et le port de Tanger Méditerranée, et la réforme de la formation professionnelle qui permettra d'améliorer la compétitivité des écosystèmes industriels.

Pour sa part, le vice-président exé-



cutif de PSA pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Jean-Christophe Quemard, a affirmé que la vision portée par SM le Roi «de développer des écosystèmes économiques performants est dorénavant une réalité pour le Groupe PSA avec toutes ses composantes, à commencer par la plus importante : la formation professionnelle des hommes et des femmes qui feront le futur de l'industrie automobile avec la promesse de carrières riches au sein de cette filière au Maroc». M. Quemard a tenu, à cette occa-

sion, à rappeler que le Maroc est, plus que jamais, «au cœur de la stratégie de croissance du Groupe PSA, qui figure aujourd'hui parmi les constructeurs automobiles les plus performants au monde», notant que c'est au Royaume «que notre Groupe a choisi d'implanter son centre de décision régional, de développer un Centre de recherche et développement intégré dans le réseau mondial de R&D du Groupe PSA, et aujourd'hui une activité industrielle déterminante».

Cette cérémonie a été marquée par le dévoilement de la nouvelle Peu-

La nouvelle usine PSA de Kénitra a été conçue pour produire aussi bien des véhicules thermiques qu'électriques, confortant ainsi l'ambition industrielle du Royaume.

geot 208, véhicule produit dans l'usine de Kénitra.

Par la suite, SM le Roi a été salué par les représentants d'équipementiers du Groupe PSA qui se sont installés au sein de la plate-forme industrielle intégrée «Atlantic Free Zone».

Le Souverain a ainsi été salué par M. Xinglong Mei, vice-président du Groupe Chinois «Citic Dicastal», numéro 1 mondial de la fabrication de jantes en aluminium, dont l'usine, construite sur un terrain de 24 hectares avec un investissement de près de 4 milliards de

dirhams, dispose d'une capacité de production annuelle de 3 millions de jantes.

SM le Roi a ensuite été salué par Hirai Yoshinori, vice-président exécutif du groupe japonais Asahi Glass Co (AGC), un des leaders mondiaux dans l'industrie du verre pour diverses applications et utilisations y compris l'industrie automobile, et Hakim Abdelmoumen, administrateur, directeur général de AGC-Induver Automotive, une unité industrielle issue d'une alliance entre le groupe japonais AGC et la société marocaine Induver.

Construite sur 13 hectares pour 1,5 milliard de dirhams, cette usine fabrique des pare-brises et des vitrages de dernière génération. Le Souverain a également été salué par Rachid Rahmouni, vice-président en charge de l'Afrique du Nord au groupe français «Faurecia», numéro un mondial de l'intérieur véhicule, dont la nouvelle usine, réalisée sur 4 hectares avec un investissement de 300 millions de dirhams, vient compléter le réseau de ce groupe au Maroc. SM le Roi a, ensuite, visité les différents ateliers de l'usine PSA, avant de poser

pour une photo-souvenir avec son personnel. L'écosystème structurant organisé autour de PSA dans le Royaume est une nouvelle réussite accomplie dans l'industrie automobile. Une industrie qui prospère et réalise des succès. Les exportations de ce secteur, qui emploie actuellement un total de 189.600 personnes, ont doublé entre 2013 et 2018, passant de 31,7 milliards de dirhams à 65,1 milliards de dirhams, faisant de l'industrie automobile le 1er secteur exportateur du Royaume pour la 4ème année consécutive.





Nomination de nouveaux ambassadeurs

Diplomatie, une stratégie proactive

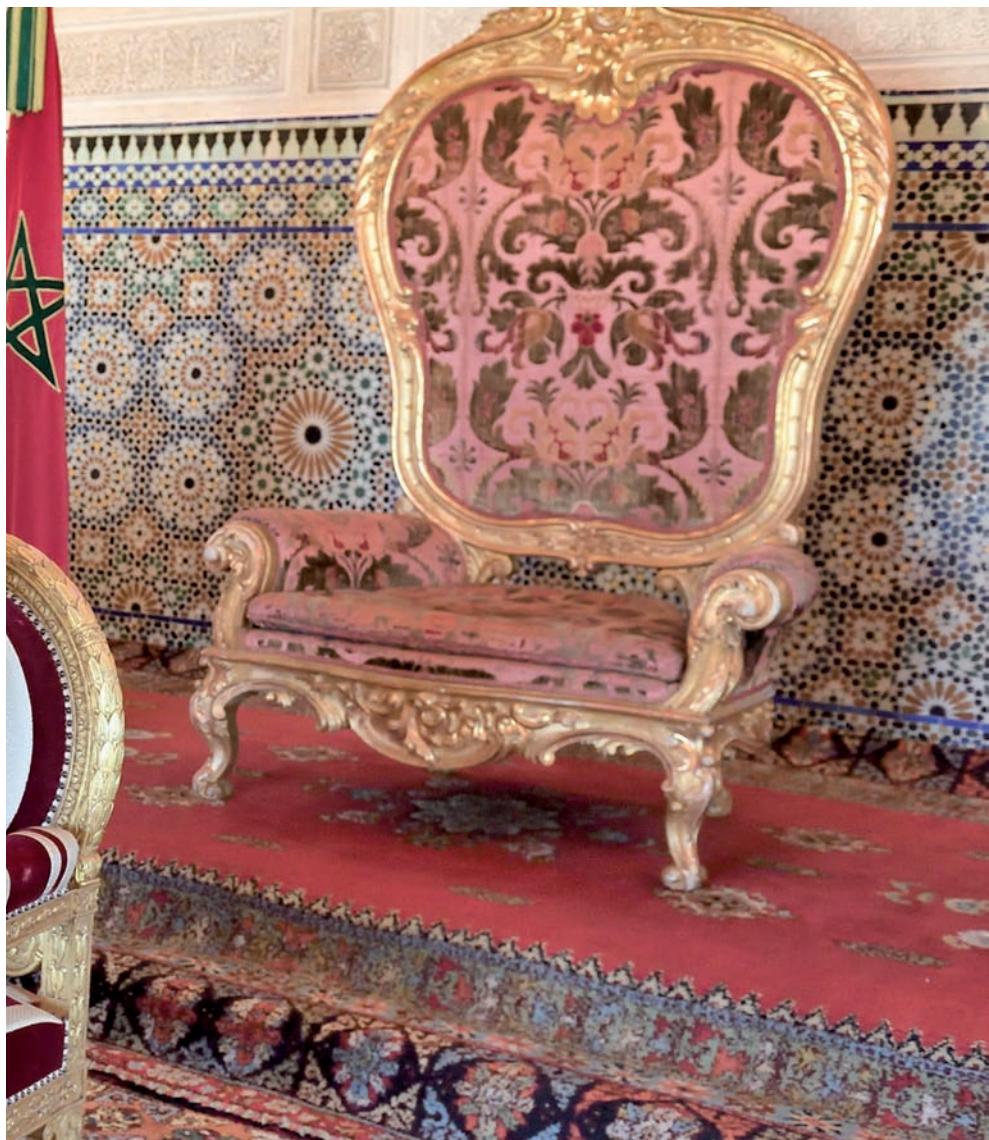
La nouvelle stratégie diplomatique déployée ces dernières années par le Maroc commence à donner ses fruits. Un déploiement qui passe notamment par une nouvelle génération de diplomates.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu au Palais Royal de Rabat, plusieurs nouveaux ambassadeurs dans les missions diplomatiques du Royaume auxquels le Souverain a remis leurs dahirs de nomination.

Il s'agit de : Hassan Abou Ayoub, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la Roumanie et de la République de Moldavie, Khalid Naciri, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès du Royaume

SM le Roi a reçu des ambassadeurs étrangers venus prendre congé du Souverain au terme de leurs missions dans le Royaume.

Hachémite de Jordanie, Youssef El Amrani, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République de l'Afrique du Sud, de la République du Botswana, de la République du Malawi, et du Royaume d'Eswatini, Mohamed Ali Lazrak, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République de Turquie, Zouhour Alaoui, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République fédérale d'Allemagne, Azzedine Farhane, ambassadeur de



Sa Majesté le Roi auprès de la République d'Autriche, de la République de Slovaquie et de République de Slovénie, Lotfi Bouchaara, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la Fédération de Russie, Mohamed Setri, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de l'Etat du Qatar, Youssef Balla, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République d'Italie, de la République de Saint-Marin, de la République de Malte, et de la République d'Albanie, Ahmed Rahhou, ambassadeur de Sa Majesté le Roi, Chef de la mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union européenne et chef de la mission du Royaume auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique,

Abderrahim Atmoun, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République de Pologne, Hassan Tariq, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République tunisienne, Yassir Fares, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République Argentine, Abdelfettah Lebbar, ambassadeur de Sa Majesté auprès des États-Unis du Mexique et de Bélgique, Amine Chaoudri, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République du Pérou et de l'Etat de Bolivie, Jamal Chouaibi, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République Socialiste du Vietnam, Mohamed Achkalou, ambassadeur de

Ces changements sont destinés à accompagner la nouvelle stratégie diplomatique du Royaume dans différentes zones à l'échelle internationale

Sa Majesté le Roi auprès de la République de Finlande et de la République d'Estonie,

Imane Ouadil, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de la République du Ghana,

Youssef Slaoui, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès du Burkina Faso, Mustapha Benkhiyi, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès du Royaume du Bahreïn,

Rajaa Naji Mekkaoui, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès du Vatican et de l'Ordre souverain et militaire de Malte,

Samir Dhar, ambassadeur de Sa Majesté le Roi, représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Par la suite, les nouveaux ambassadeurs ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

A cette occasion, SM le Roi a reçu des ambassadeurs étrangers venus prendre congé du Souverain au terme de leurs missions dans le Royaume.

Il s'agit de :

Abdullah Falah Bin Abdullah Al Dosari, ambassadeur de l'Etat du Qatar, que le Souverain a décoré du Grand cordon du Wissam Alaoui (Classe exceptionnelle),

Ousmane Amadou Sy, ambassadeur de la République du Mali, que SM le Roi a décoré du Grand cordon du Wissam Alaoui (Classe exceptionnelle),

Jean-François Girault, ambassadeur de la République française, que le Souverain a décoré du Grand cordon du Wissam Alaoui (Classe exceptionnelle),

Massimo Baggi, ambassadeur de la Confédération suisse, que SM le Roi a décoré du Wissam Alaoui de l'ordre de Grand Officier,

Jose Humberto De Brito Cruz, ambassadeur de la République Fédérative du Brésil, que le Souverain a décoré du Wissam Alaoui de l'ordre de Grand officier,

Crisantos Obama Ondo, ambassadeur de la République de Guinée Equatoriale, que SM le Roi a décoré du Wissam Alaoui de l'ordre de Commandeur.

Cette audience s'est déroulée en présence du ministre des affaires étrangères et de la Coopération internationale, Nasser Bourita, et du Chambellan de Sa Majesté le Roi, Sidi Mohamed El Alaoui.

La section régionale du Centre national Mohammed VI voit le jour à Casablanca

Handicapés : Une Haute sollicitude royale

Plusieurs initiatives sont menées au Maroc sous l'impulsion royale pour donner un coup d'accélérateur aux efforts d'intégration des personnes à besoins spécifiques.

ACasablanca, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé, au quartier El Korea dans la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers Sultan, à l'inauguration de la section régionale du Centre national Mohammed VI des handicapés (CNMH). Réalisé par la Fondation Mohammed V pour la solidarité pour un investissement global de 37 millions de dirhams, ce projet illustre la Haute sollicitude dont le Souverain n'a eu de cesse d'entourer les personnes en situation de handicap et Sa volonté permanente de les doter de la capacité de se prendre en charge

et de s'associer, par les potentialités qu'ils recèlent, à l'œuvre collective de développement dans laquelle se trouve engagé le Royaume. À l'instar des Centres régionaux des handicapés de Safi, Marrakech, Oujda et Fès, le nouvel établissement permettra à la région de Casablanca-Settat de disposer d'un espace d'encadrement médical et socio-éducatif des personnes atteintes de déficience physique ou mentale et d'un cadre propice devant fédérer les actions des ONG et assurer une prise en charge intégrée des personnes cibles.

La section régionale du CNMH à

Le nouveau Centre devra contribuer au développement des compétences et à la promotion de la recherche scientifique grâce à des partenariats avec le monde académique et scientifique.

Casablanca a notamment pour objectifs la prévention et la prise en charge précoce du handicap d'un point de vue médical et éducatif, la promotion du handisport, la prise en charge sociale des enfants en situation de handicap, l'accompagnement de leurs familles (guidance parentale) et des associations œuvrant dans le domaine du handicap, et la formation professionnelle des personnes cibles.

Le nouveau Centre devra aussi contribuer au développement des compétences et à la promotion de la recherche scientifique grâce à des partenariats avec le monde académique et scientifique (universités, Centre hospitalier universitaire...). Édifié sur un terrain de 6.000 m², le Centre de Casablanca comprend un pôle social, un pôle socio-éducatif, un pôle médico-social, un pôle des





sports, un pôle de la formation professionnelle, un pôle hébergement - restauration et un pôle administratif. Ainsi, le pôle social est destiné à l'accompagnement et à l'orientation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Le pôle socio-éducatif constitue, quant à lui, un espace d'accueil de jour d'enfants et d'adolescents handicapés, leur assurant un encadrement éducatif et pédagogique adapté pour leur permettre une autonomie la plus complète possible et une participation dans la vie sociale. Pouvant bénéficier à 200 jeunes de 6 à 15 ans, ce pôle comporte notamment un espace parents, des ateliers de musique, de travaux manuels, d'art plastique, de théâtre, et des espaces d'activités pour enfants autistes, enfants atteints de paralysie cérébrale et enfants souffrant de retard mental. Pour ce qui est du pôle médico-social, il a pour objectifs de dépister les handicaps, de fournir des soins et de réeduquer pour une meilleure adaptation du handicapé à son environnement. Ce pôle, qui peut accueillir jusqu'à 150 bénéficiaires, tous âges confondus, dispose de salles de kinésithérapie, de psychomotricité, d'orthophonie, d'orthoptie,

de chirurgie dentaire, de psychologie, de consultations en médecine générale et de soins, ainsi qu'un atelier d'appareillage orthopédique (salle de moulage, d'essayage et de marche, salle de plâtre, salle des machines lourdes, salle résine).

Le pôle des sports vise, pour sa part, la promotion du handisport en mettant à la disposition des personnes handicapées de la région -150 bénéficiaires par jour de plus de 8 ans- des structures adaptées, notamment une salle de musculation, une piscine couverte et un terrain omnisports.

D'une capacité de 60 stagiaires de 18 à 25 ans, le pôle de la formation professionnelle, mis en place en partenariat avec l'Office de la formation professionnelle et de la promotion de travail (OFPPT), offre, pour sa part, aux bénéficiaires l'opportunité d'être formés dans un métier adapté à leur handicap.

La section régionale de Casablanca comporte, aussi, un pôle hébergement-restauration abritant un réfectoire, une cuisine et deux dortoirs (hommes-femmes) devant bénéficier aux membres d'associations œuvrant dans le domaine du handicap et qui arrivent à Casablanca pour participer à des mani-

D'une capacité de 60 stagiaires de 18 à 25 ans, le pôle de la formation professionnelle offre aux bénéficiaires l'opportunité d'être formés dans un métier adapté à leur handicap.

festations sportives, socio-éducatives ou culturelles ayant trait à leur secteur d'activité.

Outre ces pôles, le nouvel établissement dispose d'un pôle administratif composé d'une salle de conférences et d'une médiathèque avec des espaces de lecture, d'exposition, d'informatique, d'audiovisuel et de diffusion de la «Web Handi Radio» du Centre national Mohammed VI des handicapés.

A forte portée sociale, ce projet, dont la gestion est confiée à la Fondation de gestion du CNMH, vient conforter les différentes actions menées par la Fondation Mohammed V pour la solidarité au niveau de la région de Casablanca-Settat et qui s'assignent comme objectif principal la valorisation de l'élément humain, pièce maîtresse de tout projet de développement global et intégré.

Au niveau national, le CNMH s'est imposé au fil des années comme une structure de référence en matière de prise en charge médicale et d'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Ses prestations et celles de ses différentes sections régionales ont bénéficié à 53.531 enfants, jeunes et adultes durant l'année 2018.

ENSEMBLE, NOUS DESSINONS UN NOUVEAU VISAGE



COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE
GROUPE CDG



CASANFA

POUR CASABLANCA

linkcity

ALAKARIA
Développement

ANFA REALTIES
REAL ESTATE

OUCHTAR
HOTELS

EFI
CASABLANCA

Groupe
Scolaire
la
Résidence

ESCA
Ecole de Management

Au titre de l'année 2017-2018

Lutte contre l'analphabétisme : Les majors du programme national primés

L'encouragement des meilleurs dans tous les domaines permet aujourd'hui de susciter l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes aux différents programmes et projets lancés.

C'est le cas notamment pour le programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, a procédé, après la prière du vendredi à la mosquée «Al Israa wa Al Mi'aaraj» à Casablanca, à la remise du Prix Mohammed VI aux majors du Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées au titre de l'année 2017-2018.

Il s'agit de Fatema Laâdam (Salé), Yamna Abjaou (Tan Tan), Mina Ess-kouri (Nouaceur), Hayat Sennoun (Oujda) et El Hassania Mennouna (Zagora).

A cette occasion, le ministre des habous et des affaires islamiques, Ahmed Toufiq, a prononcé une allocution devant SM le Roi, Amir Al Mouminine, dans laquelle il a souligné que le Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées a bénéficié, depuis son lancement en l'an 2000 et jusqu'à 2018, à plus de 3 millions de personnes, auxquelles s'ajoutent celles qui suivent le Programme sur la chaîne Mohammed VI du Saint Coran, diffusé deux fois par jour, et sur le site web du ministère des habous et des affaires islamiques.

M. Toufiq a indiqué, par la même occasion, que le plan établi par le



ministère au titre de la période 2017-2021 ambitionne de porter le nombre des bénéficiaires du Programme national de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées à 4,5 millions de personnes, soit 1,5 million de personnes supplémentaires.

Le ministre a, en outre, fait observer que l'année scolaire 2017-2018 a connu l'inscription de plus de 316.000 personnes, avec un taux de réalisation de l'objectif dépassant les 105%, notant que le ministère a

mobilisé 7.000 mosquées pour la mise en œuvre de ce programme, et a chargé 8.000 encadrants, 1.000 coordinateurs et conseillers pédagogiques et 400 formateurs pédagogiques d'assurer son plein succès.

M. Toufiq a également affirmé que le ministère œuvre, au titre de l'actuelle année scolaire, à l'inscription de 300.000 personnes (niveau 1 et 2), ainsi qu'au développement de la coopération avec des établissements partenaires, notamment la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion.

Le ministre a noté aussi que son département était en phase d'élaboration d'une nouvelle expérience qui devra être lancée courant l'année prochaine et sera mise en œuvre au niveau de quelque 1.000 endroits en milieux urbain et rural.

Cette nouvelle expérience, qui ciblera les hommes et les femmes de moins de 50 ans, impliquera une mobilisation des Conseils des ouléma, des imams des mosquées, des prédicteurs, des mouchidines et mouchidates, en coordination avec les autorités locales.

Le Programme national de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées a été lancé conformément aux Hautes instructions royales contenues dans le discours du Souverain à l'occasion du 47e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple (20 août 2000), dans lequel SM le Roi avait ordonné à ce que «les mosquées demeurent ouvertes pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'éducation religieuse, civique et sanitaire, selon un programme bien élaboré».

Illustration de l'intérêt particulier que le Souverain, Amir Al-Moumine, ne cesse d'accorder au développement de l'élément humain, ce programme a également permis aux mosquées, ces lieux de culte et d'invocation de Dieu, de retrouver leur place d'avant-garde en matière de guidance, d'orientation spirituelle et d'alphanétisation, ainsi que leur rôle dans l'édition d'une société démocratique, moderne, ouverte et basée sur le rejet de l'exclusion et de la marginalisation, la lutte contre la pauvreté et l'ignorance



Le Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées a bénéficié, depuis son lancement en l'an 2000 et jusqu'à 2018, à plus de 3 millions de personnes, auxquelles s'ajoutent celles qui suivent le Programme sur la chaîne Mohammed VI du Saint Coran.



Le dispositif a été lancé par le Souverain

Réinsertion des ex-détenus : un programme national d'appui sur mesure

La problématique de la réinsertion des ex-détenus dans la société à leur sortie de prison est prise à bras-le-corps depuis quelques années.

La Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus fait office de fer de lance dans la politique nationale menée en la matière. Plusieurs projets ont été lancés. Dans ce sens, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé à Casablanca au lancement du Programme national d'appui aux micro-projets et à l'auto-emploi au profit des ex-détenus – Ramadan 2019, une

Ce programme, qui mobilise cette année une enveloppe budgétaire globale de plus de 13,5 millions de dirhams, devra bénéficier à 478 anciens détenus

illustration nouvelle de la sollicitude royale constante en faveur d'une intégration socioprofessionnelle de cette frange de citoyens. Initié par la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, ce programme, qui mobilise cette année une enveloppe budgétaire globale de plus de 13,5 millions de dirhams (contre 8,1 millions au titre de l'année précédente), devra bénéficier à 478 anciens



détenus, originaires des régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, l'Oriental, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Laâyoune-Sakia El Hamra, Guelmim-Oued Noun, Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. Il consistera à apporter un appui financier ou en équipements à des ex-détenus porteurs d'un projet de vie personnel dans des secteurs comme le commerce, l'industrie, les services, l'artisanat, la restauration, l'agriculture ou le bâtiment. Ce projet de vie personnel est élaboré sur la base d'un diagnostic établi pendant la période de détention avec l'assistance du service de préparation à la réinsertion, en adéquation avec la formation et le savoir-faire des bénéficiaires, ainsi

qu'avec les besoins du marché du travail.

Parmi les personnes bénéficiaires de ce programme, dix-huit (18) ont été condamnées dans des affaires d'extrémisme et de terrorisme et ont participé au programme «Réconciliation» (Moussalaha) qui vise la réinsertion de ces détenus et leur réconciliation avec la société.

A forte portée sociale, cette action témoigne de l'intérêt particulier qu'accorde Sa Majesté le Roi à l'avenir des citoyens incarcérés et de Sa ferme détermination à leur assurer, sans aucune discrimination ni aucune exception, une insertion socioprofessionnelle adéquate après leur libération.

Elle traduit également la vision

La Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus a enregistré, au cours de la période 2018-2019, un total de 9.183 interventions de la part des Centres d'accompagnement post-carcéral.

royale éclairée visant à renforcer la sécurité au sein de la société, à lutter contre la délinquance, à réduire le taux de récidive et à créer des activités génératrices de revenu (AGR) afin d'améliorer le devenir et la qualité de vie des personnes ayant été en conflit avec la loi.

Le programme d'appui aux micro-projets et à l'auto-emploi des ex-détenus-Ramadan 2019 s'inscrit dans le cadre de la stratégie intégrée de réinsertion socioprofessionnelle menée par la Fondation et qui a permis, durant l'année 2018, le placement de 453 anciens détenus, dont 87 de sexe féminin, dans des entreprises citoyennes. Cette stratégie est mise en œuvre en partenariat avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), les départements ministériels formateurs et ceux qui dispensent des services, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), ainsi qu'avec des acteurs de la société civile. Une telle approche de partenariat a constitué d'ailleurs un levier important pour mobiliser un grand nombre d'intervenants à venir s'inscrire dans cette stratégie initiée par le Souverain et qui vise également à faire de l'espace carcéral une école de deuxième chance, un milieu de rééducation, d'apprentissage, de savoir-faire et de savoir-être.

Dans ce cadre, la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus a enregistré, au cours de la période 2018-2019, un total de 9.183 interventions de la part des Centres d'accompagnement post-carcéral, dans le cadre de leurs missions d'accompagnement administratif, juridique, social, familial et médical.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a remis des équipements et des chèques de soutien financier à 26 ex-détenus porteurs de projets AGR, dont six femmes et deux anciens pensionnaires des Centres de protection de l'enfance.

Inauguration d'un centre à Benslimane

Addictologie : La lutte s'intensifie



Le phénomène des addictions à différentes substances a pris des proportions considérables ces dernières années.

La lutte des autorités commence à mieux s'organiser. Ainsi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé dans la province de Benslimane, (région Casablanca - Settat), à l'inauguration d'un Centre d'addictologie, un projet solidaire qui traduit la Haute sollicitude royale envers les personnes en situation de vulnérabilité souffrant de comportements addictifs. Réalisé par la Fondation Mohammed V pour la solidarité pour un investissement global de 6 millions de dirhams, ce Centre, le premier du genre dans la province de Benslimane, fait partie intégrante du programme national de lutte contre les conduites addictives, mis en œuvre, depuis 2010, conformément aux Hautes instructions royales, par la Fondation en partenariat avec les ministères de la santé et de l'intérieur. Ce programme national vise à prémunir plus particulièrement les jeunes contre l'usage des drogues, améliorer la qualité de la prise en charge des personnes addictives, ainsi qu'à encourager l'implication de la société civile et les départements sociaux dans les problématiques de l'addiction. Il permet également d'assister les familles des personnes bénéficiaires à faire face aux conséquences néfastes des comportements addictifs. A l'instar de ceux réalisés par la Fondation à Casablanca, Rabat, Oujda, Nador, Marrakech (Guéliz et El Mellah), Tétouan, Tanger (Beni Makada, Mghogha et Hay El Jdid), Fès, Agadir et Meknès, le Centre d'addictologie de Benslimane développera des actions de sensibilisation et de prévention contre l'usage des stupéfiants, assurera la prise en charge individualisée, médicale et sociale, des personnes souffrant d'un comportement addictif et œuvrera en faveur



d'une implication effective des familles dans les actions de prévention.

Il s'assignera également pour objectifs la réinsertion sociale des personnes concernées, ainsi que l'encadrement et la formation des associations dans le domaine de la réduction des risques, notamment à travers la mise en œuvre et l'accompagnement sur le terrain des jeunes consommateurs de drogue et ceux qui présentent un risque d'addiction.

Le nouveau Centre, dont les travaux de construction ont été lancés par le Souverain le 3 juin 2018, comporte un pôle d'accompagnement social et de réduction des risques abritant des salles d'expression corporelle et artistique, de sport et de remise en forme, de psychoéducation, d'informatique, des espaces pour associations, de convivialité et de jardin-thérapie, ainsi qu'un bureau «unité mobile». La gestion de ce pôle est confiée à l'Amicale Bouhaira Slimania des œuvres sociales (ABSOS). Outil privilégié de soins, de sensibilisation, de diagnostic, de prévention et d'accompagnement psycho-social, le Centre d'addictologie de Benslimane dispose aussi d'un pôle médical comprenant des salles de soins, de consultations en médecine générale, en addictologie et en psychiatrie, un espace pour

Ce programme national vise à prémunir plus particulièrement les jeunes contre l'usage des drogues, améliorer la qualité de la prise en charge des personnes addictives, ainsi qu'à encourager l'implication de la société civile et les départements sociaux dans les problématiques de l'addiction.

la psychothérapie de groupe, deux salles pour usagers de la méthadone, une infirmerie et une pharmacie.

L'encadrement de ce pôle est assuré par un personnel médical détaché par le ministère de la santé et composé notamment du médecin chef du Centre, d'un médecin psychiatre et de quatre infirmiers en psychiatrie.

La réalisation du Centre d'addictologie est le fruit d'un partenariat entre la Fondation Mohammed V pour la solidarité, le ministère de la santé et le Conseil de la région Casablanca-Settat.

A cette occasion, SM le Roi Mohammed VI a remis à l'association gestionnaire du Centre une unité mobile devant servir à des interventions de proximité auprès des usagers de drogue, à des missions de prise de contact, d'information, de sensibilisation aux risques, de fourniture de moyens de prévention et au transport de personnes cibles vers leur lieu de traitement.

A forte valeur ajoutée sociale, la réalisation du Centre d'addictologie de Benslimane vient conforter les actions menées par la Fondation Mohammed V pour la solidarité au niveau de la région de Casablanca-Settat et ayant pour objectif principal le soutien et la protection des populations en situation de vulnérabilité.

Maroc-USA

Une coopération renouvelée

Les relations bilatérales entre le Maroc et les USA ont toujours été exemplaires et basées sur le respect mutuel.

Les visites effectuées par les responsables américains témoignent de cette exemplarité. Ce fut le cas avec la visite de l'un des hommes de confiance de l'actuel président US. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, a offert, à la Résidence Royale à Salé, un iftar en l'honneur de Jared Kushner, conseiller principal du président des Etats-Unis d'Amérique, qui effectue une visite au Maroc. Auparavant, le Souverain a eu des entretiens avec Jared Kushner qui ont porté sur le renforcement du partenariat stratégique ancien, solide et multidimensionnel entre le Maroc et les Etats-Unis, ainsi que sur les évolutions et développements que connaît la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ont pris part à cet iftar, du côté américain, Jason Greenblatt, représentant spécial pour les négociations internationales, et du côté marocain, le conseiller de SM le Roi, Fouad Ali El Himma, et le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Nasser Bourita.



Lutte contre l'analphabétisme

Le combat d'un Roi

Alors que l'analphabétisme était encore répandu, notamment dans les zones rurales au début de ce siècle, le Souverain s'est très tôt engagé dans la lutte contre ce fléau.

Plusieurs programmes ont ainsi été déployés au cours des vingt dernières années avec des résultats très satisfaisants. Pour encourager plus de personnes à y adhérer, un prix est octroyé annuellement aux meilleurs. Ainsi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, a procédé, après la prière du vendredi à la mosquée «Assalam» à Salé, à la remise du Prix Mohammed VI aux lauréats du Programme national de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées dans sa catégorie «masculine» au titre de l'année 2017-2018.

Il s'agit de Ibrahim Houlat de la ville de Dakhla, de Younes Yaacoubi et Fouad Hilal de Fès, de Abdelhak El Karouani d'Essaouira et de Omar Drissi de Larache. Le Programme national de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées a été lancé conformément aux Hautes instructions royales contenues dans le discours du Souverain à l'occasion du 47e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple (20 août 2000), dans lequel SM le Roi avait ordonné à ce que «les mosquées demeurent ouvertes pour dispenser des cours d'alphabétisation et d'éducation religieuse, civique et sani-



taire, selon un programme bien élaboré». Depuis son lancement et jusqu'à 2018, ce programme a bénéficié à plus de 3 millions de personnes, auxquelles s'ajoutent celles qui suivent le Programme sur la chaîne Mohammed VI du Saint Coran et sur le site Web du ministère des habous et des affaires islamiques.

Inauguration d'un Centre médical de proximité – Fondation Mohammed V pour la solidarité

L'accès aux soins en tête des priorités

Depuis son accession au Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a fait de l'accès aux soins à un large public une priorité importante dans les politiques publiques.

C'est dans ce sens que le Souverain a procédé à Hay Karima à l'arrondissement Tabriquet à Salé, au lancement des travaux de construction du Centre médical de proximité – Fondation Mohammed V pour la solidarité, pour un investissement global de 67 millions de dirhams. Destiné à renforcer l'offre sanitaire au niveau de la ville de Salé, ce projet solidaire procède de la conviction profonde du Souverain de faire du droit d'accès aux services de santé un des piliers majeurs pour la consolidation de la citoyenneté, et de Sa volonté de promouvoir l'offre sanitaire par la mise en place de prestations médicales de proximité et de qualité qui répondent aux besoins des citoyens. Sa réalisation s'inscrit en droite ligne des efforts déployés par le Souverain visant à favoriser l'accès des personnes démunies aux soins de santé de base, à accélérer les interventions en cas d'urgence médicale et à assurer un suivi médical périodique et régulier des personnes dont l'état de santé nécessite des consultations spécialisées.

À l'instar de ceux inaugurés par le Souverain aux quartiers El Youssoufia à Rabat et Sidi Moumen à Casablanca, respectivement les 11 et 20 mai, ceux réalisés à Témara et à l'arrondissement Beni Makada à Tanger et à celui en cours d'achèvement dans la ville nouvelle d'Errahma à Casablanca, le futur Centre médical de proximité de Hay Karima fait partie d'un programme mené par la Fondation et visant à soutenir le secteur médical national, à travers notamment le renforcement de l'offre de soins existante, la mise en place d'une filière de soins de proximité accessibles



aux populations et l'intégration d'une approche sociale complémentaire dans les mécanismes d'accompagnement des patients.

Structure intermédiaire entre le réseau des établissements de soins de santé de base (niveau 1 et 2) et le réseau hospitalier, le Centre médical de proximité – Fondation Mohammed V pour la solidarité devra desservir une population de 300.000 habitants, permettant ainsi d'assurer davantage de complémentarité dans la carte sanitaire au niveau de la Région et d'atténuer la pression exercée sur les établissements hospitaliers existants dans la région, évitant à certaines personnes démunies de longs déplacements qui ne feront qu'alourdir davantage les charges de soins.

Le nouveau Centre, qui sera érigé sur un terrain de 9.000 m² et qui bénéficiera d'une accessibilité améliorée grâce à la ligne 1 du Tram de Rabat-Salé, comportera un pôle des urgences médicales de proximité (salles de déchocage, d'examen, de soins, d'observation et de plâtre), un pôle des consultations spécialisées externes, un pôle médico-technique avec notamment deux salles de chirurgie (une de chirurgie générale

Ce centre devra desservir une population de 300.000 habitants, permettant ainsi d'assurer davantage de complémentarité dans la carte sanitaire au niveau de la Région et d'atténuer la pression exercée sur les établissements hospitaliers existants

et une autre dédiée à la césarienne), et un pôle de santé mère-enfant abritant une unité technique d'accouchement (4 salles de naissance) et des salles d'examen, d'échographie et de soins de nouveau-nés.

Il disposera aussi d'une unité des soins de santé primaires (salles de consultations, de soins, de vaccination et de la santé maternelle et infantile-planing familial), une unité de rééducation orthopédique, une unité de soins bucco-dentaires, une unité d'imagerie médicale, un laboratoire d'analyses médicales, une unité de stérilisation et une autre d'hospitalisation (14 chambres doubles), une pharmacie et une morgue. Fruit d'un partenariat entre la Fondation Mohammed V pour la solidarité, le ministère de la santé, le Conseil régional de Rabat-Salé-Kénitra, ce projet, qui sera réalisé dans un délai de 24 mois, vient conforter les différentes actions menées par la Fondation dans le domaine médical et humanitaire, donnant ainsi la pleine mesure de son engagement multiforme et diversifié en faveur du bien-être et de la prospérité des populations démunies.



Le Souverain a présidé la séance de sa présentation

Formation professionnelle : Une nouvelle feuille de route

Depuis son accession au Trône, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a fait de la formation professionnelle un des chantiers prioritaires du développement du pays.

Dans cet élan, il a lancé la réforme du système éducatif proposée par la Commission spéciale d'éducation et de formation, qui a abouti à la réalisation de la Charte nationale d'éducation et de formation adoptée en 1999. En effet, cette charte a mis en avant le rôle de la formation professionnelle en tant que levier pour la satisfaction des besoins en compétence des entreprises, l'amélioration de l'employabilité des travailleurs et la promotion de l'emploi des jeunes. C'est dans ce sens que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, au Palais Royal à Rabat, une séance de présentation de la feuille de route relative au développement de la

formation professionnelle et à la création des «Cités des métiers et des compétences» dans chaque région. Cette séance vient parachever la série de réunions précédentes, présidées par Sa Majesté le Roi, consacrées à la promotion du secteur de la formation professionnelle.

Etaient présents à cette séance, le chef de gouvernement, les conseillers du Souverain, les membres du gouvernement, la directrice générale de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT). L'annonce phare a concerné des Cités des métiers et des compétences implantées dans toutes les régions du Maroc. C'est donc la grande ambition de la feuille de route de la formation professionnelle. Ainsi, ces nouvelles cités vont privilégier des formations qui répondent aux spécificités et aux potentialités de chaque

Les Cités des métiers et des compétences vont privilégier des formations qui répondent aux spécificités et aux potentialités de chaque région.

région, à la fois dans les métiers liés aux domaines d'activités porteurs de l'écosystème dans lequel elles s'implanteront, mais aussi dans les métiers du futur tels que le digital-offshoring.

Ces futurs espaces devront comporter des structures spécifiques à l'instar des chaînes de production pédagogiques, des centres de simulation et les halls technologiques, de façon à recréer l'environnement professionnel nécessaire à l'acquisition des compétences s'inscrivant dans la pratique réelle d'un métier. Ils fonctionneront sur la base du principe de la mutualisation dans un esprit d'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles, notamment pour les plates-formes numériques, les centres de langues, les Career Centers, les bibliothèques et médiathèques, les internats et les terrains de sport.



Le Souverain visite plusieurs projets réalisés dans le cadre des programmes de mise en valeur de la cité millénaire

Médina de Fès : La réhabilitation en marche

La ville de Fès a toujours eu une place particulière dans le patrimoine national. La cité millénaire bénéficie en effet d'un programme de réhabilitation et de mise en valeur de son ancienne médina. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a ainsi visité plusieurs projets réalisés dans le cadre des programmes et procédé au lancement des travaux de restauration du musée «Al Batha» et de construction d'un musée de la culture juive.

Ces projets, visités ou lancés en ce jour par le Souverain, s'inscrivent en droite ligne de la vision éclairée de SM le Roi visant à préserver le patrimoine national dans toutes ses formes d'expression et de le protéger au bénéfice des générations futures, ainsi que dans le cadre des efforts déployés en vue de promouvoir le rayonnement de la cité millénaire de Fès qui a été de tout temps un modèle de coexistence entre les civilisations et les cultures. Ils traduisent également la volonté de SM le Roi Mohammed VI d'assurer un développement durable et responsable du tourisme de qualité à haute valeur ajoutée humaine et culturelle, d'améliorer la qualité de

vie des habitants, de préserver le caractère urbanistique et architectural et de valoriser le patrimoine, matériel et immatériel, de la capitale spirituelle du Royaume. Le Souverain a ainsi visité Hammam Seffarine, restauré par le ministère des habous et des affaires islamiques pour une enveloppe budgétaire globale de 9,6 millions de dirhams (MDH), et Foundouk Staouniyine, dont les travaux de réhabilitation ont nécessité des investissements de 50 MDH (financés dans le cadre d'un partenariat entre le Maroc et les Etats-Unis à travers le programme Millennium Challenge Account avec un apport d'environ 50% du budget) et permis la conversion du Foun-

Ces projets traduisent la volonté de SM le Roi Mohammed VI d'assurer un développement durable et responsable du tourisme de qualité à haute valeur ajoutée humaine et culturelle

douk en un Centre d'innovation et d'échange d'idées dédié aux métiers de tissage. SM le Roi a également visité le projet d'aménagement du complexe artisanal et d'animation Place Lalla Yeddouna, d'un coût de 333 MDH financé dans le cadre du même partenariat, auquel le MCC a contribué à hauteur de 105 millions DH. Ce projet a consisté en la réhabilitation de 11 bâtiments traditionnels, la construction de 7 nouveaux, l'aménagement de la rivière Oued El Jawahir et des espaces extérieurs, et la restauration du pont historique de Bin Lamdoune. Sur les 18 bâtiments que compte ce complexe, un seul est encore inachevé et devra être fin prêt à la fin du mois en cours. Le retard enregistré est dû

à des trouvailles archéologiques. Le Souverain a, ensuite, visité le Centre de patrimoine et d'information Lalla Yeddouna «Fès : Heritage Center» (500.000 DH), un espace de communication et de sensibilisation du grand public quant à l'importance et à la valeur patrimoniale de la médina de Fès, ainsi que sur les différentes actions et initiatives entreprises pour la sauvegarde de cette Cité musée aux multiples affluents.

Par la suite, SM le Roi a procédé au lancement des travaux de restauration du musée «Al Batha» (15,6 MDH) et de construction au quartier Fès Jdid d'un musée de la culture juive (10 MDH), des projets qui témoignent de la volonté constante du Souverain de préserver le cachet architectural de la médina de Fès et de l'intérêt particulier qu'accorde Amir Al-Mouminine au patrimoine culturel et spirituel de la communauté juive marocaine et sa détermination permanente à préserver la richesse et la diversité des composantes de l'identité marocaine. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du programme complémentaire de mise en valeur de la médina de Fès 2018-2023 qui mobilise des investissements de l'ordre de 583 millions de dirhams et dont la convention a été signée devant SM le Roi le 14 mai 2018 au Palais Royal à Rabat. Ce programme d'envergure prévoit la restauration de 11 monuments historiques et sites emblématiques, de 10 lieux de culte (mosquées et écoles coraniques), de 37 lieux de bien-être (hammams, fontaines et lieux sanitaires), la réhabilitation de 39 lieux d'artisanat et de commerce traditionnel, l'amélioration du paysage urbain et du cadre bâti (15 sites), ainsi que la réhabilitation de Dar Al Makina. Deux projets inscrits dans le cadre de ce programme ont déjà été achevés. Il s'agit en l'occurrence du Centre de patrimoine et d'information Lalla Yeddouna susmentionné et de celui de Bab Mahrouq. Par ailleurs, 32 projets sont en cours de réalisation, dont 12 concernant des fontaines traditionnelles, d'une enveloppe budgétaire globale de

l'ordre de 97 MDH. Toujours dans le cadre du renforcement de l'attractivité touristique de la médina de Fès et de l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, un programme d'aménagement de parkings, de réhabilitation des espaces publics et d'installation d'un dispositif d'information est en cours de réalisation.

Ce programme, doté d'une enveloppe budgétaire globale de 400 MDH, ambitionne l'amélioration de l'accessibilité à l'ancienne médina à travers l'aménagement de huit parkings (Bab El Hamra, Bab Jdid, Bin Lamdoune, Oued Ezzhoun, Bab El Kissa, Ain Azelitine, Bab Boujloud, Sidi Bounafaâ) avec une capacité de près de 3.200 places, le pavage des routes (23 km), l'adressage des rues, ruelles, places et placettes dans la médina de Fès et l'installation de bornes d'information au service des habitants, des visiteurs et des touristes. Les travaux d'aménagement des parkings Bab El Kiss et Bin Lamdoune ont déjà démarré, alors que les projets d'aménage-

Les projets, visités ou lancés confirment une nouvelle fois la détermination de SM le Roi à veiller à renforcer la dynamique de développement que connaissent les médiinas des différentes villes du Royaume, à conforter leur attractivité touristique et culturelle, et à promouvoir leur patrimoine civilisationnel et humain.

ment des parkings de Bab Boujloud, Sidi Bounafaâ, Bab Jdid et Ain Azelitine sont en phase d'attribution des marchés. Les dossiers d'appel d'offres pour la passation des marchés d'aménagement des parkings de Bab El Hamra et Oued Ezzhoun sont en phase de préparation. Les projets, visités ou lancés en ce jour par le Souverain, confirment une nouvelle fois la détermination de SM le Roi à veiller à renforcer la dynamique de développement que connaissent les médiinas des différentes villes du Royaume, à conforter leur attractivité touristique et culturelle, à promouvoir leur patrimoine civilisationnel et humain, outre l'amélioration des revenus des artisans et le développement de l'économie sociale. Des milliers d'habitants de l'ancienne médina de Fès se sont massés, à cette occasion, le long du chemin qui mène aux sites visités par SM le Roi, pour exprimer leurs marques de fidélité et de loyalisme au Souverain et leur profonde gratitude à l'Auguste personne du Souverain pour cette visite bénie.



Le Souverain consacre une subvention financière à la restauration et à l'aménagement de certains espaces de la mosquée sainte

Engagement royal pour Al Aqsa

La mosquée sainte d'Al Aqsa demeure dans les cœurs des Marocains. Au fil des générations, l'intérêt accordé à cette mosquée ne s'est jamais démenti. Dans le cadre de la sollicitude et de l'intérêt permanents qu'accorde Amir Al-Mouminine, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à Al Qods Acharif et à la préservation de ses monuments architecturaux et son patrimoine civilisationnel et spirituel, le Souverain a décidé de consacrer une subvention financière comme contribution du Royaume du Maroc à la res-

tauration et à l'aménagement de certains espaces à l'intérieur de la mosquée sainte Al Aqsa et de son environnement.

Un communiqué du ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale indique que cette Haute générosité royale s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus et continus que le Souverain ne cesse de déployer à tous les niveaux au profit de la ville d'Al Qods Acharif, en soutien à la résistance des Maqdessis et la défense du statut historique de cette ville et en consécration de son identité civilisationnelle et

Des architectes et des artisans marocains seront dépêchés pour la préservation de l'authenticité architecturale séculaire de la mosquée Al Aqsa.

sa symbolique religieuse comme espace ouvert de coexistence et de tolérance entre les différentes religions célestes.

Dans ce cadre, des architectes et des artisans marocains seront dépêchés pour la préservation de l'authenticité architecturale séculaire de la mosquée Al Aqsa, ajoute le ministère.

Sa Majesté le Roi, Amir Al Mouminine a ordonné que cette opération s'effectue en coordination avec l'Administration des Waqf islamiques du Royaume Hachémite de Jordanie, conclut le communiqué.





Le Souverain préside une séance de travail consacrée à cette problématique

Eau : Une priorité royale

La problématique de l'eau a toujours été au centre des préoccupations. Si le Maroc a mené une politique novatrice et ingénieuse durant des décennies, il est question aujourd'hui de prendre de nouvelles mesures pour consacrer l'exemplarité du modèle marocain.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, au Palais Royal de Rabat, une séance de travail consacrée à la problématique de l'eau. A cette occasion, le Souverain a mis l'accent sur la question de l'approvisionnement en eau dans les zones couvrant le Nord et Nord-Est du Royaume, et qui s'étendent d'Oujda à Tanger. Ainsi, ces régions voient leurs besoins en eau plus que doubler en été et actuellement toute l'année, du fait du développement du tourisme et de la dynamique remarquable générée par les importants projets industriels déjà installés ou projets et emplois créés par ces domaines. Ces projets socio-écono-

miques à l'image de l'écosystème de production automobile Renault ou encore du projet de Cité Tanger Tech Mohammed VI mené en partenariat avec des opérateurs chinois, requièrent un renforcement de la capacité d'approvisionnement en eau. Ces besoins seront satisfaits grâce à des schémas d'interconnexion et aux trois nouveaux grands barrages qui seront édifiés dans cette zone, dont celui de Bni Mansour qui aura une capacité de plus d'un milliard de mètres cubes.

Par ailleurs, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes orientations au gouvernement à l'effet de finaliser le programme prioritaire national

concernant l'eau et sa gestion, qui fera l'objet de réunions présidées par le Souverain et qui devra accorder un intérêt particulier à la sécurisation de l'approvisionnement des centres qui connaissent un manque chronique d'eau. Cette réunion s'est déroulée en présence du chef de gouvernement, Saâd Dine El Otmani, du conseiller de SM le Roi, Fouad Ali El Himma, du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhnouch, du ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, Abdelkader Amara, du ministre de l'énergie, des mines et du développement durable, Aziz Rabbah, du ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, Noureddine Boutayeb, et du directeur de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable, Abderrahim El Hafidi.

Le Souverain a mis l'accent sur la question de l'approvisionnement en eau dans les zones couvrant le Nord et Nord-Est du Royaume, et qui s'étendent d'Oujda à Tanger.

Dans une reconnaissance royale des efforts et sacrifices consentis par les femmes et les hommes de cette institution

DGSN : Lancement de la construction d'un siège flambant neuf

La lancement de la construction d'un nouveau siège de la DGSN est un geste hautement symbolique de la part du Souverain.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé au quartier Riad à Rabat au lancement des travaux de construction du nouveau siège de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), un projet qui se veut un vecteur de modernité et d'efficience dans les actions de la DGSN, au service de la sécurité du Maroc et de la quiétude des Marocains. Mobilisant un budget prévisionnel global de 2 milliards de dirhams, la réalisation du nouveau siège de la DGSN s'inscrit en droite ligne du discours royal adressé à la Nation à l'occasion du 17^e anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres (30 juillet 2016) dans lequel SM le Roi avait invité le gouvernement à doter l'institution policière de toutes les ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre de remplir convenablement ses missions. Érigé sur un terrain d'une superficie globale de 20 hectares, le nouveau siège de la DGSN sera bâti selon les normes architecturales marocaines et constituera un véritable complexe administratif moderne et intégré, abritant toutes les directions et services centraux de la sûreté nationale, ainsi qu'une salle de conférences d'une capacité de 1.200 places. Le futur siège de la DGSN, qui sera réalisé dans un délai de 5 ans, comprendra égale-



ment un musée de la sûreté nationale – retracant l'histoire de cette grande institution – un centre pour archives, un centre pour activités sportives, un centre d'enregistrement des données identitaires et d'impression des cartes nationales, un centre d'hébergement des forces de réserve, un centre informatique et un parking d'une capacité de 1.500 véhicules.

Sa conception urbanistique moderne et son cachet architectural marocain répondent, à la fois, aux exigences et caractéristiques techniques requises par les installations sensibles de sécurité et aux enjeux esthétiques et écologiques. De même, le futur siège de la DGSN bénéficiera d'une accessibilité améliorée de par son emplacement au quartier Ryad et sa connexion au réseau routier et autoroutier grâce à la rocade sud de Rabat. Ce projet structurant, qui respecte les standards internationaux en termes d'accessibilité des personnes à

Le nouveau siège sera bâti selon les normes architecturales marocaines et constituera un véritable complexe administratif moderne et intégré, abritant toutes les directions et services centraux de la sûreté nationale

mobilité réduite, vise le regroupement des différents services centraux de la sûreté nationale dans un seul bâtiment, qui répond aux normes de sécurité les plus élevées, intègre les dernières technologies de pointe, accompagne le développement et la modernisation qu'a connus l'institution policière, tant en ressources humaines que matérielles, et participe à la consolidation du modèle marocain de sécurité nationale. À Son arrivée au site du projet, SM le Roi Mohammed VI a passé en revue un détachement de la Garde Royale qui rendait les honneurs, avant d'être salué par le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, le directeur général de la Sûreté nationale et de la surveillance du territoire, le wali de la région Rabat-Salé-Kénitra, le président du conseil communal de Rabat, le vice-président du Conseil régional, les représentants de l'autorité locale, des cadres de la DGSN ainsi que par l'architecte du projet.

ROYAUME DU MAROC

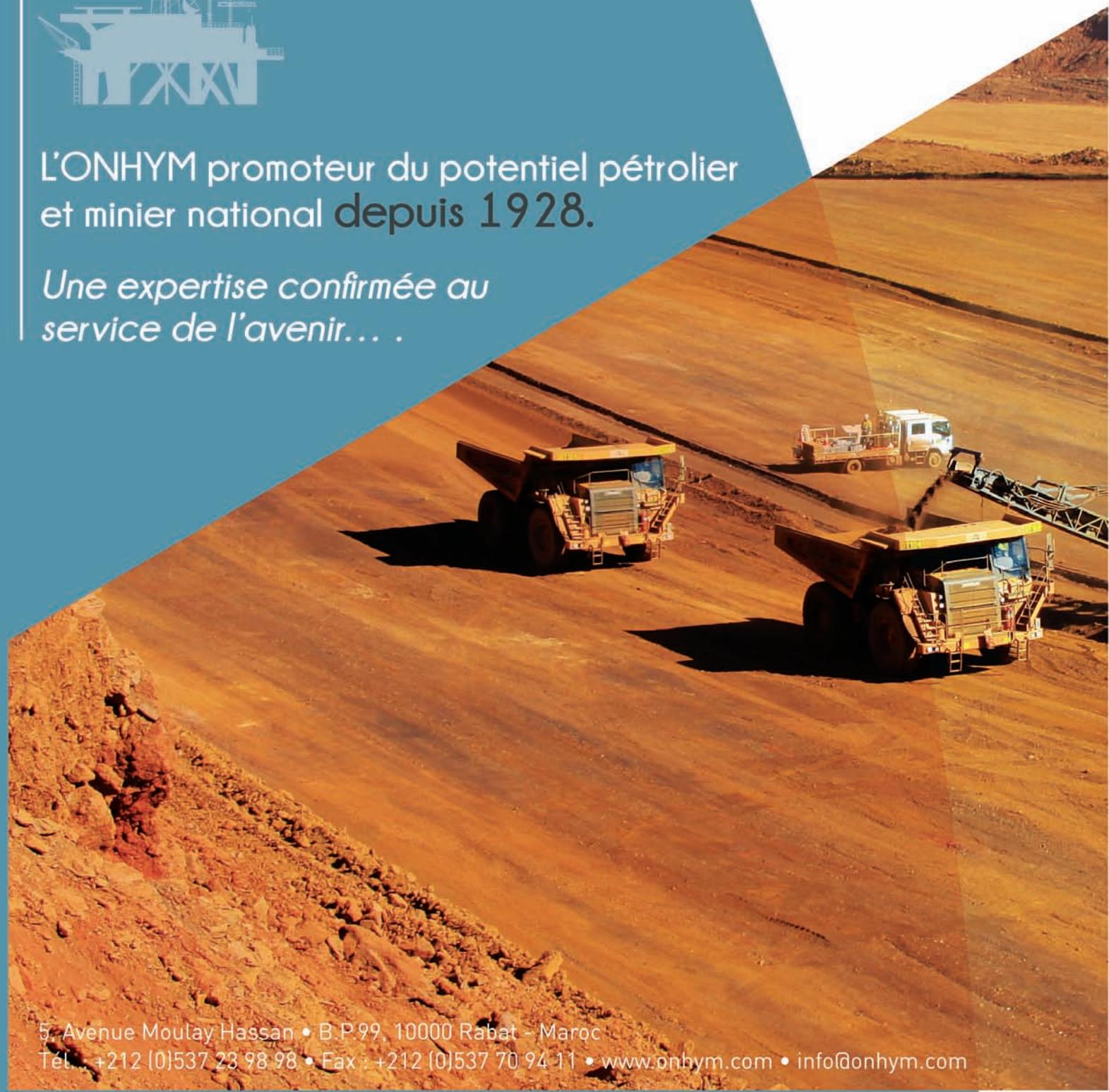


الهيئة الوطنية للماء والغاز والمعادن
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES



L'ONHYM promoteur du potentiel pétrolier
et minier national depuis 1928.

*Une expertise confirmée au
service de l'avenir... .*



5, Avenue Moulay Hassan • B.P.99, 10000 Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0)537 23 98 98 • Fax : +212 (0)537 70 94 11 • www.onhym.com • info@onhym.com



Un projet illustrant la bienveillance royale accordée aux membres de cette institution

Sûreté nationale : Un Centre de radiologie et d'analyses médicales dernier cri

C'est un projet qui s'inscrit en droite ligne des efforts continus déployés par SM le Roi en vue de créer un climat social homogène qui assure aux fonctionnaires de la Sûreté nationale les conditions d'une vie digne.

L'inauguration par Sa Majesté le Roi Mohammed VI d'un Centre de radiologie et d'analyses médicales de la Sûreté nationale est une nouvelle illustration de la bienveillance constante qu'accorde le Souverain aux membres de cette authentique institution. Sa réalisation rentre dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes orientations royales prônant la promotion et la modernisation des prestations médico-sociales offertes à la famille de la Sûreté nationale, eu égard au sens du devoir et de sacrifices dont font preuve les hommes et les femmes de cette institution tout au long de l'histoire de Royaume. Ce nouveau

Centre de radiologie et d'analyses médicales s'inscrit aussi dans le cadre de l'élargissement de l'offre de soins au profit des fonctionnaires de la Sûreté nationale, actifs et retraités, ainsi qu'à leur famille, et ce en développant des projets médicaux de niveau secondaire. Il vient ainsi renforcer le réseau des services de santé et de soins primaires de la Sûreté nationale, implanté sur tout le territoire national. Contribuant à la promotion et à la protection sociale des membres de la grande famille de la Sûreté nationale, le Centre de radiologie et d'analyses médicales, édifié en trois niveaux (sous-sol, RDC, 1er étage) sur un terrain d'une superficie de

La réalisation de ce centre dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes orientations royales prônant la promotion et la modernisation des prestations médico-sociales offertes à la famille de la Sûreté nationale.

1.000 m², comporte un centre de radiologie, un laboratoire d'analyses médicales et un Hôpital de jour, l'ensemble est doté de matériels et d'équipements de dernière génération. Ainsi, le Centre de radiologie abrite des salles de radiologie standard et panoramique dentaire, d'imagerie par ultrasons, de mammographie numérique (dépistage précoce), d'ostéodensitométrie, d'imagerie par résonance magnétique (IRM), et un scanner 32 barrettes (64 coupes). Quant au laboratoire d'analyses médicales, il comprend des unités de prélèvement, de microbiologie (examens bactériologiques, mycologiques, parasitologiques et virolo-

giques), d'immuno-hématologie et immunologie (groupage et phénotypage sanguin, tests d'allergologie, tests d'auto-immunité) et d'hématologie (hémogramme, myélogramme, bilan d'hémostase).

Ce laboratoire comporte également une unité de biochimie pour les examens de routines (ionogramme, bilan hépatique, bilan glyco-lipidique, bilan rénal, bilan martial, gaz du sang) et ceux spécialisés (bilans hormonaux, bilan de fertilité, marqueurs tumoraux, marqueurs cardiaques, bilan vitaminique, sérologie infectieuse, électrophorèse des protéines sériques).

Pour ce qui est de l'Hôpital de jour, il comprend huit chambres individuelles pour des consultations

médicales générales et spécialisées, et une prise en charge ambulatoire des pathologies médicales les plus fréquentes.

Afin de remplir pleinement sa mission, le Centre de radiologie et d'analyses médicales compte parmi ses effectifs médicaux et paramédicaux quatre médecins de différentes spécialités, huit techniciens de laboratoire, quatre techniciens de radiologie, quatre infirmiers anesthésistes préleveurs, quatre infirmiers polyvalents, quatre cadres administratifs et dix agents de soutien.

Le nouveau Centre est également doté de deux unités médicales mobiles équipées du matériel nécessaire, allant du relevage et

Le Centre de radiologie et d'analyses médicales, comporte un centre de radiologie, un laboratoire d'analyses médicales et un Hôpital de jour, l'ensemble est doté de matériels et d'équipements de dernière génération.

brancardage jusqu'à des opérations de réanimation et des interventions chirurgicales sur place, l'objectif étant d'assurer au patient un transport médicalisé de qualité. À Son arrivée au Centre de radiologie et d'analyses médicales de la Sûreté nationale, SM le Roi Mohammed VI a passé en revue un détachement de la Garde Royale qui rendait les honneurs, avant d'être salué par le gouverneur attaché à la wilaya, la présidente du Conseil d'arrondissement Agdal-Riad, le président du conseil préfectoral, les représentants de l'autorité locale, des cadres de la Direction générale de la sûreté nationale et de la Direction générale de la surveillance du territoire, ainsi que par le médecin chef du Centre.





Le Souverain adresse un message au 5ème Forum Crans Montana de Dakhla

SM le Roi : «Le Maroc a fait le choix de la main tendue avec l'ensemble de ses pairs africains»

«Bâtir une Afrique puissante et moderne au service de sa jeunesse». Ce fut le thème de la 5ème édition du Forum Crans Montana de Dakhla. L'événement a été marqué par un message royal.

«I M'est agréable de M'adresser aux participants à cette 5ème édition du Forum Crans Montana de Dakhla placée sous le thème «Bâtir une Afrique puissante et moderne au service de sa jeunesse»; un thème qui ne peut qu'interpeller tous les acteurs, institutionnels et privés, bien au-delà de notre continent.

La nouvelle édition, à laquelle Nous souhaitons plein succès, témoigne de l'ancre durable du forum à Dakhla : depuis 5 ans

L'engagement du Maroc pour l'Afrique et en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante n'est pas le fruit de circonstances ni d'intérêts étriqués.

en effet, il s'est installé comme un rendez-vous important de réflexion et de recherche des réponses concrètes et novatrices au développement socio-économique durable.

Car cette instance est bien un forum, un centre qui rassemble des participants issus de divers horizons et originaires des quatre coins de la planète ; un centre qui accueille des intervenants de haut niveau, mobilisés autour de thèmes liés certes à l'Afrique, mais irradiant tous les continents,

grâce à l'émergence d'idées, de synergies et d'opportunités de coopération.

C'est également, pour Nous, l'occasion de féliciter toutes les équipes mobilisées pour que cette importante rencontre soit une réussite. Nous remercions, en particulier, le Président du Forum Crans Montana, M. Jean-Paul Carteron, qui, par son dynamisme et son sens de l'initiative, sait fédérer et convaincre.

En quelques années seulement, Dakhla rayonne sans conteste

comme une ville de rencontres, un carrefour de dialogue. Le foisonnement empreint de convivialité et d'hospitalité de cette belle ville symbolise une Afrique, capable d'être au diapason des standards internationaux.

Excellences, Mesdames, Messieurs, Il est possible que Notre Continent soit le lieu de beaucoup de promesses ; il est certain qu'il est celui de tous les espoirs. Il est surtout au centre de l'échiquier mondial. Et relever les défis de l'Afrique, c'est agir sur les enjeux géostratégiques internationaux et les changements en cours. Le temps de l'Afrique est arrivé. Ce siècle doit être le siècle de l'Afrique.

La raison première de cette conviction est la forte vitalité démographique du Continent : sa population y est la plus jeune. L'accélération de la transition démographique appelle de notre part le lancement de grands chantiers de développement, capables de transformer la réalité du Continent, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des infrastructures, ou encore de la lutte contre la pauvreté.

Ce sont là autant de défis qu'il appartient à l'Afrique de relever pour assurer son émergence.

19 ans - c'est aujourd'hui l'âge médian en Afrique. Cette jeune génération construira l'Afrique de demain, cette jeunesse contribuera à la paix, à la stabilité et au développement socio-économique du Continent.

Mais, notre jeunesse a besoin d'être portée, formée, responsabilisée et surtout valorisée. Il faut la former pour convertir le potentiel économique d'aujourd'hui en réalité de demain. L'échec dans ce domaine serait un terrible désastre pour le Continent et pour d'autres régions aussi.

Le départ périlleux d'une partie de notre jeunesse à la recherche d'un avenir sous d'autres horizons ne doit pas être une fatalité, ni la figure d'une Afrique en échec. Notre intérêt commun est de

travailler à la mise en œuvre de réponses pertinentes et adaptées pour que nos jeunes voient leur avenir en Afrique, pour l'Afrique. Le Royaume du Maroc est conscient que l'Afrique a beaucoup à offrir, qu'elle a toutes les capacités et les qualités pour évoluer, s'engager avec audace et détermination, se transformer en profondeur. Le Continent avance, et son émergence est une réalité mesurable.

L'Afrique a fait le choix de l'ouverture en refusant la logique de préddation et d'exploitation pure et simple de ses richesses, tout en préservant les valeurs de partage et de solidarité qui caractérisent ses cultures millénaires.

L'engagement du Maroc pour l'Afrique et en faveur d'une coopération Sud-Sud agissante n'est pas le fruit de circonstances ni d'intérêts étriqués. Depuis Notre intronisation, Nous n'avons eu de cesse de plaider pour une solidarité active, fraternelle et mutuellement bénéfique, car Nous considérons que l'Afrique, notre Continent, est notre devoir, notre responsabilité, notre chance.

Dès 2000, Nous avons décidé l'annulation de l'ensemble des dettes des Pays les Moins Avancés du Continent envers le Maroc. Des mesures de facilitation des importations en provenance de ces pays ont également été mises en place.

Elles se sont traduites par une augmentation des exportations africaines vers le marché marocain. Par cette action, le Royaume a voulu traduire, dans les faits, sa responsabilité et son devoir d'inscrire la coopération dans une logique gagnant-gagnant.

Mû par cette responsabilité, le Maroc a fait le choix de l'ouverture, de la solidarité et de la main tendue avec l'ensemble de ses pairs africains ; le choix de promouvoir et de soutenir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique. Nous sommes convaincus que ce sont là les conditions fondamentales à l'élaboration et à la réussite de politiques économiques

et sociales qui garantiront, aux populations africaines, une vie meilleure et digne.

C'est au nom de cette même conviction que le Royaume veut œuvrer, avec ses frères africains, avec leurs amis et leurs partenaires, pour faire du Continent une terre d'avenir. Tel est l'esprit de notre action, notamment depuis que le Maroc a rejoint sa famille institutionnelle africaine.

Il nous revient de mettre l'Afrique sur le chemin du progrès et de l'émancipation. Il nous revient de lui donner la force de se hisser à sa place légitime sur la scène internationale.

Il nous revient enfin de tout entreprendre pour mobiliser les acteurs et les forces vives qui construiront cette communauté de destin permettant l'émergence effective de l'Afrique.

Excellences, Mesdames, Messieurs, Notre époque est traversée par des bouleversements sans précédent. La transition démographique, la conversion écologique, la révolution numérique et la mobilité sont les principaux ressorts de ces changements.

Nous devons nous adapter à ces nouvelles réalités et faire évoluer nos politiques pour le bien de nos populations et pour l'avenir de notre jeunesse. Ce Forum est un des espaces de réflexion et d'échange qui permettent d'appréhender, dans la conjoncture internationale actuelle, les lignes de force, les points de vigilance et les sujets de débat.

Nous espérons que les recommandations qui seront retenues à l'issue de votre rencontre permettront de dégager de nouvelles formes de coopération et des synergies innovantes qui guideront les leaders politiques et les décideurs économiques dans ce travail en faveur de l'Afrique.

Nous vous félicitons, une fois de plus, pour cette initiative et cet engagement constant et vous souhaitons la bienvenue au Royaume du Maroc, un bon séjour à Dakhla et plein succès dans vos travaux».

**Il nous revient de mettre l'Afrique sur le chemin du progrès et de l'émancipation.
Il nous revient de lui donner la force de se hisser à sa place légitime sur la scène internationale.
Il nous revient enfin de tout entreprendre pour mobiliser les acteurs et les forces vives qui construiront cette communauté de destin permettant l'émergence effective de l'Afrique.**



SM le Roi a prononcé un discours à l'occasion de la visite du Pape François au Maroc

Lutte contre le radicalisme : Une recette royale

C'est la deuxième fois que le Maroc recevait un Souverain pontife. A cette occasion SM le Roi a prononcé un discours. «Les trois religions abrahamiques existent pour s'ouvrir l'une à l'autre et pour se connaître afin de lutter contre le radicalisme par la co-connaissance, qui permettra de relever les défis du présent à travers l'éducation», a souligné SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine.



D Le Souverain a mis l'accent sur l'importance de l'éducation, l'unique voie pour faire face aux radicalismes, qui reposent sur «*la non-connaissance de l'autre, l'ignorance de l'autre, l'ignorance tout court*». «Pour faire face aux radicalismes, la réponse n'est ni militaire ni budgétaire; elle a un seul nom: *Education*», a insisté SM le Roi qui a indiqué à cet égard que «*le dialogue entre les religions abrahamiques est manifestement insuffisant dans la réalité*

d'aujourd'hui». «*Mon plaidoyer pour l'éducation est un réquisitoire contre l'ignorance : ce sont les conceptions binaires et la méconnaissance qui menacent nos civilisations. Jamais la religion*», a dit le Souverain. SM le Roi, en tant que Commandeur des croyants, a plaidé pour que soit redonnée à la religion la place qui est la sienne, au sein de l'éducation, ajoutant que «*ce que tous les terroristes ont en commun n'est pas la religion, c'est précisément l'ignorance de*

SM le Roi, en tant que Commandeur des croyants, a plaidé pour que soit redonnée à la religion la place qui est la sienne, au sein de l'éducation.

la religion». Après avoir souligné que la religion est lumière, savoir, sagesse et synonyme de Paix, le Souverain a relevé qu'«*il est temps que la religion ne soit plus un alibi pour ces ignorants, pour cette ignorance, pour cette intolérance*». Ainsi, a relevé le Souverain, la visite de Sa Sainteté au Maroc intervient dans un contexte de défis pour la Communauté des Nations, la communauté de tous les Croyants, appelant à combattre des «maux d'un autre âge qui se nourrissent

de la trahison et de l'instrumentalisation du Message divin en prônant le déni de l'Autre et autres théories scélérates».

Dans ce monde en quête de repères, le Royaume du Maroc n'a jamais cessé de clamer, d'enseigner et de vivre au quotidien la Fraternité des fils d'Abraham – pilier fondateur de la très riche diversité de la civilisation marocaine, a fait observer Amir Al Mouminine, ajoutant que l'union de tous les Marocains, par-delà les confessions, en est un «exemple éloquent».

Cette symbiose, qui est la réalité

du Royaume, se matérialise par des mosquées, des églises et des synagogues qui, depuis toujours, se côtoient dans les villes du Royaume, a poursuivi le Souverain.

«*Nous, Roi du Maroc, Amir Al Mouminine, Nous Nous portons Garant du libre exercice des cultes. Nous sommes le Commandeur de tous les croyants*», a dit SM le Roi.

En plus, a ajouté SM le Roi: «*En tant que Commandeur des Croyants, Je ne peux parler de Terre d'Islam, comme si n'y vivaient que des musulmans. Je veille, effectivem-*

Le Royaume du Maroc n'a jamais cessé de clamer, d'enseigner et de vivre au quotidien la Fraternité des fils d'Abraham – pilier fondateur de la très riche diversité de la civilisation marocaine.

ment, au libre exercice des religions du Livre et Je le garantis. Je protège les juifs marocains et les chrétiens d'autres pays qui vivent au Maroc».

Dans ce sillage, le Souverain a rappelé la création de la Fondation Mohammed VI des ouléma et de l'Institut Mohammed VI pour la formation des imams, des mourchidines et mourchidates, qui accueille des jeunes de plusieurs pays africains et européens.

«*Parce que Dieu est amour, Nous avons essayé de faire de Notre règne un témoignage de proximité, au chevet des plus pauvres*





et des plus vulnérables», a dit SM le Roi, rappelant, à cet égard, le lancement il y a 14 ans de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) afin d'améliorer la vie des personnes en situation de précarité ou de fragilité, d'intégrer les exclus, de procurer un toit aux sans-abri et de donner, à tous ces déshérités, foi en un avenir digne.

C'est dans cet esprit que s'inscrit également la philosophie de la politique d'immigration et d'asile mise en place par le Maroc qui se veut, avant tout, une politique «solidaire», a affirmé le Souverain.

SM le Roi, Amir Al Mouminine, a, en outre, souligné que Sa rencontre avec Sa Sainteté le Pape François au Maroc consacre une «conviction partagée : les valeurs de la religion monothéiste contribuent à la rationalisation, à la réconciliation, à l'amélioration de l'ordre mondial».

Dans ce contexte, en tant que Commandeur des croyants, SM le Roi affirme se dresser, comme le Pape, contre l'*«indifférence, sous toutes ses formes, et salue le courage des leaders qui ne se dérobent pas aux grandes questions de notre temps»*.

Le Souverain dit également suivre avec «intérêt et considération» les efforts déployés par Sa Sainteté au service de la paix mondiale, ainsi que ses appels continus à l'éducation, au dialogue, à la cessation des violences et à la lutte contre la pauvreté, la corruption, le changement climatique, ces maux qui gangrènent les sociétés. «*Nos messages sont aussi actuels qu'éternels. Ils invitent les peuples à embrasser les valeurs de modération, à réaliser les impératifs de co-connaissance et à appréhender la conscience de l'altérité*», a relevé le Souverain.



Le Souverain et Sa Sainteté le Pape visitent l'établissement

L'Institut Mohammed VI de formation des imams, haut lieu de l'ouverture et la tolérance

SM La diffusion d'un Islam tolérant est la première réponse aux prêcheurs de la haine et l'exclusion. Ainsi, l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mordichines et mordichates est devenu au fil des années un haut lieu de l'ouverture et la tolérance.

Le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, et Sa Sainteté le Pape François ont visité, samedi à Rabat, l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mordichines et mordichates.

À leur arrivée à l'établissement, SM le Roi et le Souverain pontife ont passé en revue un détache-

ment de la Garde Royale qui rendait les honneurs, avant qu'Amir Al Mouminine et Sa Sainteté le Pape François ne soient salués par le ministre des habous et des affaires islamiques, le secrétaire général du Conseil supérieur des ouléma et le directeur de l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mordichines et mordichates.

Après la projection d'un film institutionnel sur les objectifs, les missions et les différentes réalisations

de l'Institut, le ministre des habous et des affaires islamiques, Ahmed Toufiq, a prononcé une allocution devant Amir Al-Mouminine et le Chef de l'Église catholique dans laquelle il a souligné que la formation des imams et des instructrices, mission pour laquelle le Commandeur des croyants, SM le Roi, a créé cet Institut, s'inscrit dans Son engagement à protéger la religion.

Le Commandeur des croyants,

a-t-il souligné, a procédé, depuis son accession au Trône, à des réformes structurantes et introduit une dynamique de concorde entre les cadres institutionnels de gestion moderne et les finalités de la religion sous différents aspects.

Cette distinction fait que certaines problématiques majeures que rencontre la gestion de l'Islam ailleurs trouvent leurs solutions dans le contexte de la Commanderie des Croyants, a précisé M. Toufiq.

Par la suite, deux étudiants de l'Institut Mohammed VI se sont succédé à la tribune pour apporter leurs témoignages et faire part de leurs expériences au sein de cet établissement de formation des imams.

Il s'agit de Hindu Usman, une étudiante nigériane, qui s'est dite convaincue qu'après l'obtention du diplôme et le retour dans son pays, elle serait en mesure d'apporter les preuves et de convaincre que la religion appelle à la paix et à faire le bien, soulignant que le croyant ne rend compte de ses actes qu'à Dieu seul et que les femmes et les hommes sont égaux dans leurs droits devant les gens et devant Dieu.

Elle a assuré qu'elle va consacrer son temps et ses efforts pour promouvoir la prise de conscience au service de la paix et contre la vio-



lence au nom de la religion, grâce à l'expérience et au savoir acquis au sein de l'Institut Mohammed VI. Aboubakr Hmaidouch, un étudiant français d'origine maghrébine, a fait remarquer que la communauté musulmane en France a grand besoin d'imams et de prédicatrices pour que les valeurs de la religion contribuent au vivre ensemble et au bien-être spirituel au sein de la société. Il a rappelé qu'après les attentats

Le Commandeur des croyants a procédé, depuis son accession au Trône, à des réformes structurantes et introduit une dynamique de concorde entre les cadres institutionnels de gestion moderne et les finalités de la religion sous différents aspects.

terroristes ayant frappé la France en 2015, il a ressenti le besoin «d'acquérir des connaissances et un savoir communiquer» pour être efficace au sein d'une «société formatée par des courants multiples et parfois par des idées toutes faites».

Grâce à l'Institut Mohammed VI de formation des Imams morchidines et morchidates, «j'ai pu accéder à une formation solide en sciences religieuses traditionnelles et à des connaissances en sciences humaines modernes», a-t-il dit.

Cette visite a également été marquée par des chants religieux de tradition musulmane, chrétienne et hébraïque, exécutés par l'Orchestre Philharmonique du Maroc. Au terme de cette rencontre, le ministre des habous et des affaires islamiques a remis à Sa Sainteté le Pape François «Le guide de l'Institut Mohammed VI de formation des Imams, morchidines et morchidates», ainsi que des publications de l'Institut en relation avec la religion chrétienne, en langues arabe et anglaise.

A l'issue de cette visite SM le Roi, Amir Al Mouminine, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et SAR Moulay Rachid, a pris congé de son illustre hôte.





Dans le cadre de la visite du Souverain pontife au Royaume

SM le Roi et le Pape François lancent «l'Appel d'Al Qods»

C'est un appel historique lancé depuis Rabat par le Souverain et le Pape François. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, Président du Comité Al Qods, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid et Sa Sainteté le Pape Fran-

çois ont procédé à la Salle du Trône au Palais Royal à Rabat à la signature de «l'Appel d'Al Qods» visant à conserver et à promouvoir le caractère spécifique multireligieux, la dimension spirituelle et l'identité particulière de la ville sainte. Voici le texte intégral de cet Appel, dont lecture a été donnée, en langue

arabe, par le secrétaire général du Conseil supérieur des ouléma, Mohamed Yssef, et en langue italienne par Edgar Pena Parra, substitut de la secrétairerie d'Etat du Vatican :
«De Sa Majesté le Roi Mohammed VI
Et de Sa Sainteté le Pape François

Sur Jérusalem / Al Qods

*Ville sainte et lieu de rencontre
A l'occasion de la visite au Royaume du Maroc, Sa Sainteté le Pape François et Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants, reconnaissant l'unicité et la sacralité de Jérusalem / Al Qods Acharif et ayant à cœur sa signification spirituelle et sa vocation particulière de ville de la Paix, partagent l'Appel Suivant :*

«Nous pensons important de préserver la Ville sainte de Jérusalem / Al Qods Acharif comme patrimoine commun de l'humanité et, par-dessus tout pour les fidèles des trois religions monothéistes, comme lieu de rencontre et symbole de coexistence pacifique, où se cultivent le respect réciproque et le dialogue.

Dans ce but, doivent être conservés et promus le caractère spécifique multireligieux, la dimension spirituelle et l'identité particulière de Jérusalem / Al Qods Acharif.

Nous souhaitons, par conséquent, que dans la Ville sainte, soient garantis la pleine liberté d'accès aux fidèles des trois religions monothéistes et le droit de chacune d'y exercer son propre culte, de sorte qu'à Jérusalem/ Al Qods Acharif s'élève, de la part de leurs fidèles, la prière à Dieu, Créateur de tous, pour un avenir de paix et de fraternité sur la terre».

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du chef de gouvernement, Saad Dine El Otmani, des conseillers de SM le Roi, Omar Azziman, Fouad Ali El Himma et André Azoulay, du ministre de l'intérieur, du ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, du ministre des habous et des affaires islamiques et de membres de la délégation accompagnant le Souverain pontife. Par la suite, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Moumineen, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid, de LLAA. RR les Princesses Lalla Khadija, Lalla Meryem, Lalla Asmae, Lalla Hasnaa et Lalla Oum Keltoum, et de SA le Prince Moulay Ahmed, a posé pour une photo souvenir avec Sa Sainteté le Pape François.

«Nous pensons important de préserver la Ville sainte de Jérusalem / Al Qods Acharif comme patrimoine commun de l'humanité et, par-dessus tout pour les fidèles des trois religions monothéistes, comme lieu de rencontre et symbole de coexistence pacifique, où se cultivent le respect réciproque et le dialogue».





Deux unités inaugurées dans la ville ocre

L'offre médicale renforcée à Marrakech

Le renforcement de l'offre médicale dans toutes les villes marocaines est devenu une nécessité. Ainsi, plusieurs projets ont déjà vu le jour.

C'est le cas à Marrakech où Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé dans la médina à l'inauguration d'un Centre de soins de santé primaires et d'un autre d'addictologie, deux projets solidaires qui s'inscrivent en droite ligne du programme de requalification urbaine de Hay El Mellah.

Portés par la Fondation Mohammed V pour la solidarité, ces projets, dont les travaux ont été lancés par le Souverain le 10 janvier 2017, procèdent de la volonté royale visant le renforcement de l'offre sanitaire par la mise en place d'une prestation médicale de proximité et de qualité qui répond aux

besoins des citoyens, notamment ceux des personnes en situation de vulnérabilité.

Ils traduisent également la Haute sollicitude dont le Souverain n'a eu de cesse d'entourer les anciennes médiinas du Royaume et Sa détermination à garantir aux habitants de ces cités un accès facile aux services de base à même de leur assurer quiétude et bien-être. Ainsi, le Centre de soins de santé primaires devra favoriser l'accès des personnes démunies aux soins de santé, accélérer les interventions en cas d'urgence médicale et lutter contre l'irrégularité du suivi médical, cause d'aggravation de l'état de santé des personnes souffrant de maladies chroniques. Erigé sur 630 m², ce Centre fait partie intégrante d'un plan d'action mené par la Fondation Mohammed V pour la solidarité et visant à appuyer le secteur médical national, à travers la mise en place d'une filière de soins de proximité accessibles aux populations, et l'intégration d'une approche sociale complémentaire dans les mécanismes d'accompagnement des

patients et bénéficiaires.

Il vient répondre à un besoin très pressant en matière d'accessibilité médicale, dans un quartier qui compte une population assez importante desservie par un seul Centre de soins et où l'hôpital le plus proche demeure relativement éloigné.

Fruit d'un partenariat entre la Fondation Mohammed V pour la solidarité et le ministère de la santé, le nouveau Centre (10 MDH) dispose d'une unité des urgences médicales (salles de consultations, d'observation, de soins et plâtre), et d'une autre de prise en charge des maladies chroniques (cardiologie, néphrologie, ophtalmologie, endocrinologie).

Il comporte également un hôpital de jour, des salles de soins buccodentaires, de radiologie, de vaccination, de santé de la mère, ainsi qu'un laboratoire d'analyses médicales et une pharmacie. Un service de sensibilisation est aussi assuré pour la promotion des bonnes pratiques de santé et d'hygiène.

Le second projet inauguré par le Souverain est le Centre d'addic-

Le Centre de soins de santé primaires devra favoriser l'accès des personnes démunies aux soins de santé.

tologie du quartier El Mellah, le deuxième du genre réalisé par la Fondation Mohammed V pour la solidarité au niveau de la ville ocre. Outil privilégié de soins, de sensibilisation, de diagnostic, de prévention et d'accompagnement psycho-social, ce Centre (4 MDH) s'inscrit dans le cadre d'un programme national de lutte contre les conduites addictives, mis en œuvre, depuis 2010, par la Fondation, en partenariat avec les ministères de la santé et de l'intérieur. Ce programme national vise à pré-munir les jeunes contre l'usage des substances psychoactives, améliorer la qualité de la prise en charge des personnes addictives particulièrement les consommateurs de drogue, l'accessibilité aux structures de prise en charge, ainsi qu'à encourager l'implication de la société civile et les départements sociaux dans les problématiques de l'addiction.

A l'instar de ceux réalisés par la Fondation à Casablanca, Rabat,

Oujda, Nador, Marrakech (quartier Guéliz), Tétouan, Tanger, Fès, Agadir et Meknès, le nouveau Centre d'addictologie a pour objectifs de développer des actions de sensibilisation et de prévention contre l'usage des stupéfiants, assurer la prise en charge individualisée, médicale et sociale des personnes souffrant d'un comportement addictif et œuvrer en faveur d'une implication effective des familles dans les actions de prévention.

Il a également pour objectifs la réinsertion sociale des personnes concernées, ainsi que l'encadrement et la formation des associations dans le domaine de la réduction des risques.

D'une superficie couverte de 460 m², le Centre d'addictologie du quartier El Mellah comporte un pôle d'accompagnement social (salle d'expression corporelle et artistique, salle d'informatique, salle de sport, bureau associatif), et un pôle médical comprenant des salles de soins, de consultation en médecine générale, de consultation en psychiatrie-psychologie, et de consultation en addictologie.

Le Centre d'addictologie du quartier El Mellah comporte un pôle d'accompagnement social (salle d'expression corporelle et artistique, salle d'informatique, salle de sport, bureau associatif), et un pôle médical comprenant des salles de soins, de consultation en médecine générale, de consultation en psychiatrie-psychologie, et de consultation en addictologie.

générale, de consultation en psychiatrie-psychologie, et de consultation en addictologie.

La gestion de ce Centre est assurée par le ministère de la santé en partenariat avec l'association régionale «Baraka Idman» (Stop drogue).

A cette occasion, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a remis, respectivement, au Centre de soins de santé primaires et à celui d'addictologie une ambulance et une unité mobile qui doit servir à des interventions de proximité auprès des usagers de drogue, à des missions de prise de contact, d'information, de sensibilisation aux risques, de fourniture de moyens de prévention, et au transport de personnes cibles vers leur lieu de traitement.

Des milliers d'habitants de la médina de Marrakech se sont massés, à cette occasion, le long de l'itinéraire emprunté par SM le Roi, pour exprimer leurs marques de fidélité et de loyalisme au Souverain et leur profonde gratitude à l'auguste personne du Souverain pour cette visite.





Le Souverain s'est également informé du taux de remplissage des barrages

Le service militaire au menu d'un Conseil des ministres

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, le 1er Jourmada II 1440 de l'Hégire, correspondant au 7 février 2019, au Palais Royal à Marrakech, un Conseil des ministres. Plusieurs projets de loi importants étaient au programme.

Au début des travaux du Conseil, Sa Majesté le Roi s'est informé auprès de Abdelkader Amara, ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, du taux de remplissage actuel des barrages dans le Royaume, en comparaison avec la même période de l'année précédente. M. Amara a souligné que le taux de remplissage des barrages atteint actuellement près de 64% contre 39% durant la même période de l'année écoulée.

Par la suite, le Conseil des ministres a adopté deux projets de décret relatifs au domaine militaire et concernent l'application des dispositions de la loi 44-18 relative au service militaire.

Ces deux projets visent respectivement à fixer les modalités de recensement, de sélection et d'enrôlement des assujettis au service militaire et la procédure suivie pour l'exemption de ce service, ainsi que la procédure de déclaration spontanée permettant aux personnes de sexe féminin et aux Marocains



résidant à l'étranger de remplir de leur propre initiative le formulaire de recensement, outre l'indemnité spéciale concernant les charges des conscrits dans la zone sud et le salaire et les indemnités décidés en faveur des agents de réserve qui seront recrutés à nouveau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative au service militaire, Sa Majesté le Roi, Chef suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, a donné Ses Hautes instructions pour que le nombre des appelés au service militaire atteigne 10.000 durant l'année en cours, avant de porter ce chiffre à 15.000 durant l'année prochaine.

Conformément aux engagements régionaux et internationaux du Maroc et dans le but de consolider les relations de coopération qui

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative au service militaire, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes instructions pour que le nombre des appelés au service militaire atteigne 10.000 durant l'année en cours, avant de porter ce chiffre à 15.000 durant l'année prochaine.

lient le Royaume à un nombre de pays frères et amis, le Conseil des ministres a adopté huit conventions internationales accompagnées de projets de loi.

Parmi ces conventions, trois sont multilatérales portant respectivement sur la création à Rabat du siège de l'Observatoire africain des migrations, l'hébergement de l'Unité de coordination régionale (UCR) conformément à l'annexe I de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, outre la création de l'Office national du Royaume du Maroc relatif au Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

S'agissant des cinq conventions bilatérales, elles visent à raffermir les relations bilatérales de notre pays avec la Grande-Bretagne, concernant le système des écoles britan-

niques au Maroc, et la République d'Inde, au sujet de l'assistance juridique en matière pénale, la coopération juridique et judiciaire en matière civile et commerciale, outre les services aériens.

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, et sur proposition du chef de gouvernement, et à l'initiative du ministre de l'intérieur, Sa Majesté le Roi a bien voulu nommer nombre de walis et gouverneurs à l'administration territoriale et centrale.

Et sur proposition du chef de gouvernement et à l'initiative du ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Sa Majesté le Roi a nommé plusieurs ambassadeurs. Il s'agit de : Ahmed Rahhou, ambassadeur de Sa Majesté le Roi auprès de l'Union européenne ; Hassan Tariq, ambassadeur de SM le Roi en République de Tunisie ; Mohamed El Basri, ambassadeur de SM le Roi aux Pays-Bas ; Mustapha Benkhiji, ambassadeur de SM le Roi au Royaume du Bahreïn ; Imane Ouadil, ambassadeur de SM le Roi en République du Ghana ; Youssef Slaoui, ambassadeur de SM le Roi au Burkina Faso. Abdelfettah Lebbar, ambassadeur de SM le Roi aux États-Unis du Mexique ; Abderahim Atmoun, ambassadeur de SM le Roi en République de Pologne ; Mohamed Achkalou, ambassadeur de SM le Roi en République de Finlande.

Et sur proposition du chef de gouvernement et à l'initiative du ministre de l'économie et des Finances, SM le Roi a bien voulu nommer : Dounia Taarji, présidente du directoire du Fonds Hassan II pour développement économique et social. Obaid Amrane, directeur général du Fonds Ithmar al Mawarid, qui portait le nom de Fonds marocain du développement touristique. Et sur proposition du chef de gouvernement et à l'initiative du ministre de l'industrie, l'investissement, du commerce et de l'économie numérique, Sa Majesté le Roi a nommé Sidi Mohamed Idrissi Meliani, directeur général de l'Agence de développement numérique.

La nouvelle présidente reçue par le Souverain

Le Fonds Hassan II change de tête

Le directoire du Fonds Hassan II pour le développement économique et social change de tête. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu, au Palais Royal à Rabat, Dounia Ben Abbas Tâarji, nouvelle présidente du directoire du Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Cette audience s'est déroulée en présence du ministre de l'économie et des finances, Mohamed Benchaaboun.

11 février



Le nouveau DG du Fonds marocain de développement touristique reçu par le Souverain

Nouvelle direction générale pour «Ithmar Capital»

Le nom du Fonds marocain de développement touristique change de direction générale. Rebaptisé Fonds «Ithmar Capital», cet organisme a un nouveau DG. En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu au Palais Royal à Rabat Obaid Amrane, nouveau directeur général du Fonds «Ithmar Capital», qui portait le nom de Fonds marocain de développement touristique. Cette audience s'est déroulée en présence du ministre de l'économie et des finances, Mohamed Benchaaboun.

11 février





Le Roi d'Espagne a effectué une visite au Royaume

Maroc - Espagne : Deux Royaumes et un destin lié

Très attendue, la visite du Roi d'Espagne au Maroc a tenu toutes ses promesses. Plusieurs accords ont été signés entre les deux pays au cours de la visite du Souverain espagnol.

En effet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, et le Souverain d'Espagne, SM le Roi Don Felipe VI, ont présidé au Palais

des Hôtes à Rabat la cérémonie de signature de 11 accords de coopération bilatérale dans plusieurs domaines.

Ces accords, de nature à donner une nouvelle impulsion aux relations de coopération maroco-espagnoles, témoignent de la profondeur et de la qualité des relations bilatérales, ainsi que de la volonté des deux Souverains, SM le Roi Mohammed VI et SM le Roi Don Felipe VI, de consolider le partenariat stratégique multidimensionnel qui lie les deux pays voisins et amis.

Le premier accord est un mémorandum d'entente établissant un partenariat stratégique multidimensionnel entre le Royaume du

Ces accords, de nature à donner une nouvelle impulsion aux relations de coopération maroco-espagnoles, témoignent de la profondeur et de la qualité des relations bilatérales, ainsi que de la volonté des deux Souverains

Maroc et le Royaume d'Espagne. Il a été signé par Nasser Bourita, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, et Josep Borrell i Fontelles, ministre espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération.

Les deux ministres ont également signé le 2ème accord, un protocole relatif à la donation irrévocable du Grand Théâtre Cervantès de Tanger.

Le 3ème accord est relatif à la coopération en matière de lutte contre la criminalité. Il a été signé par les ministres de l'intérieur des deux pays, respectivement, Abdelouafi Laftit et Fernando Grande-Marlaska Gomez.



Le 4ème accord est un mémo-
randum d'entente pour l'établis-
sement d'un partenariat straté-
gique en matière d'énergie. Il a été
signé par Aziz Rebbah, ministre de
l'énergie, des mines et du dével-
opement durable, et José Domí-
nquez Abascal, secrétaire d'Etat
espagnol à l'énergie.

Les deux responsables ont éga-
lement signé le 5ème accord, un
mémorandum d'entente relatif au
développement d'une troisième
interconnexion électrique Maroc-
Espagne.

Le 6ème accord est un mémo-
randum d'entente entre la Fon-
dation nationale des musées (Maroc)
et le ministère espagnol de la

culture et des sports pour la co-
opération en matière de musées. Il
a été signé par Mehdi Qotbi, pré-
sident de la Fondation nationale des
musées, et José Guirao Cabrera,
ministre espagnol de la culture et
des sports.

Le 7ème accord est un mémo-
randum d'entente entre la Fon-
dation nationale des musées et le
musée national Centre d'art Reina
Sofía (Espagne), pour l'organisa-
tion d'une exposition à Madrid. Il a
été signé par Mehdi Qotbi et José
Guirao Cabrera.

Le 8ème accord est un mémo-
randum d'entente entre les
Archives Royales (Maroc) et le
Patrimoine national du Royaume

**Un
mémorandum
d'entente
a été signé
entre la
Fondation
nationale
des musées
et le musée
national
Centre
d'art Reina
Sofía, pour
l'organisation
d'une
exposition à
Madrid.**

d'Espagne, pour l'organisation au
Palais Royal à Madrid d'une expo-
sition sur les collections royales
des deux pays. Il a été signé par
Bahija Simou, directrice des
Archives Royales, et Alfredo Pérez
de Arminan, président du conseil
d'administration du Patrimoine
national d'Espagne.

Le 9ème accord est un mémo-
randum de collaboration avancée
pour la mise en œuvre du dis-
positif de facilitation des flux du com-
merce et des passagers au niveau
du détroit de Gibraltar. Il a été signé
par Fouad Brini, président du direc-
toire de Tanger Med Port Autho-
rity, et Manuel Moron Ledro, direc-
teur général de l'autorité portuaire

d'Algésiras. Le 10ème accord est un mémorandum d'entente entre la Royal Air Maroc (RAM) et Iberia Airlines. Il a été signé par Abdelhamid Addou, PDG de la RAM, et Luis Gallego, PDG d'Iberia.

Le onzième accord est un mémorandum d'entente pour l'assistance et la coopération mutuelle entre l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) et la Commission nationale du marché des valeurs (CNMV - Espagne). Il a été signé par Nezha Hayat, présidente de l'AMMC, et Sébastien Albelia Amigo, président de la CNMV.

La cérémonie de signature de ces accords s'est déroulée en présence du chef de gouvernement, des présidents des deux Chambres du Parlement, des conseillers de SM le Roi, de membres du gouvernement, ainsi que de la délégation officielle accompagnant SM le Roi Don Felipe VI d'Espagne.



Le Souverain offre un dîner en l'honneur du Roi et de la Reine d'Espagne

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR les Princesses Lalla Meryem, Lalla Asmae, Lalla Hasnaa et Lalla Oum Keltoum, a offert au Palais Royal à Rabat un dîner officiel en l'honneur de SM le Roi Don Felipe VI et la Reine Dona Letizia, Souverains du Royaume d'Espagne. Ont été conviés à ce dîner les membres de la délégation officielle accompagnant les Souverains espagnols, le chef de gouvernement, les présidents des deux Chambres du Parlement, le ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme, les conseillers de SM le Roi, les membres du gouvernement, des représentants du corps diplomatique accrédité au Maroc et plusieurs autres personnalités civiles et militaires.





Nomination de nouveaux walis et gouverneurs

Du sang neuf à l'Administration territoriale et centrale

La nomination de nouveaux responsables traduit une volonté de donner du sang neuf à l'Administration territoriale et centrale. Ainsi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu au Palais Royal à Rabat les nouveaux walis et gouverneurs au niveau de l'Administration territoriale et de l'Administration centrale.

Il s'agit de :

Administration territoriale :

- Mohamed Yacoubi, wali de la région de Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la préfecture de Rabat.
- Said Ahmedouch, wali de la région Casablanca-Settat, gouverneur de la préfecture de Casablanca,
- Mohamed Mhdia, wali de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, gouverneur de la préfecture Tanger-Assilah.
- Abdeslam Bekrate, wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, gouverneur de la province de Laâyoune.
- Bouchaab Yahdih, wali de la région de Draâ-Taïfalaït, gouverneur de la province d'Errachidia.
- Khatib El Hebil, wali de la région de Beni Mellal-Khénifra, gouverneur de la province de Beni Mellal.
- Abdelhak Hamdaoui, gouverneur de la province de Boulmane.
- Mustapha Ennouhi, gouverneur de

la province de Midelt.

- Hassan Zitouni, gouverneur de la province de Tinghir.
- Brahim Abouzaid, gouverneur de la province de Settat.
- Ali Salem Chagaf, gouverneur de la province de Mediouna.
- Omar Touimi, gouverneur de la préfecture de Salé.
- Hicham Medarhri Alaoui, gouverneur de la préfecture de Mohammedia.
- Khadija Benchouikh, gouverneur de la préfecture d'arrondissement de Hay Hassani.
- Omar Touimi Benjelloun, gouverneur de la province de Sefrou.
- Abdellah Chater, gouverneur de la province de Nouaceur.
- El Alamine Bouassam, gouverneur de la province de Larache.
- El Habib Nadir, gouverneur de la province de Sidi Kacem.

Rachid Benchikhi, gouverneur de la province d'El Haouz.

- Mohamed Nouchti, gouverneur de préfecture des arrondissements de Ben Msik.

Au cours de cette audience, les walis et les gouverneurs nouvellement nommés ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.

Administration centrale :

- Hassan Mzerma, gouverneur attaché à l'Administration centrale du ministère de l'intérieur.
- Au cours de cette audience, les walis et les gouverneurs nouvellement nommés ont prêté serment devant Sa Majesté le Roi.
- Cette audience s'est déroulée en présence du ministre de l'intérieur, Abdelouafi Laftit, du ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, Noureddine Boutayeb, et du Chambellan de SM le Roi, Sidi Mohammed El Alaoui.

18 février

SM le Roi offre une cérémonie de thé au Prince Harry et son épouse

Maroc - Grande-Bretagne : Le Souverain reçoit un message écrit de la Reine Elisabeth II

Le Maroc et le Royaume-Uni entretiennent des relations solides depuis des décennies. La visite du Duc de Sussex au Maroc reflète la solidité de la coopération. Ainsi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan, de SAR le Prince Moulay Rachid et de LL.AA.RR. les Princesses Lalla Meryem et Lalla Hasnaa, a offert à la Résidence Royale à Salé une cérémonie de thé en l'honneur du Prince Harry, Duc de Sussex, et de son épouse Meghan Markle, Duchesse de Sussex, qui effectuent une visite dans le Royaume. A cette occasion, le Duc de Sussex a remis à SM le Roi un message écrit de la part de la Reine Elisabeth II du Royaume-Uni.

25 février



Le Souverain a eu un entretien téléphonique avec le président Muhamma du Buhari

Maroc- Nigeria : La coopération érigée en priorité

Le renforcement de la coopération avec les pays africains est un choix irréversible. Le Nigeria fait partie des pays du continent les plus dynamiques. Ces dernières années, il a été question de donner un coup d'accélérateur à la coopération bilatérale. Dans ce sens, SM le Roi Mohammed VI a eu un entretien téléphonique avec le président de la République Fédérale du Nigeria Muhammadu Buhari, suite à sa réélection à la magistrature suprême de son pays. A cette occasion, le Souverain a réitéré Ses félicitations à M. Buhari après sa réélection à un nouveau mandat à la tête de ce pays frère. L'entretien a été l'occasion de rappeler la volonté de renforcement du partenariat bilatéral autour des projets stratégiques conduits sous l'impulsion des deux chefs d'Etat.





Le Souverain préside une séance de travail

Formation professionnelle : La mise à niveau en marche

ILa mise à niveau de l'offre de formation professionnelle et la rénovation des filières et des méthodes pédagogiques sont aujourd'hui érigées en priorité.

Il s'agit d'un chantier qui bénéficie d'un suivi royal. Dans ce sens, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, au Palais Royal de Rabat, une séance de travail consacrée à ce projet. Cette séance de travail fait suite aux deux réunions précédentes consacrées au secteur de la formation professionnelle, qui bénéficie d'une Haute sollicitude royale constante, en tant que levier stratégique de compétitivité et voie prometteuse pour l'insertion professionnelle de la jeunesse. Le Souverain a, dans ce sens, appelé à adopter une démarche réaliste qui cerne de manière rigoureuse les priorités en fonction des besoins de

l'économie nationale et du marché du travail, des attentes sociales et des aspirations des Marocains.

Ce programme de mise à niveau, en cours de finalisation et élaboré conformément aux Hautes orientations et observations royales, fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine et dernière réunion de la commission.

Cette séance de travail s'est déroulée en présence de Saad Dine El Otmani, chef de gouvernement, Omar Azzimane, conseiller de SM le Roi, président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, Fouad Ali El Himma, conseiller du Souverain,

Le Souverain a, dans ce sens, appelé à adopter une démarche réaliste qui cerne de manière rigoureuse les priorités en fonction des besoins de l'économie nationale et du marché du travail.

Abdelouafi Laftit, ministre de l'intérieur, Aziz Akhannouch, ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Saïd Amzazi, ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique, Abdelkader Amara, ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, Anas Doukkali, ministre de la santé, Mohamed Sajid, ministre du tourisme, du transport aérien, de l'artisanat et de l'économie sociale, Mohamed Yatim, ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle, et Loubna Tricha, directrice générale de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT).

Aujourd'hui

LE MAROC

Profitez quotidiennement de l'ensemble du contenu

www.ajourdhui.ma



Aujourd'hui
LE MAROC

ANDROID APP ON
Google play

Available on the iPhone
App Store

Available on the iPad
App Store

Aujourd'hui Le Maroc sur Android, Iphone et iPad

Accédez librement aux applications
et suivez l'info et l'actu en "Live"



Visite royale de plusieurs projets

Ancienne médina de Rabat : La réhabilitation sur la bonne voie

 Un intérêt royal particulier est accordé à la restauration et la préservation du patrimoine national. Le projet de réhabilitation de l'ancienne médina de Rabat entre dans cette vision.



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a visité, lundi 14 janvier, plusieurs projets inscrits dans le cadre du programme de réhabilitation de l'ancienne médina, un des points forts du programme intégré «Rabat ville lumière, capitale marocaine de la culture», lancé par le Souverain le 12 mai 2014.

Cette visite, qui vient donner une forte impulsion aux efforts de mise en valeur de cet espace à haute

valeur patrimoniale, témoigne de la volonté constante du Souverain de préserver le cachet architectural de la médina de Rabat, inscrite en 2012 au patrimoine mondial de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), de promouvoir son rayonnement culturel et touristique et d'améliorer les conditions de vie et de travail de ses habitants. SM le Roi a ainsi visité la rue

Bab Chellah, qui dessert les écoles Mohammed V «Madariss Mohammed Al Khamiss» et la Grande mosquée «Al Masjid Al Adam», la rue Souk Essabat et Bab El Bahr, des sites ayant fait l'objet de travaux de restauration et de valorisation dans le cadre du programme de réhabilitation de l'ancienne médina de Rabat. Le Souverain a également visité les chantiers de réhabilitation de la Place

El Melh et de la rue Sabbaghine, dont les travaux connaissent un taux de réalisation très avancé (75%).

Plusieurs opérations, prévues au titre du programme de réhabilitation de l'ancienne médina de Rabat, qui mobilise des investissements de l'ordre de 625 millions de dirhams, ont été achevées. Il en est ainsi des projets de traitement de la rue Lagza, de la restauration des murailles de la Casbah des Oudayas, de traitement de l'avenue El Marsa, d'aménagement de terrains de sport de proximité au niveau de Bab Chellah (intramuros), de la construction d'une galerie commerciale et de la consolidation de la falaise d'El Mellah. Il faut souligner dans ce cadre que l'embellissement et la mise en valeur de la façade fluviale de l'ancienne médina de Rabat interviennent en harmonie avec le projet phare d'aménagement de la vallée de Bouregreg.

D'autres projets sont en cours de travaux, notamment l'aménagement des places publiques, la restauration de la muraille allant de Bab Laalou à Bab El Had, la consolidation des bâtisses menaçant ruine, la restauration des foundouks et la construction de l'espace de l'artisan. La mise en œuvre de cet ambitieux programme a été, par ailleurs, confortée par le lancement par Sa Majesté le Roi, le 14 mai dernier, du programme complémentaire de mise en valeur de l'ancienne médina de Rabat, doté d'une enveloppe budgétaire de 325 millions de dirhams. Élaboré conformément aux Hautes instructions royales, ce programme de nouvelle génération vise à valoriser et à améliorer l'accessibilité à la médina et à renforcer son attractivité, à travers notamment la construction de deux parkings souterrains près de «Bab El Had» et «Bab Chellah», d'une capacité globale de 1.090 places de stationnement et l'aménagement des places autour du Marché Central et de Bab El Had. Il s'agit également du réaménagement du complexe sportif de Tamejajet, du traitement des abords des murailles de la médina et leur mise en lumière, de l'achèvement du pavage des rues et ruelles, de



l'adressage des rues, ruelles et placettes, ainsi que l'installation de bornes d'informations.

A noter que les projets de construction du parking souterrain de Bab El Had et d'achèvement du pavage des rues et ruelles de la médina sont en cours de réalisation, alors que les autres projets sont en phase d'études.

Le programme de réhabilitation de l'ancienne médina de Rabat s'inscrit dans le cadre des efforts déployés, sous l'impulsion de SM le Roi, visant la préservation et la mise en valeur des anciennes médiinas dans plusieurs villes du Royaume comme Casablanca, Marrakech, Fès, Meknès, Essaouira, Salé et Tétouan.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi, a été salué par les représentants du tissu associatif de l'ancienne médina, avant de procéder à la remise symbolique de clefs à des bénéficiaires de vélos-taxis, acquis dans le cadre du projet de transport touristique et écologique de la ville de Rabat porté par l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Au nombre de 50, ces vélos tricycles

à assistance, dont l'acquisition a nécessité un investissement global de 2,5 millions de dirhams, devront servir également à des balades touristiques à l'intérieur de la ville de Rabat. Ce projet ambitionne ainsi la promotion du transport propre au niveau de la ville, la diversification des moyens de transport et de mobilité urbaine, ainsi que la création d'une activité génératrice de revenu au profit de jeunes bénéficiaires en quête d'emploi.

Le programme de réhabilitation de l'ancienne médina de Rabat s'inscrit dans le cadre des efforts déployés, sous l'impulsion de SM le Roi, visant la préservation et la mise en valeur des anciennes médiinas dans plusieurs villes du Royaume comme Casablanca, Marrakech, Fès, Meknès, Essaouira, Salé et Tétouan.

Ces derniers ont d'ailleurs bénéficié d'une formation en communication et techniques d'accueil, éducation civique, gestion et entrepreneuriat et langues étrangères, encadrés par la coopérative «Al Anwar» pour le transport écologique et touristique et l'association «Espace point de départ» (ESPOD).

Des milliers d'habitants de l'ancienne médina de Rabat se sont massés, à cette occasion, le long de l'itinéraire emprunté par SM le Roi, pour exprimer leurs marques de fidélité et de loyalisme au Souverain et leur profonde gratitude à l'auguste personne du Souverain pour cette visite.



La haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères reçue en audience royale

Maroc - Union européenne : Un partenariat stratégique

Le Maroc demeure l'un des principaux partenaires de l'Union européenne au sud de la Méditerranée. Un partenariat appelé à se densifier dans le futur.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu, jeudi 17 janvier, au Palais Royal de Rabat, la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini, qui effectuait une visite de travail au Maroc dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne.

L'audience accordée à la cheffe de la diplomatie européenne a été l'occasion de souligner la centralité du Maroc dans la politique extérieure de l'Union européenne, ainsi que l'excellence des relations entre les deux partenaires qui fêtent cette année leur 50ème anniversaire. Lors des entretiens, la vice-présidente a souligné l'attachement profond de l'Union au partenariat avec le Maroc, ainsi que le rôle pionnier du Royaume en Méditerranée, en Afrique du Nord, en Afrique, ainsi qu'au Moyen-Orient, pour relever les défis de sécurité, de stabilité et de développement.

Cette audience a permis de passer en revue les différents volets du partenariat stratégique, multidimensionnel et séculaire entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, dans toutes ses composantes, politique, économique, sécuritaire, régionale et internationale et de s'accorder

L'adoption par le Parlement européen de l'Accord agricole Maroc-UE souligne que tout renforcement du partenariat passe par le respect des intérêts supérieurs du Royaume et la préservation de son intégrité territoriale.

sur la nécessité pour les deux partenaires de faire face, ensemble, aux défis multiples de la région, afin d'en saisir les opportunités. L'adoption par le Parlement européen de l'Accord agricole Maroc-UE souligne que tout renforcement du partenariat passe par le respect des intérêts supérieurs du Royaume et la préservation de son intégrité territoriale. Ont assisté à cette audience, du côté marocain, les conseillers de Sa Majesté le Roi, Fouad Ali El Himma et Yassir Zenegui, le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Nasser Bourita, et le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz Akhannouch, et, du côté européen, Claudia Wiedey, ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne au Maroc, et Stefano Grassi, chef de cabinet de la vice-présidente de la Commission européenne.

SM le Roi inaugure le projet d'extension, de réaménagement et de modernisation du Terminal 1

L'aéroport international Mohammed V dans la cour des grands

Très attendu, le nouveau Terminal de l'aéroport de Casablanca permet à la métropole et au Maroc de franchir un nouveau palier en matière d'infrastructures aéroportuaires.



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé, mardi 22 janvier, à l'inauguration du projet d'extension, de réaménagement et de modernisation du Terminal 1 de l'aéroport international Mohammed V de Casablanca, ayant mobilisé des investissements de l'ordre de 1,585 milliard de dirhams. Le Souverain a, à cette occasion, lancé la mise en service du nouveau Centre de contrôle régional (CCR) de la sécurité de la navigation aérienne d'Agadir, ainsi que des nouvelles aérogares des aéroports de Guelmim, Zagora et Errachidia Moulay Ali Cherif, réalisés par l'Office national des aéroports (ONDA) pour une enveloppe budgétaire globale de 647,73 millions de dirhams (MDH). Ces projets interviennent en concrétisation des Hautes orientations royales visant à doter différentes villes du Royaume d'infrastructures aéroportuaires modernes conformes aux normes internationales, à même de répondre à la croissance incessante du trafic passager, d'exercer un effet d'entraînement sur le territoire desservi, et d'accompagner son essor socio-économique et touristique.

Ils s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'ONDA visant l'accroissement des capacités d'accueil des aéroports régionaux et la généralisation de la conformité aux standards internationaux en matière d'écoulement du trafic aérien, de sécurité aérienne, de sûreté aéroportuaire et de qualité des prestations.

Ainsi, le projet d'extension, de réaménagement et de modernisation du Terminal 1 de l'aéroport international Mohammed V de Casablanca porte la capacité globale de cet aéroport, considéré comme une plate-forme majeure de correspondance aéroportuaire (hub aéroportuaire) dans la région et en Afrique, à 14 millions de passagers par an.

Le nouveau Terminal est aussi une plate-forme importante pour la dynamisation des activités économiques et financières de la capitale économique du Royaume, notamment sa place financière, Casa Finance City. D'une superficie de

Le nouveau Terminal 1, qui permettra, à lui seul, l'accueil et le traitement d'un trafic annuel de 7 millions de passagers, comporte huit nouveaux postes de stationnement des avions, dont trois pour les gros porteurs et un poste dédié à l'Airbus 380.



76.000 m², le nouveau Terminal 1, qui permettra, à lui seul, l'accueil et le traitement d'un trafic annuel de 7 millions de passagers, comporte huit nouveaux postes de stationnement des avions, dont trois pour les gros porteurs et un poste dédié à l'Airbus 380. Dédier à la compagnie nationale Royal Air Maroc et à ses partenaires, le nouveau Terminal dispose de tous les équipements nécessaires répondant aux normes et standards internationaux en vigueur en matière de sûreté, de sécurité et de qualité de service.

Il est doté d'équipements pour fluidifier le cheminement des passagers (trottoirs roulants, portes automatiques, escaliers mécaniques, ascenseurs), une signalétique claire

et visible, et 9 passerelles télescopiques, dont une triple passerelle pour l'accueil des avions de type A380.

Abritant une zone de transit national et international, le Terminal 1 comporte également des bureaux de la Fondation Mohammed V pour la solidarité, destinés au conseil et à l'assistance des Marocains résidant à l'étranger (MRE), des banques et des agences de change, des galeries commerciales, aménagées suivant le nouveau concept de «walkthrough», des espaces de restauration et de détente des passagers, de culte et d'autres dédiés aux enfants.

Les travaux de réaménagement et d'extension ont également porté sur l'aménagement d'une esplanade



piétonne avec des espaces verts à l'extérieur de l'aéroport, d'un parking de voitures sur deux niveaux, d'une capacité de 2.075 places, ainsi que d'une aire de dépose minute. Ce projet a été réalisé grâce à la contribution de 25 entreprises nationales et six étrangères.

Le Souverain a, à cette occasion, lancé la mise en service du nouveau Centre de contrôle régional de la sécurité de la navigation aérienne d'Agadir qui permet de décentraliser le service de contrôle aérien et d'augmenter la capacité d'accueil de l'espace aérien marocain en matière de survol. Ce nouveau Centre de contrôle régional, qui vient s'ajouter à celui de Casablanca, inauguré par le Souverain le 14 décembre 2007, devra participer également à la

réduction des risques de perturbation en cas d'indisponibilité du Centre régional de Casablanca. Edifié sur une superficie globale de 3 hectares, à proximité de l'aéroport Agadir Al-Massira, le nouveau Centre (186,10 MDH), qui dispose d'infrastructures modernes et d'équipements technologiques de dernière génération, assurera, aux côtés de celui de Casablanca, la sécurité du trafic aérien des aéronefs qui empruntent l'espace aérien marocain.

Autres projets inaugurés en ce jour par SM le Roi sont ceux des nouvelles aérogares des aéroports de Guelmim (273,5 MDH), Zagora (106,03 MDH), et Errachidia Moulay Ali Cherif (82,10 MDH). En effet, le projet de développement de la

Le projet de développement de l'aéroport Errachidia Moulay Ali Cherif a consisté en la construction d'une nouvelle aérogare d'une superficie globale de 3.500 m², pouvant accueillir jusqu'à 300.000 passagers par an, et contribuer ainsi à la dynamisation de l'activité touristique dans la région.

nouvelle aérogare de l'aéroport de Guelmim a consisté notamment en la construction d'une nouvelle aérogare sur une superficie de 7.000 m², avec une capacité annuelle de 700.000 passagers, l'édification sur une superficie de 2.000 m² de bâtiments administratifs et techniques, l'extension et la mise à niveau de l'aire de mouvement des avions, le renforcement de la piste d'envol, l'aménagement d'un parking avions pouvant accueillir 4 appareils moyen-courrier.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le modèle de développement des provinces du Sud qui consiste à doter cette région d'infrastructures modernes.

Quant au projet de développement de l'aéroport de Zagora, il a porté essentiellement sur la construction d'une nouvelle aérogare - d'une capacité d'accueil de 250.000 passagers par an - l'édification d'une tour de contrôle et de divers bâtiments techniques et administratifs, l'allongement et l'élargissement de la piste d'envol et l'extension et le renforcement du parking avions.

Le projet de développement de l'aéroport Errachidia Moulay Ali Cherif a, pour sa part, consisté en la construction d'une nouvelle aérogare d'une superficie globale de 3.500 m², pouvant accueillir jusqu'à 300.000 passagers par an, et contribuer ainsi à la dynamisation de l'activité touristique dans la région.

Le projet porte notamment sur la mise à niveau et l'élargissement de la voie d'accès de l'aéroport, l'aménagement d'un parking-auto d'une capacité de 375 places, et la consolidation de la clôture domaniale et miradors. Ces différents projets, qui viennent s'ajouter à plusieurs autres inaugurés - nouveaux terminaux des aéroports Marrakech Menara et Fès Saïss - ou lancés - nouveau Terminal de l'aéroport de Rabat Salé - ces dernières années par Sa Majesté le Roi Mohammed VI participeront au renforcement du réseau aéroportuaire national, à l'accroissement de sa capacité d'accueil, ainsi qu'à la sécurisation de l'espace aérien marocain.



Inauguration royale de la T2 de Casa-Tram

Casablanca tient sa deuxième ligne de tramway

Le développement de la ville de Casablanca repose notamment sur le renforcement des transports en commun. C'est dans ce sens que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a procédé, mercredi 23 janvier, au lancement de la mise en service de la deuxième ligne du tramway de Casablanca (T2), une nouvelle illustration de la volonté du Souverain de doter la capitale économique du Royaume d'infrastructures modernes à la mesure des attentes de ses habitants.

Cette nouvelle ligne, dont les travaux de réalisation ont été lancés par SM le Roi le 25 janvier 2016, traverse, sur une longueur de 15 km, l'axe Sidi Bernoussi, Ain Sbaâ, Hay Moham-

madi, Derb Sultan, El Fida et Anoual, avant de joindre la branche de 8 km reliant Darb Ghellaf, Beauséjour, Casa Finance City, Hay Hassani et Ain Diab, et qui est entrée en service le 12 décembre 2012 à l'occasion du

lancement de la première ligne du tramway (T1). Dotée de trois points de correspondance avec la ligne T1, au niveau notamment des stations Abdelmoumen – Anoual, Ibn Tachfine – Mdakra, Ali Yaata – Car-



rières Centrales, la deuxième ligne du tramway de Casablanca dessert neuf arrondissements totalisant une population de plus d'un million de personnes et compte 33 stations d'arrêts des voyageurs, dont 20 nouvelles stations. Seize nouvelles rames couplées, d'une longueur de 64 m, seront déployées dans un premier temps sur la ligne T2, pour atteindre, à terme, 25 rames. L'exploitation de la nouvelle ligne se fera de manière progressive en passant d'une fréquence de 9 minutes à 6 minutes en heure de pointe. Ce projet, qui a mobilisé des investissements de l'ordre de 3,777 milliards de dirhams, s'est accompagné également de la création d'un Centre de maintenance au quartier Sidi Bernoussi, destiné à assurer les opérations d'entretien et de remisage du parc de matériel rou-

lant et des installations fixes, ainsi que de travaux d'aménagement de façade à façade sur 40 ha pour, à la fois, l'installation de l'infrastructure technique (rails, quais, abris, caténaires, signaux lumineux) et la requalification des voiries et des trottoirs.

Outre la réalisation de la deuxième ligne, le réseau du tramway de Casablanca s'est trouvé consolidé à la faveur du projet d'extension, sur près de deux kilomètres, de la première ligne qui dessert désormais les quartiers Laymoun, Floride et Lissasfa depuis le terminus des Facultés. Cette extension a nécessité une enveloppe budgétaire de l'ordre de 504 millions de dirhams.

Destiné à accompagner le développement démographique et urbain de la capitale économique du Royaume, le réseau du tramway

devra se renforcer davantage avec la réalisation, à l'horizon de 2022, des lignes de tramway T3 et T4 et de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) et ce, de manière intermodale et interopérable.

Ce réseau de transport en commun en site propre devra, à terme, compter quatre lignes de tramway (73 km), deux lignes de bus à haut niveau de service (22 km), cinq Centres de maintenance et 147 stations voyageurs, pour un investissement prévisionnel global de 16 milliards de dirhams. En fait, la ligne T3 devra relier le quartier Salmia à la zone Casa-Port (14 km), alors que la ligne T4 devra connecter le quartier Attcharouk à celui de Mers Sultan (12 km). Ces deux lignes, dont les travaux préparatoires de déviation de réseaux sont à 30%, devront desservir une population totale de plus de 700.000 personnes.

A ces lignes de tramway (T1, T2, T3 et T4) s'ajouteront deux lignes de bus à haut niveau de service (L1 et L2) qui permettront de faire les liaisons avec les stations de tramway. D'une longueur de 12 km, la première ligne de bus à haut niveau de service reliera le quartier Salmia à Lissasfa et comportera 20 stations d'arrêt. La deuxième ligne (L2), de 10 km, connectera la ville d'Errahma à la ville de Casablanca au niveau du boulevard Ghandi.

Moyen de transport écologique, de nature à tirer vers le haut la qualité de services des autres modes de mobilité, le tramway de Casablanca permettra d'intégrer les quartiers périphériques au développement économique des bassins de création de richesse au centre de la métropole marocaine, et de valoriser ces quartiers pour le bien de leurs habitants. Ces projets structurants contribueront sans doute à résoudre la problématique du transport au niveau de la ville, en assurant une certaine complémentarité entre les réseaux, tramway, bus et taxis, à préserver l'environnement par la réduction de la pollution et des nuisances sonores et à accompagner le développement économique de la région dans son ensemble par la création d'emplois.

Le réseau du tramway devra se renforcer davantage avec la réalisation, à l'horizon de 2022, des lignes de tramway T3 et T4 et de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) et ce, de manière intermodale et interopérable.

Le Souverain reçoit le chef de la diplomatie russe

Maroc - Russie : Renforcement des relations bilatérales

Les relations bilatérales entre le Maroc et la Russie remontent à plusieurs décennies. Aujourd'hui, les deux pays veulent renforcer leur coopération dans différents domaines.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a reçu, vendredi 25 janvier, en audience, le ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, qui effectue une visite officielle au Maroc, dans le cadre du renforcement des relations entre le Royaume du Maroc et la Fédération de Russie. Cette audience s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique approfondi, scellé à l'occasion de la visite historique de Sa Majesté le Roi à Moscou en mars 2016. Ce partenariat d'exception a permis un développement profond et multidimensionnel des relations entre les deux pays et a ouvert des perspectives ambitieuses pour le rehaussement du dialogue politique et le renforcement de la coopération économique et sectorielle. La satisfaction a été marquée quant à la mise en œuvre, au titre de ce partenariat, des projets et actions d'envergure dans des domaines prioritaires comme l'agriculture, la pêche, l'énergie, l'industrie et le tourisme. Sa Majesté le Roi a réitéré, à cette occasion, l'invitation adressée au président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, pour effectuer une visite officielle au Maroc. Le ministre russe des affaires étrangères a transmis à Sa Majesté



le Roi un message d'amitié et de salutations de Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, et a loué le leadership régional et international de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Les entretiens ont porté, également, sur les différentes questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. Cette audience a connu la participation du côté russe de Mikhaïl

Ce partenariat d'exception a permis un développement profond et multidimensionnel des relations entre les deux pays

Bogdanov, vice-ministre des affaires étrangères, Valerian Shvaev, ambassadeur de Russie au Royaume du Maroc, et Alexandre Kintchak, directeur du département du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord au ministère des Affaires étrangères, et du côté marocain, des conseillers de Sa Majesté le Roi, Fouad Ali El Himma et Abdeltif Menouni, et du ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, Nasser Bourita.



BIENVENUE DANS UN MONDE OÙ CHACUN PEUT AVANCER EN TOUTE CONFIANCE

Nous mettre au service de tous, particuliers et entreprises.

Mettre nos services postaux et bancaires à votre portée pour vous simplifier la vie, où que vous soyez.

C'est bien plus qu'un état d'esprit, c'est une vocation, la vocation des femmes et des hommes du Groupe Barid Al-Maghrib.



مجموعة بريد المغرب
• خ.O.Пا ث.О€Л ИСЧО€Ө
GROUPE BARID AL-MAGHRIB

Nourrir la terre pour nourrir la planète



Avec près d'un siècle d'expertise, le Groupe OCP est un des leaders mondiaux sur le marché du phosphate et de ses dérivés. Contribuant à nourrir une population mondiale grandissante en fournissant des nutriments essentiels à la croissance des plantes, le Groupe œuvre à la vision d'une agriculture durable et prospère, en augmentant les rendements agricoles tout en préservant les sols.

Basé au Maroc, OCP travaille en étroite collaboration avec plus de 160 clients sur les 5 continents.

Engagé pour servir au mieux le développement socio-économique de l'Afrique, OCP met l'innovation au cœur de sa stratégie pour une croissance durable du continent.



www.ocpgroup.ma